



**DELIBERATION N° 21/144 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'ATTIVITÀ 2020 DI A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**

SEANCE DU 23 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 juillet 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna-Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Véronique PIETRI
M. Jean BIANCUCCI à Mme Muriel FAGNI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. François SORBA
M. Pierre GUIDONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Anne PIERI
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Anna-Maria COLOMBANI
M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Georges MELA
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53 et L. 4422-27,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 et le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021,
- VU** l'avis n° 21-39 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse en date du 21 juillet 2021,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2020, conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 23 juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 22 ET 23 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU D'ATTIVITÀ 2020 DI A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Comme les deux années précédentes, vous est présenté le rapport d'activité de la Collectivité de Corse qui rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, « *de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent* ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2020, marque donc la troisième année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Il revêt cette année une double particularité.

En effet, d'une part il clôt la mandature 2018-2020, et d'autre part il est fortement marqué par la crise sanitaire mondiale que nous avons subie durant l'année 2020.

Cette crise sans précédent a fortement impacté notre activité et le rapport retrace ses effets dans nos différents secteurs de compétences et sur nos politiques publiques. Il est aussi le révélateur du rôle central que la Collectivité a joué dans ce contexte, vis-à-vis de nos partenaires, mais plus largement pour l'ensemble de la société insulaire, en fournissant des masques aux établissements médicaux et médico-sociaux, aux communes, aux associations, etc., en mettant en place les dispositifs de soutien pour les acteurs économiques en difficulté et pour les publics les plus démunis et les plus fragiles que cette pandémie a touchés de plein fouet.

Le plan de continuité d'activité (PCA) mis en œuvre dans notre Collectivité a permis d'assurer les activités essentielles de paiement, de sécurité et de protection des usagers, de continuité du service public, tout en garantissant la protection sanitaire des personnels de la Collectivité de Corse.

Toute cette activité a été rendue possible grâce à l'immense travail de construction, de structuration, d'harmonisation et de sécurisation effectué depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce rapport d'activité 2020 débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation des compétences et du fonctionnement de l'institution territoriale.

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2020 ; ce dernier document contient l'ensemble des éléments propres à appréhender la situation de façon plus complète, les deux documents devant être appréhendés de manière complémentaire.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.



Innuvazione
Innovation

Attrattività
Attractivité

Sulidarità
Solidarité

Numata
Rayonnement



Spannamentu
Épanouissement



Raportu d'attività
Rapport d'activité
2020





Gilles SIMEONI
Presidente di u Cunsigliu esecutivu
di Corsica



Gilles SIMEONI
Presidente di u Cunsigliu esecutivu
di Corsica

INTROITU DI A DIRETTRICE GENERALE DI I SERVIZI



Quist'annu aghju l'onore maiò, in qualità di direttrice generale di i servizi, d'intruduce u raportu d'attività à l'annu di a Cullettività di Corsica.

Stu raportu hè particolare à dui tituli. In prima locu, riassume l'ultima annata di una mandatura bella particolare dinù, per via di a so durata è anzitutto perchè hà messu in anda una cullettività nova di natura inedita. Eppo perchè 2020 hà da firmà stampata in a storia cum'è l'annata di una crisa sanitaria mundiale mai cunnisciuta. Quant'è tutti l'altri territorii a Corsica hà avutu a so parte di morti, di malati, di guai è a sò chì ci sò agenti di a nostra cullettività colpiti da a crisa cun durezza.

Puru, ind'a timpesta, a Cullettività di Corsica hà sapiutu mantene a so strada. In lu quattru di un pianu di cuntinuità d'attività sgradata, non solu hà assicuratu e so missione essenziale, in particolare à prò di i publichi più vulnerabili, ma hà ancu messu in opera dispositivi di sustegnu à l'ecunomia è attempu pruvistu à a sicurezza di i so agenti è di i so usanti.

Tandu hè di regula chì issu raportu s'apri rammintendu tutte l'azzione cundutte à l'internu, quant'è quelle à prò di i nostri partinari, mentre issa crisa. Mintuveraghju solu a compra di maschere in un cuntestu di scarsia è di cuncurrenza propiu duru, a so distribuzione à l'agenti è dinù à i stabilimenti medicali è medicusociali, à l'associ, à e cumune è intercumunalità, à i licei è collegi...

Unipochi di raporti aduttati da l'Assemblea di Corsica, Vince contr'à u Covid-19 d'aprile, u pianu di surtita graduale è ammaistrata da u cunfinamentu pè a Corsica di maghju, u pianu Salvezza è Rilanciu di nuvembre, anu permessu di strutturà l'azzione di a Cullettività in funzione di i scopi di prutezzione di a salute publica, di rinforzu di e sulidarità umane è territoriale, di sustegnu à l'attori ecunomici è sociali è di appruntera di l'avvene; s'hè fatta a prova, s'ella ci vulessi, di u postu centrale di a Cullettività di Corsica in a vita di l'isula.

Malgratu u cuntestu sanitariu, a Cullettività hà mantinutu dinù a so azzione in tutte e pulitiche publiche di a so cumpetenza, un'azzione multiplice, in tutti i campi, illustrata in stu raportu d'attività, à prò di l'attori diversi di a sucetà isulana.

Frà l'azzione più di primura, vogliu mintuvà in u settore culturale è patrimoniale u sustegnu di a Cullettività, mantinutu è crisciutu. I ligami sò stati rinforzati per via di scontri rigulari è d'innuvazione attraversu i rituali sociali (chjame à prugetti, animazione,...) - l'ufferta d'alloghji è in particolari alloghji social, crisciuta è migliurata - l'aiuti novi pè a prumuzione di a salute - a riduzione di i prezzi di i trasporti aerei pè i residenti - o ancu u sviluppu di a fibra altissimu flussu in tutta a Corsica, sò tante azzione chì toccanu diretta u cutidianu di i nostri cuncitatini.

À l'internu, u 2020 hà vistu a cuntinuazione è à spessu l'accimà di i travagli iniziati subbitu da u 2018 in quantu à u finimentu di l'organigramma, l'armunizzazione di u tempu di travagliu è di i regimi indennitarii, a cutazione di i posti, u sviluppu di l'azzione sociale à prò di l'agenti, a cunvergenza è a securizzazione di i nostri sistemi d'infurmazione è l'azzione strutturante chì sò oramai in u filu à longu andà di a nostra storia amministrativa.

Iè chì a crisa averà palisatu certe dibbulezze, ma hà ancu messu in risaltu e nostre forze, a nostra capacità à truvà suluzione innuovative è à ritruvà u spiritu nostru di sulidarità. Fù tamanta a sfida pè a Corsica, ma fù ancu esaltante. Ci aspettanu altre sfide dumane. Ci dumanderanu di listessa manera u spiritu d'iniziativa è a capacità di travaglià in seme pè u cumunu. Tand u vulerà a mubilizzazione di tutti. È a truveremu à l'appuntamentu.

Marie-Christine BERNARD-GELABERT
Direttrice generale di i servizi

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRAL DES SERVICES



J'ai cette année le grand privilège, en qualité de Directrice générale des services, d'introduire le rapport d'activité de la Collectivité de Corse.

Ce rapport d'activité est particulier à un double titre.

Tout d'abord, il retrace la dernière année pleine d'une mandature très particulière, elle aussi, par sa durée et surtout par le fait qu'elle ouvrait l'avènement d'une nouvelle collectivité de nature inédite. Ensuite, parce 2020 restera dans l'histoire comme l'année impactée par une crise sanitaire mondiale sans précédent. La Corse a eu, comme tous les territoires, son lot de décès, de malades, de souffrances et je sais que certains de nos agents ont subi de plein fouet cette crise.

Au milieu de cette tempête, la Collectivité de Corse a su tenir le cap. Dans le cadre d'un plan de continuité d'activité dégradé, elle a non seulement assuré ses missions essentielles, notamment au profit des publics les plus fragiles, mais elle a aussi œuvré pour mettre en place les dispositifs de soutien à l'économie, tout en assurant la sécurité de ses agents et de ses usagers. Il est donc normal que ce rapport s'ouvre en rappelant toutes les actions mise en place en interne, comme au profit de nos partenaires, durant cette crise. Je me limiterai à citer l'acquisition de masques dans des conditions de pénurie et de concurrence très rudes et leur distribution aux agents, mais aussi aux établissements médicaux et médico-sociaux, aux associations, aux communes et intercommunalités, aux lycées et collèges...

Les différents rapports adoptés par l'Assemblée de Corse, *Vince contr'à u Covid-19* en avril, *le plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse en mai*, *le plan Salvezza è Rilanciù*, en novembre ont permis de structurer l'action de la Collectivité autour des objectifs de protection de la santé publique, de renforcement des solidarités humaines et territoriales, de soutien des acteurs économiques et sociaux et de préparation de l'avenir. Tout cela a attesté, s'il en était besoin, de la place centrale de la Collectivité de Corse dans la vie insulaire. Malgré le contexte de crise sanitaire, la Collectivité a

poursuivi également son action dans l'ensemble des politiques publiques qui relèvent de sa compétence, une action foisonnante et très diversifiée, comme l'illustre ce rapport d'activité, au profit des différents acteurs de la société insulaire.

Parmi les actions majeures, je veux citer en particulier à destination du secteur culturel et patrimonial, le soutien de la Collectivité, maintenu et augmenté. Les liens ont été renforcés par des rencontres régulières et des innovations par le biais des réseaux sociaux (appels à projets, animations ...) - l'augmentation et l'amélioration de l'offre de logements et notamment de logements sociaux - les nouvelles aides en faveur de la promotion de la santé - la réduction des tarifs des transports aériens pour les résidents - ou encore le développement de la fibre à très haut débit sur toute la Corse, autant d'actions qui touchent directement au quotidien de nos concitoyens.

Au plan interne, l'année 2020 a permis la poursuite et souvent l'aboutissement des travaux amorcés dès 2018 sur la finalisation de l'organigramme, l'harmonisation du temps de travail et des régimes indemnitaires, la cotation des postes, le développement de l'action sociale des agents, la convergence et la sécurisation de nos systèmes d'information, des actions structurantes qui s'inscrivent dans le long terme de notre histoire administrative.

Oui, la crise a révélé certaines de nos faiblesses, mais elle a également mis en lumière nos atouts, notre capacité à trouver des solutions innovantes et à retrouver notre sens de la solidarité. Le défi en Corse fut grand, mais exaltant. Demain, d'autres défis nous attendent, qui nécessiteront tout autant notre esprit d'initiative et notre capacité à travailler ensemble pour le bien commun. A nouveau, la mobilisation de tous sera nécessaire, mais elle sera au rendez-vous.

Marie-Christine BERNARD-GELABERT
Directrice générale des services

SUNTA SOMMAIRE

I SCIFFRI SIGNALATI LES CHIFFRES CLÉS -----	9
I FATTI ASSIGNALATI DI U 2020 LES TEMPS FORTS DE 2020 -----	10

I. 2020, ANNATA COVID

I. 2020, ANNÉE COVID -----	11
I.1 - Les actions en interne de la Collectivité de Corse-----	12
I.2 - Les actions en direction des partenaires de la Collectivité de Corse-----	14

II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE L'INSTITUTION TERRITORIALE -----

II. 1 - Les étapes de la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et son schéma de fonctionnement-----	18
II. 2 - L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions ----	21
II. 3 - L'activité du Conseil exécutif de Corse-----	22
II. 4 - L'activité des organes consultatifs : CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù -----	26

III. E PULITICHE PUBBLICHE

LES POLITIQUES PUBLIQUES ----- 30

III. ACCHISU AXE 1

EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS -----	31
III. 1.A - L'action sociale de proximité-----	32
III. 1.B - Le soutien aux personnes en insertion-----	33
III. 1.C - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap -----	34
III. 1.D - L'enfance et la famille -----	36
III. 1.E - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse -----	37

III. ACCHISU AXE 2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS -----	38
III. 2.A - L'enseignement, la recherche et la formation -----	39
III. 2.B - A lingua corsa -----	41
III. 2.C - Le patrimoine-----	43
III. 2.D - La culture -----	46
III. 2.E - Le sport et la jeunesse -----	49

SUNTA SOMMAIRE

III. ACCHISU AXE 3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT----- 51

III. 3.A - *La politique de l'eau* -----52

III. 3.B - *La protection de l'environnement et des biodiversités* -----56

III. 3.C - *L'énergie*----- 60

III. 3.D - *Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire*----- 63

III. 3.E - *La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire* -----65

III. ACCHISU AXE 4

IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

CEUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -----67

III. 4.A - *La vie locale et l'animation des territoires*----- 68

III. 4.B - *Les aides aux communes, intercommunalités et territoires* ----- 70

III. 4.C - *L'habitat*-----71

III. 4.D - *L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale* -----72

III. 4.E - *La protection de la forêt et la prévention contre les incendies* -----75

III. 4.F - *Les espaces et les sites de pleine nature* -----77

III. 4.G - *La politique foncière*-----78

III. ACCHISU AXE 5

MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZII

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES ----- 80

III. 5.A - *La continuité territoriale*-----81

III. 5.B - *Les infrastructures routières* ----- 85

III. 5.C - *Les infrastructures portuaires et aéroportuaires*----- 88

III. 5.D - *Les transports ferroviaires et l'intermodalité*----- 90

III. 5.E - *Les transports interurbains et scolaires* ----- 92

III. 5.F - *L'aménagement et la transformation numériques de la Corse*----- 94

III. ACCHISU AXE 6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDENTIVE

IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF ----- 96

III. 6.A - *Le développement agricole et rural*-----97

III. 6.B - *Le soutien aux entreprises* ----- 100

III. 6.C - *Le développement touristique* ----- 103

III. 6.D - *La pêche et les activités aquacoles*----- 105

SUNTA SOMMAIRE

III. ACCHISU AXE 7

SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EURUPEU FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN -----	107
III. 7.A - La programmation et la gestion des fonds européens -----	108
III. 7.B - La coopération territoriale et les relations internationales -----	110

IV.

CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE -----	112
IV. A - L'organigramme des services -----	112
IV. B - La poursuite de la structuration de l'administration territoriale -----	115
IV. C - Le schéma directeur des systèmes d'information -----	118
IV. D - La commande publique, les bâtiments, la gestion foncière et les moyens généraux ----	120
IV. E - La sécurisation, le pilotage des opérateurs, l'évaluation, le contrôle et l'audit internes -	124
IV. F - Des démarches innovantes -----	125

V.

U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE -----	127
---	-----

I SCIFFRI SIGNALATI LES CHIFFRES CLÉS

Covid-19

2 008 M€ budget 2020 adopté (BP+BS+DM)

266,2 M€ fonds européens sur 2014-2020

187 M€ dotation continuité territoriale

1 249 M€ de dépenses réelles dont 301 M€ en investissement

5 millions

2000

7,2 M€

59 000

3 M€

22 800

2 M€

60

3 millions de masques chirurgicaux et 2 millions de masques FFP2 ont été acquis par la CdC

litres de gel hydroalcoolique fabriqués par les laboratoires d'analyses de la CdC

aides aux entreprises

visites sur le portail Covid : www.covid-19.corsica

fonds Salute Covid-19 pour l'équipement en EPI

élèves dotés par la CdC de masques chirurgicaux et en tissu

Aiutu in casa, soutien aux ménages

tablettes distribuées dans les EHPAD

4 500

agents CdC

population en Corse

de Corses de la Diaspora

338 554 hab.
environ 1 million

7,45 M€

montants des prestations sociales versées aux agents

4

aéroports

7

ports de commerce

3

ports de pêche/plaisance

8

ports de pêche

5 000 Km

de routes territoriales

47

collèges et lycées publics

4

collèges et lycées privés

1

Erea

1

Université

82 M€

budget éducation, enseignement, formation orientation, recherche

3,46 M€

budget langue corse

2,4 M€

aides aux étudiants

1

centre d'art polyphonique

3

centres de conservation, de restauration et d'études

5

musées

4

sites archéologiques

1

FRAC

1

cinémathèque

600 M€

Acqua nostra 2050 - Schéma d'aménagement hydraulique de la Corse

12,6 M€

budget habitat / logement

- 50 %

baisse des tarifs dans l'aérien : sur le bord à bord

- 32 %

sur le Paris Orly

23 M€

dépensés pour les transports interurbains et scolaires

8 000

élèves transportés quotidiennement

384

lignes de transport scolaire

EDUCATION / LANGUE CORSE / JEUNESSE / SPORT

- Lancement du site et de l'application mobile « Mobighjovani »
- Assises di a Giuventù
- Plan d'actions du Pattu per a Giuventù
- Charte des acteurs jeunesse
- Guide "O Chjù, guida da a ciucciaghja è a scola materna"
- Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2021 sur la mise en œuvre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante.
- Projet de construction de la résidence universitaire « Sambucuciu d'Alandu »
- Appel à projets « Casa di a Lingua »
- Nouveau règlement des aides Sport « Forza ! »
- Lancement du site Corsica Orientazione

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- *Acqua nostra 2050 - Schéma d'aménagement hydraulique de la Corse*
- *Nouveau règlement des aides logement / habitat : « Una casa per tutti, una casa per ognunu »*
- *Adoption du projet de SDAGE 2022-2027 par le comité de bassin de Corse, Conca di Corsica*
- *36^{ème} congrès de l'ANEM à Corti*

NUMÉRIQUE

- *Inauguration du réseau de fibre optique CORSICA FIBRA Santa Riparata di Balagna*

SANTÉ/SOCIAL

- *Chjama à prughjetti :*
 - *bien vieillir en Corse / Invechja be in Corsica*
 - *50 places en résidence autonomie*
 - *habitat inclusif*
 - *accompagnement et soutien des proches aidants*
- *Signature de la convention de prévention et de protection de l'enfance*

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

- *Mise en service d'une section de la voie nouvelle Bastia-Furiani*
- *Présentation des opérations routières menées sur le réseau du Grand Aiacciu*
- *Travaux de création d'une voie nouvelle entre Bastia et Furiani*

COVID-19

- *Mobilisation de 30 M€ dans le cadre du plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale : vince contr'a u Covid-19*
- *Dispositivu fondu Salvezza è Rilancia*
- *Enquête auprès des jeunes corses suite au confinement sur leurs besoins et leurs priorités*
- *Portail des initiatives solidaires de la CdC www.covid-19.corsica*
- *Activation du plan de continuité d'activité (PCA) de la Collectivité de Corse, liée à l'épidémie de Covid-19*
- *Campagnes de communication : « State in casa », « State in attenti », « Campu è compru in Corsica »*
- *Lancement de la marque « Safe Corsica » dans le domaine du tourisme*

I. 2020, ANNATA COVID

2020 restera l'année marquée par l'apparition d'un nouveau virus, le **SARS-Cov-2 responsable de la maladie Covid-19**, générant une crise planétaire sans précédent dans l'histoire. Cette pandémie, déclarée en Chine, dans la ville de Wuhan (Province de Hubei) en décembre 2019, s'est propagée rapidement, malgré les mesures de confinement, dans la zone Asie puis à l'ensemble du monde. La pandémie a été actée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020.

En France, le Gouvernement a présenté un plan le 20 février 2020, prévoyant la détection des cas suspects, leur isolement durant la période d'incubation et l'hospitalisation pour les malades les plus graves.

Afin d'enrayer la propagation rapide de la maladie, des mesures sont annoncées le 14 mars 2020 visant à confiner la population : à partir du 17 mars 2020, déplacements interdits sauf dérogations expresses ; travail à distance pour tous les postes qui le permettent, fermeture des établissements recevant du public, interdiction de rassemblements ou de réunions de plus de 100 personnes, fermeture des établissements d'accueil des enfants et des établissements d'enseignement scolaire et supérieur.

Le 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire est déclaré par la loi n°2020-290 pour une durée de deux mois. Durant cette période, le Gouvernement est habilité à prendre par voie d'ordonnance les mesures d'adaptation destinées à adapter le dispositif de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures ont prévalu jusqu'au 11 mai 2020, date du déconfinement où la vie normale a repris progressivement son cours.

Durant la période estivale, l'épidémie a marqué de nets signes de recul, mais la nouvelle flambée de cas dès la rentrée a nécessité un confinement généralisé à la fin du mois d'octobre, avec la fermeture des commerces dits « non-essentiels » et l'interdiction des déplacements. Contrairement au 1^{er} confinement, les crèches, les écoles, les collèges et les lycées sont restés ouverts. A la mi-décembre, le confinement a été remplacé par des mesures de couvre-feu de 20h à 6h, portées par la suite de 18h à 6h.

En Corse, devant la présence de cas biologiquement confirmés et potentiellement liés entre eux sur Ajacciu, le Préfet de Corse prend, le 8 mars 2020, un arrêté déclarant la ville « cluster ». Des arrêtés en date du 8 mars interdisent sur la commune la tenue des épreuves et des manifestations sportives, les rassemblements de plus de 50 personnes et déclarent la fermeture des établissements d'enseignement des 1^{er} et 2^{ème} degrés, des accueils périscolaires, des établissements d'accueil non permanent d'enfants, des crèches, des garderies et des centre formation apprentis. Ces mesures sont très rapidement élargies à l'ensemble du pays ajaccien et à l'ensemble de la Corse.

Dans ce contexte, la Collectivité de Corse s'est rapidement mobilisée, à la fois en interne pour protéger ses agents et anticiper une organisation de travail permettant la réalisation en mode dégradé de ses missions essentielles, et à l'externe à destination de ses usagers et de ses partenaires pour mettre en œuvre les dispositifs de soutien des activités essentielles à la vie économique de l'île.

Les actions en interne de la CdC

La mise en place d'une cellule de crise interne :

dès le 25 février 2020, une cellule de crise a été instaurée. Pilotée par le Directeur général des services et coordonnée par l'Inspectrice générale, elle regroupait les représentants du Cabinet du Président du Conseil exécutif, de la Direction générale adjointe des affaires sociales et sanitaires, de la Direction générale adjointe des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines (dont les directions en charge de la qualité de vie au travail, de la communication interne et de la médecine préventive) et de la Direction de la communication institutionnelle. Sa mission a consisté à assurer le lien avec les informations nationales et locales et à proposer au Comité de direction (CODIR), qui se réunissait tous les jours via Teams, les mesures de pilotage les plus adaptées.

L'élaboration d'un plan de continuité d'activité (PCA) :

avant la crise sanitaire, la Collectivité de Corse ne disposait pas de PCA. Ce document a dû être élaboré et mis en œuvre dans l'urgence, sur la base des **priorités majeures définies par le Président du Conseil exécutif** le 16 mars 2020 :

- assurer la sécurité et la protection sanitaires des personnels de la Collectivité de Corse ;
- garantir la sécurité et la protection des usagers de la Collectivité ;
- assurer la continuité du service public et les missions essentielles remplies par la Collectivité au service de la population.

Ce PCA, visant à organiser la réaction opérationnelle et à assurer le maintien des activités indispensables, a été activé le 17 mars 2020 à midi. Il a fait l'objet de déclinaison dans l'ensemble des DGA et des services de la Collectivité pour maintenir en activité les agents en charge des services publics prioritaires et des services supports indispensables à leur fonctionnement. Ce mode a perduré jusqu'au 18 mai 2020, date de la reprise progressive d'activité basée sur le principe de sécurité absolue des agents sur leur lieu de travail.

Afin d'anticiper un rebond prévisible de l'épidémie et tirant les leçons de la période de confinement,

ce PCA a été actualisé en septembre, dans le but de permettre une activation graduée en fonction de l'évolution de l'épidémie sur le territoire insulaire. Approuvé par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) le 28 septembre 2020, il prévoit 4 niveaux auxquels sont corrélées des mesures proportionnées et des modalités de gestion des personnels. Ces niveaux ont été activés en fonction de l'évolution des indicateurs sanitaires locaux (niveau 1 le 14 septembre, niveau 2 le 3 novembre, retour au niveau 1 le 21 décembre).

La mise en place d'un plan de prévention : la sécurité des agents

de la Collectivité a été une préoccupation majeure de cette période de crise sanitaire. Très vite, une large communication par le biais d'affiches, via les sites intranet et internet et par mailing a été effectuée sur les gestes barrières à respecter. Un guide de santé et de sécurité au travail Covid-19 très détaillé a été mis à la disposition de chaque agent. Par ailleurs, pour chaque famille de métiers, des préconisations précises quant aux mesures de prévention à respecter ont été diffusées. Un plan de prévention a été élaboré, discuté avec les organisations syndicales et mis en œuvre. Il a été renforcé le 1^{er} septembre, pour le mettre en conformité avec le protocole national. Des équipements de protection individuels (EPI) ont été livrés aux agents, dans un premier temps et compte tenu des stocks disponibles de manière priorisée, puis des dotations individuelles (composées de masques chirurgicaux, de solution hydroalcoolique, de nettoyant de surface, d'essuie-tout et de sacs poubelle) ont été distribuées et renouvelées mensuellement. Cette dotation de base a été complétée pour certains métiers par des masques FFP2, des blouses et des sur-chaussures, des lingettes ou des gants. Par ailleurs, afin de respecter les mesures de distanciation physique, une analyse de l'ensemble des postes de travail a été effectuée, les lieux d'accueil ont été dotés de parois de protection et un marquage au sol a été réalisé dans les lieux recevant du public. Des jauges maximales ont été définies pour toutes les salles de réunions. Dans les bureaux partagés, des solutions organisationnelles ont été mises en place (aménagement des horaires, occupation alternée, changement de poste de travail, travail à distance).

L'acquisition de masques et la production de gel hydroalcoolique : dès le mois d'avril au vu de la pénurie, la Collectivité de Corse a fait le choix, dans un contexte de concurrence mondiale, de procéder à des commandes de masques chirurgicaux et de masques FFP2 en provenance de Chine. 2 millions de masques dont 1 million en FFP2 ont ainsi été commandés. Au total avec les commandes passées auprès de l'UGAP, ceux sont 3 millions de masques chirurgicaux et 2 millions de masques FFP2 qui ont été acquis et ont fait l'objet d'une distribution aux agents, mais aussi aux centres hospitaliers, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), aux établissements sociaux et médicosociaux, aux structures associatives, aux élèves des lycées et collèges, etc...

En outre, la Collectivité a acheté 2000 litres de gel hydroalcoolique et a **fait fabriquer par ses laboratoires 2000 litres** à partir d'éthanol offert par des entreprises insulaires (Domaines Damiani, Orsini) et conditionné dans des bouteilles offertes par les sociétés des Eaux de Zilia et de Saint-Georges.

Le travail à distance : le télétravail n'était pas un mode de travail utilisé dans la Collectivité. La crise sanitaire a conduit à mettre en place dans l'urgence les moyens du travail à distance et à opérer une véritable mutation. Ainsi, grâce à la réactivité de la Direction du digital et des systèmes informatiques (DDSI), des outils permettant l'accès aux ressources informatiques de la Collectivité (extranet, VPN, accès aux boîtes mails, transfert de lignes téléphoniques, ...) ont été déployés au profit des agents assurant les activités essentielles.

De plus, le déploiement de l'outil de travail collaboratif Microsoft Teams a été accéléré, permettant d'apporter une réponse performante à la problématique des réunions à distance pour les instances administratives, mais également politiques. La DDSI a adapté son organisation pour déployer ces nouveaux outils et assister l'ensemble des utilisateurs, tout en garantissant un haut niveau de sécurité, compte tenu des risques de cyberattaque.

Des conseils ont été dispensés aux agents en télétravail, pour leur permettre d'aborder ce nouveau mode de travail en toute sérénité et dans le respect de leur vie personnelle.

La prise en compte des personnes vulnérables (médecine préventive et cellule d'écoute) : dès le début de l'épidémie, il a été demandé aux agents présentant des pathologies les rendant plus vulnérables à la maladie de se faire connaître des services de médecine préventive. Dès que la situation l'exigeait, ils ont fait l'objet d'une éviction et pouvaient, si leur activité et leur équipement informatique le permettaient, être placés en télétravail.

Le service de médecine préventive a assuré une permanence pour répondre aux questions d'ordre médical ou de prévention. Par ailleurs, une cellule de médiation au sein de la direction de la qualité de la vie au travail a été mise en place pour répondre aux éventuelles tensions liées à cette période de crise. Enfin, une cellule d'écoute Covid-19 a été activée pour mettre en relation les agents nécessitant un soutien avec des professionnels de l'écoute en situation de crise, des assistantes sociales et des psychologues pouvant répondre à leurs questions.

Le fonctionnement des instances politiques : grâce à un mode mixte associant visio-conférence et réunion via l'outil Microsoft Teams, les instances politiques et consultatives (Conseil exécutif, Conférences des présidents, Assemblée de Corse, CESEC) ont pu poursuivre leur travail, sur la base des modalités et des dérogations fixées par les ordonnances prises à cet effet par le Gouvernement.

Le dialogue avec les organisations syndicales : durant toute la période de crise, le dialogue social s'est poursuivi de façon intense au travers notamment des réunions informelles avec les délégués du personnel et des réunions du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les actions en direction des partenaires de la CdC

Dès le début de la crise sanitaire, la Collectivité de Corse s'est fortement mobilisée pour protéger la santé publique et aider les acteurs insulaires à surmonter cette crise sans précédent. Elle a mis en œuvre des mesures concertées et innovantes pour répondre aux difficultés des usagers, notamment des entreprises fragilisées et des personnes précarisées.

Le **9 mars 2020**, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, tient une **conférence de presse** en présence de Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge des domaines Social et Santé. Compte tenu de la situation particulière de la Corse (propagation rapide de la maladie, situation géographique - insularité, proximité avec l'Italie -, capacité limitée des établissements et des équipements sanitaires, difficulté d'accès aux soins de premier secours dans le rural, grand nombre de personnes âgées supérieur à la moyenne nationale), le Président du Conseil exécutif demande que des **mesures adaptées aux enjeux et aux besoins de la Corse** soient prises le plus rapidement possible. Parmi les dix mesures figurent notamment la prise en compte de la nature d'île-montagne de la Corse, l'extension des mesures prises sur Aïacciu à toute la Corse, le renforcement des mesures de contrôle des ports et aéroports, le renforcement des moyens de dépistage sur place, le renforcement du système de prise en charge sanitaire sur le plan des moyens, de l'équipement et de l'organisation, la mise en place d'un plan spécifique pour les personnes âgées, la mise en œuvre d'un grand plan de communication sur l'importance des gestes barrières.

Le **24 avril 2020**, l'Assemblée de Corse adopte le rapport **Vince contr'à u Covid-19** qui structure l'action de la Collectivité de Corse autour de 4 objectifs :

- sauver des vies et protéger la santé publique ;
- renforcer les solidarités humaines et territoriales ;
- aider les acteurs à surmonter un choc économique sans précédent ;
- réussir le déconfinement, vaincre l'épidémie et préparer l'avenir.

Dans ce cadre, un **fonds Salute Covid-19 de près de 3 M€** est instauré pour financer l'acquisition de matériel de protection et d'équipements médicaux.

Les internats du Finusellu sur Aïacciu et Montesoru sur Bastia sont mis à disposition pour accueillir des patients du Covid-19 ne pouvant réintégrer leur domicile.

Sur le site des Padules, les **5 appartements** propriétés de la Collectivité ont fait l'objet durant le confinement d'une réfection complète (peinture, plomberie, électricité...) et ont été **mis à disposition de la Croix-Rouge**, pour l'hébergement des malades atteints de la Covid. Les acquisitions nécessaires à l'ameublement intérieur de ces appartements se sont élevées à 16 800 €.

La **crèche Laetitia** a été maintenue ouverte pour assurer **la garde des enfants des soignants**.

Au **collège Laetitia d'Aïacciu**, un dispositif d'accueil des enfants de soignants ou d'autres

professions prioritaires a été mis en place grâce à une équipe de volontaires composée d'agents ATTEE.

Des agents volontaires de la Collectivité ont été **mis à disposition d'associations d'intérêt général ou d'établissements de santé** par le biais de conventions.

En période de pénurie, la Collectivité de Corse a assuré **la fourniture de masques** au profit des hôpitaux, des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), des centres Covid, des professions médicales (infirmiers libéraux, podologues, pharmacies, dentistes, kinésithérapeutes), des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des associations d'intérêt général, ainsi que des communes et communautés de communes. Les élèves des lycées et collèges ont également été dotés : ce sont 31 collèges,

I. 2020, ANNATA COVID

19 lycées et 1 établissement régional d'enseignement adapté qui ont été livrés pour un effectif d'environ **22 800 élèves** à la rentrée de septembre 2020. Dans un premier temps, les scolaires ont été dotés de masques chirurgicaux pour un montant de 166 500 €, et à compter de la fin septembre de masques en tissu lavables pour un montant de 169 500 € TTC.

Entre mars et avril, deux marchés ont été passés :

- Dans le Pumonti : 60 structures (centre hospitalier d'Ajaccio, EHPAD, FALEP, ADMR, Cabinets Covid, familles d'accueil, services de la CdC) ont été dotées de 158 334 masques (81 763 FFP1 et 76 571 FFP2), 300 surchaussures et 2477 gants ;
- Dans le Cismonte : 201 250 masques (157 750 FFP1 et 43 500 FFP2) ont été fournis aux EHPAD, centres Covid, hôpitaux de Calvi, de Tattone, cliniques, foyers, Maison des personnes handicapées, Office d'équipement hydraulique de la Corse, Évêché ;
- 240 250 masques ont été fournis aux 18 communautés de communes représentant 341 communes ;
- Au total, l'équipement en EPI a représenté pour la Collectivité un engagement financier de 3 M€ (dont 2,7 M€ pour l'acquisition des masques).

Grace à un **partenariat avec Emmaüs Connect**, des équipements numériques ont été distribués aux publics les plus vulnérables : 60 tablettes distribuées dans les EHPAD, 103 cartes SIM, 43 smartphones et 20 téléphones mis à la disposition des plus démunis.

Un soutien aux ménages de 2 M€ a été instauré via le **dispositif Aiutu in casa**. Les élèves et étudiants des filières sanitaires et sociales impliquées dans la lutte contre la maladie ont également bénéficié d'un dispositif d'aides individuelles exceptionnelles.

Un **numéro vert** a été mis en place dès le 26 mars 2020 pour apporter des réponses rapides aux situations d'urgence alimentaire et de violences familiales. 100 appels par semaine ont ainsi été enregistrés.

Le renforcement des **mesures de soutien direct aux entreprises**, afin de leur permettre de supporter le choc lié à la crise du Covid-19, a amené l'Assemblée de Corse par délibération du 30 juin 2020, à décider l'ouverture d'un fonds comportant deux volets destinés, d'une part, à soutenir financièrement les entreprises sans salariés et, d'autre part, à favoriser l'embauche des saisonniers. Une enveloppe de **5,5 M€** a été consacrée à ce fonds dont une partie financée par le fonds Montagne du comité de massif. La gestion de ce fonds aura témoigné d'une mobilisation satisfaisante, puisque près de 200 dossiers ont été déposés pour un montant total d'aides allouées de 217 655 €.

En partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Collectivité a mis en place le **dispositif Sustegnu** afin d'amortir les coûts des prêts en trésorerie des entreprises fragilisées. **7,5 M€ ont ainsi été débloqués au profit de 4000 entreprises** pour un impact de plus de 600 M€.

Une dotation de **600 000 €** gérée par la Caisse de développement de la Corse via l'ODARC a été affectée au **dispositif de garantie bancaire destiné aux agriculteurs** et un budget de **500 000 €** a été alloué à **la petite pêche côtière** au profit de 138 armateurs par l'Office de l'environnement. Une campagne de promotion des produits corses et des circuits courts a été financée.

Le **7 mai 2020**, le **plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse** visait à adapter la stratégie nationale aux spécificités de la Corse en conciliant deux enjeux majeurs, l'enjeu sanitaire imposant une vigilance extrême face à l'épidémie et l'enjeu économique, social et sociétal qui nécessite de reprendre aussi vite et complètement que possible une vie collective normale.

I. 2020, ANNÉE COVID

Le 27 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a adopté le premier volet du **plan Salvezza à Rilanciu** coconstruit avec les acteurs économiques et sociaux insulaires avec pour ambition d'instaurer des mesures d'urgence, mais également de poser les jalons d'une véritable relance et d'une adaptation structurelle du modèle économique et social insulaire aux enjeux d'évolution post-Covid et de transition écologique.

- L'élaboration de ce plan a impliqué :
 - Une **surveillance constante** des conséquences économiques et sociales de la crise (baromètre hebdomadaire) qui a donné lieu à un diagnostic économique qui a confirmé la vulnérabilité particulière de notre territoire face à la crise en raison de la spécificité de ses structures économiques et de la saisonnalité marquée ;
 - L'initiative d'une **concertation** avec l'ensemble des acteurs institutionnels, notamment les socioprofessionnels, afin d'adapter les réponses aux besoins

du territoire, ce qui a donné lieu à un cycle soutenu de réunions à l'automne impliquant la participation de 70 cadres et a généré près de 150 fiches/actions ;

- Une mise en action quotidienne et opérationnelle pour répondre aux **situations les plus graves** : 44 mesures dans le volet Salvezza de court et moyen termes pour amortir les effets immédiats de la crise dès la fin de l'année 2020 et le début 2021.
- La sollicitation de l'État pour obtenir une reconnaissance de la spécificité de la situation de la Corse, notamment à l'égard des charges fiscales et sociales, pour un montant de contreparties évalué à plus de 300 M€. Un dialogue permanent, avec les services de l'État et les socioprofessionnels constitués en collectif, a donné lieu à l'actualisation de 6 propositions réglementaires adressées aux ministères concernés.

	Aide et accompagnement au financement des entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles, et pêcheurs	Soutien à l'activité et à l'information des entreprises	Aide à l'emploi et à l'employabilité	Accompagnement des personnes précaires ou précarisées	Animer un réseau de partenaires pour la relance de l'économie corse	Total plan Salvezza
Nombre de mesures	8	8	8	9	5	38
Montant du financement CdC global estimé	26,5 M€	33,05 M€	28,96 M€	11,79 M€	150 000 €	100,45 M€

Répartition des actions Salvezza par thème avec incidence financière

Le détail des actions menées par la Collectivité dans les différents secteurs se retrouve dans les chapitres relatifs aux politiques publiques correspondantes.

I. 2020, ANNATA COVID

59 000 visites sur le portail www.covid-19.corsica

Déployé par la Collectivité, ce portail numérique répondait à trois objectifs :

- apporter rapidement des réponses concrètes aux demandes des particuliers, des familles, et des acteurs économiques et sociaux ;
- permettre une information quotidienne sur la lutte contre l'épidémie par la Collectivité, en articulation avec ses partenaires institutionnels ;
- présenter les dispositifs de soutien déployés par la Collectivité à destination des différents publics et permettre le dépôt des dossiers de demande d'aide en ligne.



Conférence de presse du plan Salvezza - 26 novembre 2020.

II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Les étapes de la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et son schéma de fonctionnement



La Collectivité de Corse créée le 1^{er} janvier 2018 exerce de plein droit les compétences attribuées aux départements et aux régions. Elle assume également les compétences suivantes :

En matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de langue et culture corses et de formation

- Elle établit le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées, des établissements d'enseignement professionnel, des établissements d'enseignement artistique, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formation maritime et aquacole, des établissements d'enseignement agricole et des centres d'information et d'orientation ;
- Elle élabore le programme prévisionnel des investissements relatifs aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) ;
- Elle définit la localisation des établissements, leurs capacités d'accueil et le mode d'hébergement des élèves ;
- Elle définit la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré ;
- Elle finance, construit, équipe et entretient les collèges, lycées, établissements publics d'enseignement professionnel, établissements d'enseignement artistique, d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes, établissements d'enseignement agricole et centres d'information et d'orientation, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur ;
- Elle assure l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique dans les EPLÉ ;
- Elle assure le recrutement, la gestion et la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les EPLÉ ;

- Elle établit la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Elle détermine et organise les activités éducatives complémentaires ;
- Elle adopte le plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses ;
- Elle assure la mise en œuvre des actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

En matière de culture et communication

- Elle conclut, avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel, des conventions en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses ;
- Elle définit et met en œuvre la politique culturelle en Corse ;
- Elle assure un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en matière culturelle ;
- Elle conduit les études et définit les actions en matière de patrimoine protégé, de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques (sauf les monuments propriété de l'Etat) ;
- Elle assure la conservation et la mise en valeur des sites archéologiques ;
- Elle définit les actions en matière d'inventaire du patrimoine, de recherches ethnologiques, de création, de gestion et de développement des musées, d'aide au livre et à la lecture publique, de soutien à la création, de diffusion artistique et culturelle et de sensibilisation à l'enseignement artistique.

II. L'INSTITUTION TERRITORIALE

En matière de sport et d'éducation populaire

- Elle conduit les actions de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse.

En matière d'aménagement et développement durable

- Elle élabore et arrête le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) qui fixe les objectifs de préservation de l'environnement et du développement économique, social, culturel et touristique garantissant l'équilibre territorial et qui définit les principes d'aménagement de l'espace et la destination des différentes parties du territoire.

En matière de transports et de gestion des infrastructures

- Elle organise les liaisons interdépartementales ;
- Elle est chargée de l'exploitation, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des transports ferroviaires ;
- Elle définit les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et les destinations de la France continentale (dessertes et tarifs) ;
- Elle assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;
- Elle crée, aménage, entretient et gère les ports maritimes de commerce et de pêche, ainsi que les aérodromes.

En matière de logement et de foncier

- Elle définit les priorités en matière d'habitat et arrête la répartition des aides de l'État entre les programmes d'accession à la propriété, de construction de logements locatifs neufs et d'amélioration de l'habitat existant ;
- Elle met en place les stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

- Elle peut, par le biais de l'Office foncier de Corse, réaliser toutes les acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions d'aménagement.

En matière de développement économique et touristique

- Elle détermine le régime des aides directes et indirectes aux entreprises ;
- Elle peut participer à la constitution d'un fonds d'investissement ou d'un fonds de garantie.
- Elle détermine et met en œuvre les orientations du développement touristique de l'île et coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristique ;
- Elle détermine les règles de procédure relatives à l'instruction des demandes d'agrément ou de classement des équipements et organismes (tels les hôtels et résidences de tourisme, les campings, les villages de vacances, ...).

En matière d'agriculture et de forêt

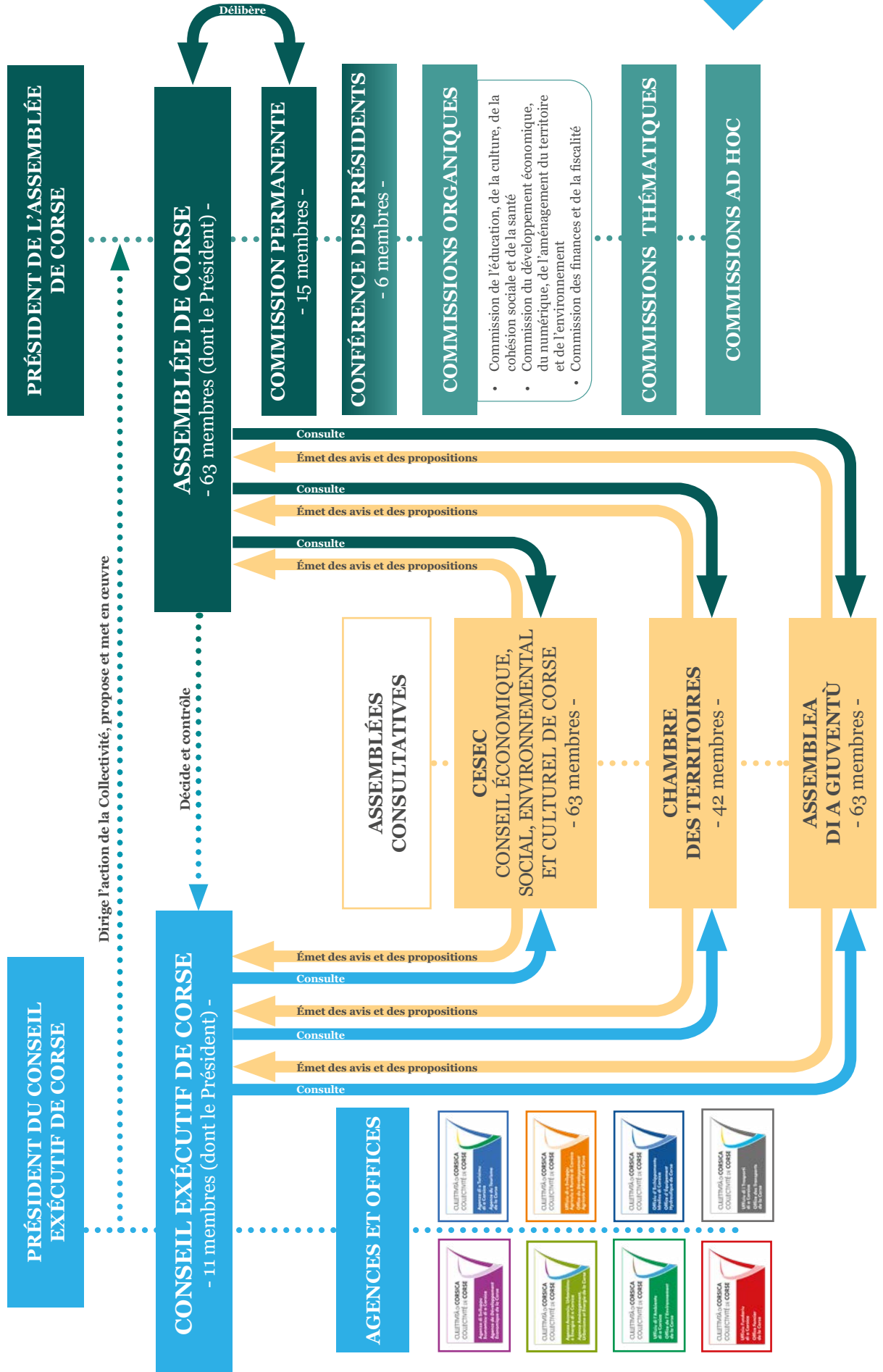
- Elle détermine les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture.

En matière d'environnement

- Elle définit les actions pour la protection de l'environnement et détermine les priorités en matière de développement local ;
- Elle met en œuvre une gestion équilibrée des ressources en eau et a l'initiative de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Corse ;
- Elle élabore le plan de prévention et de gestion des déchets ;
- Elle élabore et met en œuvre le programme de prospection, d'exploitation et de valorisation des ressources énergétiques locales et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan tendant à couvrir les besoins et à diversifier les ressources énergétiques de l'île.

Schema di funziunamentu di a Cullettività di Corsica
Schéma de funzionament de la Collectività de Corse

II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE



II. L'INSTITUTION TERRITORIALE

L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions

Composée de 63 conseillers élus pour cinq ans, l'**Assemblée de Corse** a tenu en 2020 **13 sessions** (dont 5 en distanciel et 6 en mode mixte, représentant 300 heures en audiovisuel), préparées ou prolongées par **22 réunions de la Commission permanente, 25 Conférences des présidents et 73 commissions organiques et thématiques**.

Lors des séances publiques, **458 délibérations** ont été adoptées, **54 questions orales** posées à l'Exécutif et **48 motions** examinées, donnant lieu à 2 700 pages de compte-rendu.

La **Commission permanente** a activé ses nouveaux pouvoirs délibérants en adoptant **220 rapports**.



Commission permanente, juin 2020

En février 2020, l'Assemblée de Corse, sur la base d'un rapport du Président de l'Assemblée, a délibéré sur la modernisation de l'institution parlementaire, dans le sens d'une plus grande transparence et ouverture aux citoyens. Dans ce cadre :

- une **Commission de déontologie**, présidée par un ancien bâtonnier, a été installée en juillet pour prévenir les conflits d'intérêt ;
- une **questure** paritaire et équilibrée majorité / opposition a été créée, donnant un droit de regard aux élus sur la gestion des moyens de la Présidence ;
- le **Comité d'évaluation des politiques publiques** a été refondu, renforçant la représentation des associations et collectifs, intégrant 10 représentants citoyens tirés au sort.

Dans le contexte de **crise sanitaire** provoqué par la pandémie, un **régime dérogatoire** a été établi à partir du mois de mars, sur la base des ordonnances gouvernementales, visant à garantir la continuité des pouvoirs publics. Pour limiter la présence et les interactions sociales en réunion, la participation

à distance par téléconférence a été autorisée, le quorum minimal réduit et la capacité à donner pouvoir augmentée ; en contrepartie, la publicité des débats devait être assurée par retransmission en direct sur le site web, et les votes rester nommément identifiables. La réactivité dans la prise de décision a été facilitée par un usage accru, si ce n'est encouragé, des procédures d'urgence. Un équilibre a été recherché entre les attentes légitimes des élus en termes de prise de parole et de dépôt d'amendements et les contraintes techniques et sanitaires limitant la durée des réunions. Pour ce faire, des procédés fiables de gestion technique à distance et en direct des réunions ont été mis en place. Lors du déconfinement, un système mixant présentiel réduit (entre 18 et 25 conseillers sur 63) et participation audiovisuelle (pour le reste de l'effectif, par mode « Teams ») a été activé.

L'appui administratif et technique, organisationnel et fonctionnel de l'organe délibérant est assuré par le **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** qui, sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'Assemblée, se compose de 31 agents regroupés en deux directions (séance et commissions / assistance administrative, juridique et technique).



Assemblea di Corsica

II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'attività du Conseil exécutif de Corse

Le Conseil exécutif dirige l'action de la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses. Son activité en 2020 a donc été très largement tournée vers la recherche et la mise en œuvre des réponses les plus adaptées à la gestion de cette crise sans précédent. Dans le souci constant de préserver la santé publique des habitants de l'île en renforçant les solidarités humaines et territoriales, le Conseil exécutif a œuvré à accompagner les acteurs économiques et sociaux, préparer la relance de l'économie et construire un nouveau modèle de développement plus équitable et plus durable.

Dès le début de la crise, il a travaillé à l'élaboration de **rapports d'orientation et plans d'actions** présentés à l'Assemblée de Corse :

- le 24 avril : rapport « Vince contr'à u Covid-19 » (avec notamment proposition de mise en place d'un « green pass ») ;
- le 7 mai : plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement ;
- juin/juillet : intégration des éléments découlant de la nouvelle donne épidémiologique dans le fonctionnement des établissements scolaires ;
- le 27 novembre : plan Salvezza è Rilanciu-volet Salvezza.

Il a veillé à l'adaptation des règlements d'aides en temps de crise et adopté des mesures d'accompagnement :

- délégations majorées d'attributions par l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif et à son Président durant la crise, en application des textes sur l'état d'urgence sanitaire ; instauration d'un comité scientifique territorial consultatif ;
- mise en place d'un portail internet dédié aux bénéficiaires d'aides notamment d'urgence ; dispositif transitoire fonds Montagne ; fonds Salvezza de sauvegarde économique territoriale ; attributions de primes exceptionnelles Covid-19 aux professionnels du secteur médico-social ; aides Culture ; avenants aux conventions de DSP maritimes ;
- publication de nombreux communiqués de presse pour informer la population insulaire des mesures prises.



II. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Au cours de l'année, le Conseil exécutif a tenu 45 réunions. Durant la crise sanitaire, la continuité des réunions a été assurée grâce à l'outil collaboratif Microsoft Teams. 1568 rapports ont été examinés et 1072 arrêtés délibérés. Près de 770 M€ ont été affectés et individualisés, dont 317 en investissement et 453 en fonctionnement.

Un rapport de suivi des 86 motions votées par l'Assemblée de Corse en 2019 a été présenté à l'Assemblée de Corse en juillet 2020 et un Spaziu Muzione a été mis en service pour permettre un suivi des motions en temps réel.

Les principaux documents de 2020

- **Aménagement et développement des territoires**

Habilitations conférées au PADDUC par la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ; suivi et évaluation du PADDUC ; modification du PADDUC relative au rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) et politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature ; règlement d'aides aux foires rurales.

- **Infrastructures**

Sécurisation de la voie ferrée ; rapport d'information sur le renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia.

- **Europe/International**

Orientations stratégiques du programme opérationnel FEDER FSE 2021/2027 ; mobilité internationale des jeunes.

- **Social et médico-social**

Actualisation du règlement des aides sociales et médico-sociales ; lancement d'appels à projets pour l'habitat inclusif des personnes âgées et en situation de handicap, les résidences autonomie, les proches aidants ; rapport d'étape sur l'expérimentation du revenu universel ; politique de prévention et de protection de l'enfance ; rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté ; internalisation du fonds de solidarité pour le logement.

- **Environnement**

Nombreuses actions de gestion du domaine du Conservatoire du littoral ; conventions avec l'État, le Syvadec et les deux communautés d'agglomération pour la généralisation du tri à la source des déchets ménagers ; appel à

manifestation d'intérêt pour l'intégration de l'économie circulaire dans les politiques publiques et les territoires ; prise en charge du transport de balles de déchets en vue de leur traitement sur le continent.

- **Culture/Patrimoine**

Rénovation du cadre d'intervention en faveur des sites archéologiques et des musées de Corse ; stratégie de mécénat, charte éthique et convention ; convention d'objectifs et de moyens avec France 3 Corse Via Stella.

- **Éducation/Formation/Enseignement supérieur et recherche**

Modernisation des lycées maritime et agricole.

- **Transports maritimes et aériens**

Délégation de service public pour les transports maritimes passagers et marchandises.

- **Développement économique**

Territorialisation de la gouvernance et du financement des pôles de compétitivité ; dispositif Crea'Imprese : accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises pour les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion.

- **Tourisme**

Lancement d'appels à projets « connexion au système d'information touristique corse », « aires d'étapes pour campings-cars » et « accueil cyclo-touristique ».

- **Politique de l'Eau**

Élaboration du schéma d'aménagement hydraulique de Corse : Acqua nostra 2050 ; projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse ; aménagements hydrauliques dans la Plaine orientale et le Sud-Est.

II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

- **Sport**

Nouveau règlement des aides Sport.

- **Jeunesse :**

Plan d'actions du Pattu per a Giuventù.

- **Énergie**

Rapport d'information sur la rénovation énergétique performante dans le logement social.

Parmi les principaux évènements

- **Social**

Soutien aux actions associatives d'aide alimentaire 2020 (mai) ; campagnes de communication « State in casa » et « State attenti » (mai) ; attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 dans le secteur médico-social (septembre) ; signature des conventions de financement pour l'accompagnement et le soutien au bénéficiaire des proches aidants (octobre) ; aide exceptionnelle de fin d'année 2020 destinée aux personnes en situation de précarité ; campagne pour la protection des personnes à risques pendant l'épidémie de Covid (décembre).

- **Développement des territoires**

4^e édition des assises de la montagne (février) ; Ouverture de la ligne M11 Bunifaziu-Corti (rentrée 2020) ; inauguration du réseau de fibre optique Corsica Fibra Santa Riparata di Balagna (octobre).

- **Jeunesse et Sports**

Enquête auprès des jeunes Corses suite au confinement sur leurs besoins et leurs priorités (juin) ; présentation du plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù et de la charte des acteurs jeunesse (novembre) ; seconde édition des assises di a Ghjuventù, édition numérique (décembre) ; présentation du nouveau règlement des aides Sport (décembre).

- **Politique de l'eau**

Campagne de communication vers une pratique responsable de la gestion de l'eau en Corse (juillet) ; présentation de Acqua nostra 2050 - schéma d'aménagement hydraulique de la Corse (juillet) ; comité de bassin de Corse,

Conca di Corsica, adoptant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 et le proposant à la consultation du public (octobre).

- **Environnement**

Comité consultatif de la réserve naturelle de Scandula (juillet) ; fête de la nature 2020 à la réserve naturelle de l'étang de Biguglia (octobre) ; parution de l'atlas biogéographique de la flore de Corse (novembre) ; mission d'étude et de gestion de la fréquentation de la montagne Corse ; participation à la table ronde sur le plan d'action Méditerranée exemplaire en 2030.

- **Développement économique**

Étude impact Covid en faveur des associations (mai) ; dispositif Aiutu in casa - Covid-19 ; réunion de constitution des groupes de travail Économie sociale et solidaire (février) et installation du comité de pilotage (décembre) ; campagne Campu è Compru in Corsica (décembre).

- **Foncier**

Présentation de la proposition de réforme législative pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : lutte contre la dépossession et la spéculation, relance de l'intérieur, soutien à l'activité économique (août).

- **Égalité Femme/Homme**

Organisation d'une table ronde autour de parcours de femmes « Donne di Corsica, site l'avvene » (mars).

- **Europe/International**

Rencontre entre le Chef du Gouvernement basque, Iñigo Urkullu et le Président du Conseil exécutif (janvier) ; joli Mois de l'Europe digital (mai) ; conférence virtuelle sur l'insularité méditerranéenne dans le cadre de l'édition 2020 de la semaine européenne des régions et des villes (octobre) ; lancement du site et de l'application mobile « Mobighjovani ».

II. L'INSTITUTION TERRITORIALE

- **Culture/ Patrimoine**
Sortie de l'ouvrage « La métallurgie du fer en Corse » (janvier) ; Acquisition d'une œuvre du peintre Henri Matisse (février).



- **Lingua corsa :**
Formation à l'utilisation du guide « O Chjù », guida da a ciucciaghja è a scola materna (janvier) ; rinovu di a Cartula di a lingua corsa trà a Cullittività di Corsica è a cumuna di Portivechju ; Festa di a lingua 2020.



« O Chjù », guida da a ciucciaghja è a scola materna

- **Éducation/Formation**
Bourses d'études de formations sanitaires et sociales (juillet) ; lancement officiel du site Corsica Orientazione (septembre) ; pose de la première pierre de la résidence universitaire Sambucucciu d'Alandu (octobre).
- **Infrastructures de transports**
Présentation des opérations routières menées par la Collectivité sur le réseau du Grand Aiacciu (octobre) ; mise en service d'une section de la voie nouvelle RT12 Bastia-Furiani (novembre) ; travaux d'amélioration de la sécurité et du confort des usagers de la RT20 en traversée du hameau de Funtanone di Vignale ; travaux d'amélioration de la sécurité et du confort des usagers de la RD81 a bocca à u Listincone è a piaghja di a Liscia ; travaux de requalification de la rocade d'Aiacciu.



Présentation des opérations routières de la CdC sur le Grand Aiacciu, 7 octobre 2020.

- **Tourisme**
Dispositif « I nostri Eroi » de l'Agence du tourisme de la Corse ; marque territoriale de l'Agence du tourisme de la Corse « Safe Corsica » (juillet) ; dispositif « chèques vacances » pour les familles insulaires en situation de fragilité sociale (août).
- **Ressources humaines**
Mise en place du plan de continuité d'activité de la Collectivité et gestion de la crise Covid.

II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'attività di l'istanze cunsultative

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse

Les 6 premiers mois de l'année 2020, sous la présidence de **Paul SCAGLIA**, l'essentiel des travaux du CESEC ont été consacrés à la crise sanitaire Covid. Ces travaux se sont poursuivis sous la présidence de **Marie-Jeanne NICOLI** dès le mois de juillet 2020.

Malgré les contraintes de fonctionnement liées au confinement, le CESEC a participé activement à l'ensemble des travaux et initiatives menés au sein de la Collectivité de Corse en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

L'enjeu pour le CESEC, à travers la diversité de ses modes d'expressions, a consisté à rendre compte de la **situation vécue par la société civile** dès les premiers jours du confinement et des conséquences de cette épidémie pour l'ensemble des acteurs régionaux.

Ainsi, le CESEC a participé à la Conférence des présidents réunie en format élargi dès le mois de mars 2020 afin d'échanger sur la gestion de la crise sanitaire, et a pris part à un ensemble d'expressions portées par les différentes instances de la Collectivité de Corse : résolution commune du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse, du CESEC, de l'Assemblea di a Giuventù concernant l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses ; lettre ouverte au Premier ministre pour faire de la Corse un territoire pilote pour le lancement d'un essai clinique relatif à l'utilisation de l'hydroxychloroquine.

De plus, sur saisine du Président du Conseil exécutif de Corse et du Président de l'Assemblée de Corse, le CESEC **s'est prononcé pour avis** sur les rapports suivants : Vince contr'à u Covid, Pianu di surtita prugressiva è ammaestrata di u cunfinamentu per a Corsica, Covid-19 les libertés publiques à l'épreuve du traçage numérique, modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse en raison de l'épidémie de Covid-19, adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020, plan Salvezza.

Enfin, le CESEC a souhaité, par le biais d'un document ad hoc, apporter **une contribution sur la crise Covid-19** qui prend la forme de **3 expressions de la société civile**, calquées sur les principaux temps de vie imposés par cette crise sanitaire.

Ainsi, la **1^{ère} expression (la crise sanitaire Covid-19, expression n°1)**, réalisée en plein confinement, s'est fait l'écho, à partir des remontées de terrain des difficultés ou des points de vigilance immédiats, des actions prioritairement attendues en Corse à très court terme ; **la deuxième expression (la crise sanitaire Covid-19, expression n°2, relance économique, emploi, fiscalité)** a eu vocation à faire émerger des propositions et des pistes de réflexion pour appréhender les effets du déconfinement et préparer la relance. La troisième sera de nature à traiter de l'après-Covid, avec une vision de la Corse qui aura **tiré les leçons et enseignements de cette crise**.

En 2020, le CESEC a rendu **80 avis** à l'occasion de **10 séances plénières** et 37 réunions des 9 commissions organiques. Il a adopté **3 motions** (réforme du baccalauréat ; versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux professionnels du secteur social et medico-social et social ; demande d'ouverture d'une filière BTS maritime « pêche et gestion de l'environnement marin » au lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia.

Le **Bureau du CESEC** a tenu **20 réunions**, dont 11 consacrées au Covid et rendu, par délégation, 4 avis.

Au titre de son pouvoir d'autosaisine, le CESEC a initié une **réflexion sur le maintien à domicile des personnes âgées**, poursuivi ses **travaux sur la ruralité** en s'intéressant à la question de la **filière forêt bois et participé à la révision du règlement des aides Culture**.

II. L'INSTITUTION TERRITORIALE

L'activité des organes consultatifs

Changement de gouvernance

- L'année 2020 a été marquée par un changement de gouvernance intervenu en juin 2020. Les conseillers du CESEC ont élu, le 9 juillet 2020, **Marie-Jeanne NICOLI**, issue de monde de la culture, présidente du CESEC.



Dans sa profession de foi la présidente précisait porter pour le conseil « une ambition collégiale, souhaitant à la fois poursuivre et amplifier le travail réalisé ces deux dernières années, d'y associer de nouvelles forces et d'œuvrer au quotidien à favoriser la transversalité. Transversalité dans les échanges entre les différentes sections, transversalité entre les différents collègues et même, plus largement, avec les acteurs de terrain. Cela suppose d'être sans cesse dans le dialogue, dans la recherche du point d'équilibre, de conciliation des contraires, notamment par l'ouverture et la compréhension de l'autre. Pour le dire autrement, de travailler à établir le rapport d'intelligence plutôt que d'être dans un rapport de force. Dépasser la posture, donc mener les combats par la démonstration, la pertinence des arguments ».

- **Le bureau du CESEC est ainsi composé :**

- Présidente de la Section économique, social et de la prospective : **Marie-Josée SALVATORI**

Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective : **Louise NICOLAI**

Finances, suivi et évaluation des politiques publiques : **Patrice BOSSART**

Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer, pêche : **François-Laurent PASQUALI**

- Présidente de la Section de la culture, de la langue corse et de l'éducation : **Marie-Madeleine MONDOLONI ;**

Azzione culturale, audiovisuel, patrimoine : **Jean-Pierre SAVELLI**

Education, formation, jeunesse : **Hélène DUBREUIL-VECCHI**

Lingua corsa e u so sviluppu : **Patrick SALVATORINI**

- Présidente de la Section environnement et cadre de vie : **Julie PANTALONI-BARANOVSKY**

Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme : **Michèle BARBE**

Précarité-solidarité, santé, cohésion sociale et habitat sport et vie associative : **Hyacinthe CHOURY**

Europe, relations internationales euro-région, Méditerranée, diaspora : **Jean DALCOLLETO**

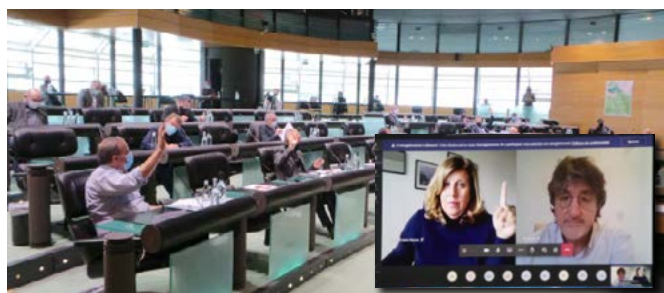
II. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'attività di l'istanze cunsultative

La Chambre des territoires de Corse

En raison d'une part, des élections municipales et des conditions particulières dans lesquelles elles se sont déroulées (délai de 3 mois entre le 1^{er} et le 2nd tour) et d'autre part, du contexte sanitaire avec ses deux confinements, le nombre de réunions de la Chambre des territoires pour l'année 2020 a été fortement réduit.

Néanmoins, **la nouvelle mandature** a pu être installée lors de la séance d'installation qui s'est déroulée en semi-présentiel le lundi 12 octobre 2020.



Séance d'installation de la nouvelle Chambre des territoires, le 12 octobre 2020 en présentiel et distanciel.

Lors de cette séance, les membres de la Chambre des territoires de Corse ont décidé par un vote unanime :

- de supprimer les commissions déneigement et urbanisme commercial qui avaient atteint leurs objectifs ;
- de maintenir des commissions qui doivent poursuivre leurs travaux :
 - Incendies
 - Évolution statutaire de la Chambre
 - Commission mixte paritaire sur les services publics
- de créer 2 nouvelles commissions :
 - Loi ELAN et PADDUC
 - Politique forestière
- de fusionner 3 commissions existantes au sein d'une seule à la thématique élargie « Développement durable et lutte contre le changement climatique » :
 - Économie circulaire et économie sociale et solidaire
 - Eau
 - Protection du littoral et du milieu marin.

Une **séance plénière ordinaire** a également été organisée en semi-présentiel le 7 décembre, clôturant ainsi l'année avec l'adoption de **30 rapports et décisions** sur des sujets importants tels que :



Signature de la convention avec la CADEC dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds PAESE

- le plan Salvezza à Rilanciu ;
- l'individualisation du fonds Paese et l'approbation de la convention avec la CADEC ;
- la désignation d'un représentant de la Chambre des territoires au sein du COPIL Économie Sociale et Solidaire ;
- le lancement du projet « Croix Rouge sur Roues » ;
- le rapport d'information et la discussion sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi portant engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN) ;
- le rapport d'évaluation et de validation du PADDUC 2017-2019 ;
- la présentation des rapports d'individualisation des crédits au titre des différents règlements d'aides aux communes, intercommunalités et territoires pour un montant total de 19,6 M€.

Quelques chiffres-clés

Ont été organisées :

- 2 séances plénières
- 4 consultations par procédure écrite
- 1 réunion en visio sur le rapport *Salvezza*
- 1 réunion du groupe de travail évolution statutaire de la Chambre des territoires

Ont été examinés et approuvés :

- 15 rapports
- 15 décisions dont 2 délibérations portant sur les désignations des membres de la Chambre au sein d'organismes extérieurs

Ont été produits :

- 4 avis dans le cadre des procédures écrites
- 1 compte-rendu - réunion de présentation du plan *Salvezza*
- 2 comptes-rendus in extenso des séances plénières du 12 octobre et du 7 décembre

II. L'INSTITUTION TERRITORIALE

L'activité des organes consultatifs

L'Assemblea di a Giuventù

Créée en juillet 2016 à l'initiative du Président TALAMONI, renouvelée en mai 2019, l'Assemblea di a Giuventù est l'un des trois **organes consultatifs** de la Collectivité, ayant vocation à représenter la **jeunesse insulaire** au centre des principales institutions démocratiques de la Corse.

Présidée par le Président de l'Assemblée, elle se compose de **63 conseillers âgés de 16 à 29 ans**, émanant de quatre collèges (15 étudiants, 9 lycéens, 7 actifs et salariés, désignés par les syndicats ou instances représentatives, 31 candidats libres).

Consultés régulièrement par le Président de l'Assemblée sur des questions de société et par le Président du Conseil exécutif sur des rapports emblématiques, les jeunes conseillers posent également des questions orales, adoptent des motions, organisent des débats d'actualité et produisent à leur initiative des rapports thématiques, générant une activité qui n'a guère d'équivalent dans sa catégorie en Europe.

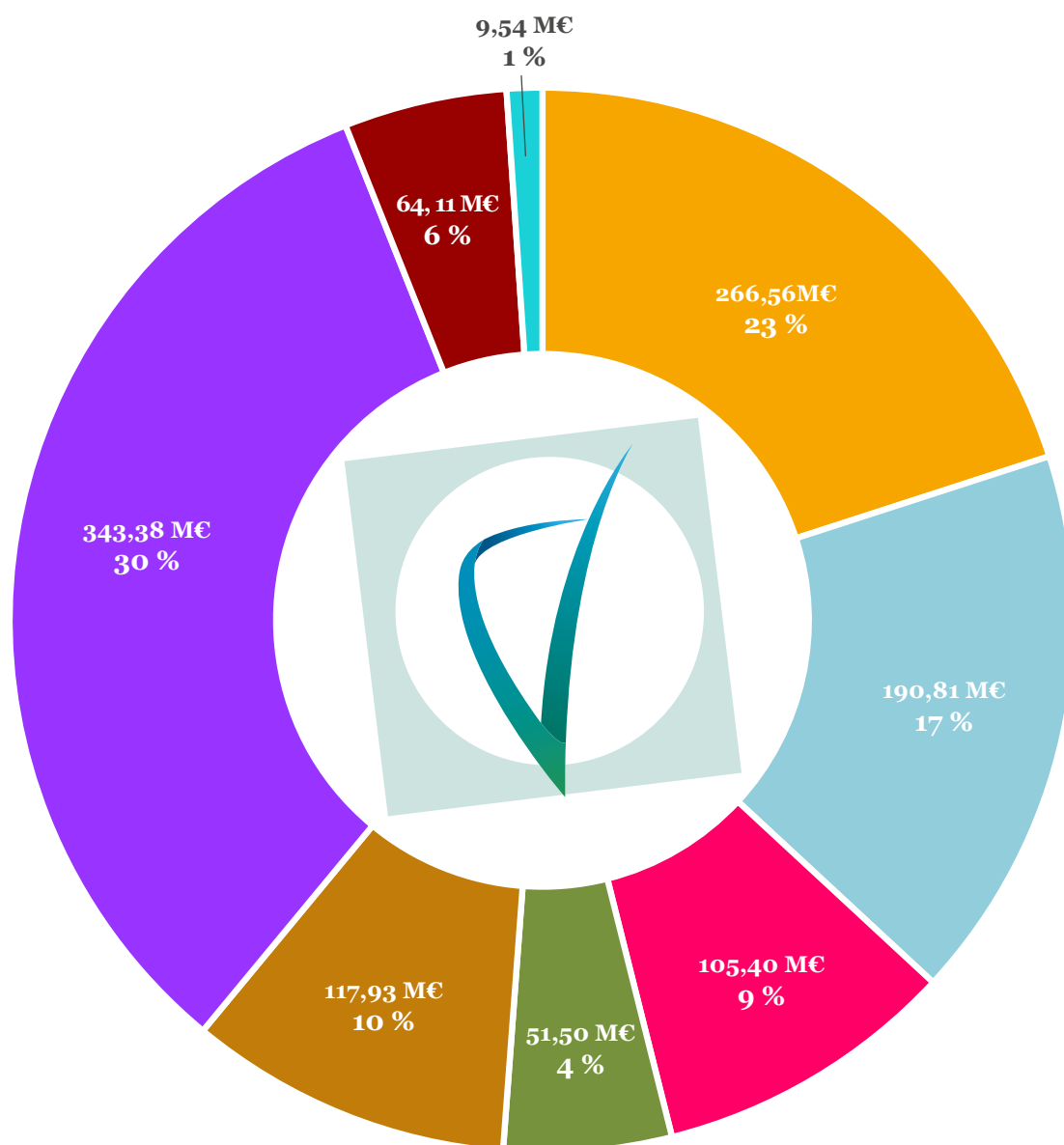
En dépit des contraintes provoquées par la crise sanitaire, de façon collective mais aussi à titre individuel, les conseillers, dont le mandat est

exercé à titre bénévole, ont poursuivi leur montée en charge : en 2020, se sont tenues **3 séances publiques et 14 réunions de commissions**, qui ont donné lieu à 32 questions orales et motions, 4 avis sur des dossiers majeurs (plan de déconfinement, plan Salvezza, déploiement de la 5G, libertés publiques et traçage numérique). Ils ont participé aux réunions de crise de la Conférence des présidents de l'Assemblée de Corse, aux assises de la Jeunesse et à la préparation du Pattu pè a Giuventù avec le Conseil exécutif, à la préparation de la session extraordinaire sur les violences criminelles et à la mise en œuvre d'un **Conseil de la Jeunesse en Méditerranée** dans le cadre de la Commission des Îles européennes.

Un cadre du secrétariat général de l'Assemblée de Corse assure la préparation de ces réunions, leur suivi et la formalisation des décisions et avis.



III. E PULITICHE PULICHE LES POLITIQUES PULIQUES



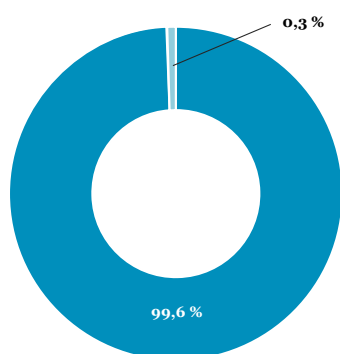
- La construction d'une administration innovante
- Construire une société des solidarités
- Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus
- Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement
- Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire
- Améliorer les équipements structurants et l'offre de services
- Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif
- Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Données issues du compte administratif 2020

ACCHISU 1. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	192 800 341,00	190 818 016,73	98,97 %
Total Fonctionnement	192 062 919,00	190 537 150,47	99,21 %
Total Investissement	737 422,00	280 866,26	38,09 %

Les dépenses

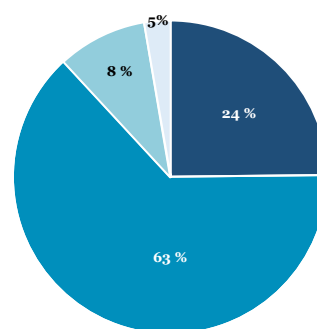


Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 38 % en investissement

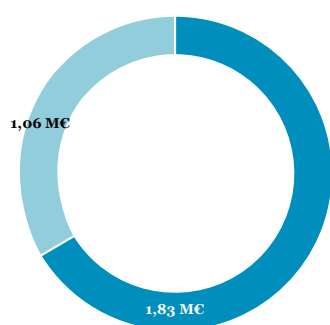
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe I par politique

- Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion
- L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap
- La protection de l'enfance et de la famille
- Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse



La programmation financière



Un taux d'affectation de 88 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2020

L'action sociale de proximité

S'appuyant sur 8 territoires d'intervention (Bastia, Lucciana, Corti, Balagne, Plaine orientale, Aiacciu 1 et 2, Sartonais-Valincu, Extrême-Sud), l'action sociale de proximité mobilise près de 200 agents dont une majorité de travailleurs sociaux. Durant cette crise sans précédent, de nouveaux besoins ont émergé, nécessitant d'adapter rapidement l'offre de services, de renforcer le repérage et le suivi des personnes fragiles et de mettre en place des actions d'urgence.

Une structuration et une harmonisation de l'action sociale de proximité

Afin de renforcer la présence sur les territoires et construire une **offre de premier accueil social à moins de 30 minutes**, un redécoupage des territoires est en cours et un travail de structuration et d'harmonisation a été mené.

Des **permanences de conseillères économiques sociales et familiales** (CESF) ont été organisées sur les pôles.

Le fonctionnement des **points territoriaux sociaux** (PTS) a été harmonisé pour aboutir à un examen territorialisé des demandes.

Les **commissions d'octroi des allocations mensuelles temporaires** (AMT) du Pumonte et du Cismonte ont été centralisées.

Des flyers personnalisés par territoire ont été réalisés et seront déployés dans les mairies.

La mise en place de nouveaux dispositifs afin de réduire les inégalités et lutter contre la précarité

La délivrance de **chèques d'accompagnement personnalisé** (CAP) a été mise en place sur tout le territoire. En nette progression sur le Cismonte, cette prestation a été déployée depuis mai 2020 sur le Pumonte.

Le règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé a été révisé. Il traduit la **politique volontariste de la Collectivité** en matière de promotion de la santé et de prévention sanitaire, de soutien aux personnes âgées et handicapées, de lutte contre les exclusions.

Face à la précarité croissante, la Collectivité de Corse a adopté un nouveau dispositif d'aides à destination de **situations en rupture** et nécessitant une prise en charge ponctuelle.

Des travaux ont été menés avec l'État sur le référent parcours et la **précarité alimentaire** afin d'instaurer une coordination dans le suivi du bénéficiaire avec l'ensemble des acteurs concernés.

Des travaux sont en cours pour mettre en place de nouveaux dispositifs visant à réduire les **inégalités de prise en charge dans le rural**, sur la base de critères spécifiques identifiant les territoires sous-dotés en structures et en aides.

La problématique des **femmes victimes de violences** nécessite la recherche de solutions efficaces et rapides. Ainsi, des pôles d'accueil ont été ouverts pour assurer une prise en charge en urgence dans les territoires excentrés. Durant la période Covid, des lieux d'accueil d'urgence ont été mis en place, en concertation avec l'État.

Les chiffres-clés

- **1 121 457 €** ont été engagés en faveur d'actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles, d'équipement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, de distribution des aides alimentaires, de soutien à des projets de cohésion sociale et de renforcement du lien social.
- La campagne 2020 de l'aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire a concerné **4 370** personnes pour un montant mobilisé de **893 750 €**.

Le soutien aux personnes en insertion

Dans un contexte social et économique dégradé, la Collectivité de Corse, désormais cheffe de file de l'action sociale, poursuit une politique ambitieuse visant à garantir la cohésion sociale, améliorer le service à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire. La lutte contre la précarité mobilise des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mais également d'insertion par la santé et le logement.

Le **nouveau plan territorial d'insertion 2020-2022** permet de développer une offre d'insertion socioprofessionnelle, prévoyant des actions d'accompagnement sur le volet santé et le renforcement sur le volet professionnel grâce à des actions de coaching. Dès l'été 2020, il a permis, grâce à l'introduction de dérogations, de soutenir financièrement les bénéficiaires du RSA impactés par la crise Covid sur le volet alimentaire, en raison notamment de la fermeture des cantines scolaires lors du premier confinement.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (+ 600 dès mars 2020 et une hausse de 1 100 personnes prévue en 2021) a conduit à proposer une **nouvelle offre d'insertion socioprofessionnelle** destinée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA. Une expérimentation de « référent de parcours RSA » est ainsi mise en œuvre depuis fin 2020 sur les territoires d'Aiacciu et de Bastia, afin de cibler des publics proches de l'emploi rencontrant des problématiques sociales (jeunes sans qualification, mères isolées).

Dans le domaine de **l'insertion par l'activité économique**, l'année 2020 a permis de définir des critères de financement du fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

La concertation de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ainsi que des différentes structures a permis de fixer début 2021 **un engagement financier pluriannuel** de la Collectivité de Corse qui sécurisent les structures accueillant un public en insertion.

Dans le secteur du **logement**, le projet d'internalisation au sein du budget de la Collectivité de Corse des deux fonds de solidarité présents sur le territoire a été porté durant l'année 2020. La délégation financière et comptable consentie aux deux caisses d'allocations familiales a pris fin au 31 décembre 2020 et l'adoption d'un **règlement harmonisé pour le fonds unifié** est prévue en avril 2021.



Les chiffres-clés

- **6 696** foyers insulaires ont bénéficié du RSA pour **39 M€** ;
- **800 000 €** ont financé les contrats d'insertion ;
- **1,8 M€** sont consacrés au fonctionnement des chantiers et des structures d'insertion ;
- **1 100** ménages ont bénéficié de **840 000 €** au titre du fonds de solidarité logement.

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

Face aux défis du vieillissement de la population, de la précarité et de la désertification des zones rurales et de montagne, la Collectivité de Corse fait évoluer ses politiques de l'autonomie en faveur du bien vieillir, de l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que d'une offre médico-sociale spécifique, liée à la diversité des territoires. Son action se structure autour de 4 axes principaux : accompagner le maintien à domicile via une optimisation de la gestion des prestations individuelles ; améliorer la prévention de la perte d'autonomie et le repérage de la fragilité ; perfectionner la coordination des parcours des personnes âgées ; renforcer et diversifier l'offre médico-sociale.

En 2020, la Collectivité de Corse a consacré **121 M€** et **15 134 personnes âgées ou handicapées** ont pu bénéficier d'une prestation.

La crise liée à la Covid-19 a fortement impacté les actions de la Collectivité dans ce domaine.

- Un **standard téléphonique spécifique** et une adresse mail dédiée ont été mis en place, gérés par une infirmière coordinatrice qui a collecté les signalements de personnes en situation de fragilité et a assuré les conditions de leur prise en charge par les partenaires médico-sociaux et sanitaires ;
- Les **évaluations de la perte d'autonomie** ont été effectuées à distance pour les dossiers de renouvellement de l'allocation pour personnes âgées ;
- Le **suivi des personnes isolées** très dépendantes a été renforcé ;
- Un **protocole spécifique** interne dédié aux visites à domicile a été mis en place ;
- Une **plate-forme régionale de coordination** e-santé avec les professionnels du soin du 1^{er} recours a été mise en place ;
- Un **outil collaboratif Globule** a été instauré pour les patients atteints de la Covid-19 ;
- Des **équipements de protection individuels** et du gel hydroalcoolique ont été fournis aux établissements sociaux et médico-sociaux pour les salariés et les intervenants ;
- Un dispositif de **prime exceptionnelle** Covid-19 de 1 500 € a été instauré ;
- Pour limiter leurs pertes d'exploitation, une **aide financière directe** a été allouée aux services d'aide à domicile ;

- **60 tablettes numériques** ont été distribuées dans les EHPAD pour maintenir le lien familial et social des personnes âgées.



Lutte contre la fracture numérique, distribution de tablettes dans les EHPAD

- Un dispositif d'appui à la coordination (DAC) a été mis en place pour répondre aux besoins des professionnels de santé dans la prise en charge des patients, en sortie d'hospitalisation et/ou à domicile ;
- Une **cellule de crise** avec l'agence régionale de santé a été instaurée pour organiser et mettre en œuvre quotidiennement, auprès des services d'aide à domicile et des EHPAD, un suivi sanitaire à travers des protocoles stricts.



ACCHISU 1. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

En dehors de la crise sanitaire, la Collectivité a impulsé des actions majeures, telles que :

- La mise en place, suite à un appel à projets, d'actions d'**accompagnement et de soutien des proches aidants** pour une enveloppe financière de 100 000 € ;
- Le démarrage de la rédaction du **futur schéma directeur de l'autonomie** couvrant la période 2021/2026 ;
- La mise en œuvre du dispositif du **chèque emploi service universel** (CESU) préfinancé sur le Pumonté ;
- L'extension de la **coordination territoriale d'appui** (CTA) sur toute la Corse ;
- Le lancement d'un appel à projets d'une offre de **50 places en résidences autonomie** ;
- La mise en place d'une expérimentation d'un nouveau modèle de **financement des services à domicile** ;
- Le lancement d'une étude visant à l'expérimentation d'une technicotèque ;



- Le lancement d'appels à projets : l'un relatif au « **bien vieillir** » pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie ; l'autre concernant l'**habitat inclusif**.



Les chiffres-clés

- **171** agents déployés sur 10 sites ;
- **100 000** masques distribués aux établissements sociaux et médicosociaux sur 3 mois ;
- **69** établissements et services médico-sociaux autorisés et financés par la Collectivité ;
- **5 047** contrôles qualité effectués au domicile des bénéficiaires ;
- **6 449** personnes âgées accompagnées par les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et 1 288 visites à domicile ;
- **132** personnes suivies par les MAIA ;
- **55** accueillants familiaux.

L'enfance et la famille

La Collectivité développe une politique publique en direction de l'enfance et de la famille en accompagnant les enfants, les parents et futurs parents, sur l'ensemble du territoire.

Les professionnels sont auprès des familles et de leurs besoins, de la préparation à la naissance au suivi des enfants de 0 à 6 ans, en passant par le soutien dans les relations parents-enfants, la protection des enfants en danger et l'adoption.

Durant la crise sanitaire, les équipes ont été mobilisées dans le strict respect des mesures de protection auprès des familles pour leur apporter aide et soutien. Pour les plus en difficulté, des visites à domicile ont été maintenues et les travailleurs sont restés disponibles et mobilisés.

En dehors de la crise sanitaire, l'année a été marquée par la signature de la **convention de prévention et de protection de l'enfance** entre l'État et la Collectivité de Corse. Celle-ci permettra de mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants, dans une logique de parcours cohérents et coordonnés.

Des actions majeures ont été définies pour améliorer la prise en charge pluridisciplinaire dans les **évaluations d'informations préoccupantes**, avec des moyens renforcés.

Une prise en compte de la maîtrise des risques va se matérialiser par l'**élaboration d'un plan de contrôle pluriannuel** des établissements et services.

L'accompagnement de tous les **enfants protégés en situation de handicap** est pris en compte par la sanctuarisation de places en établissements médico-sociaux à leur profit.

Des **places d'accueil supplémentaires** ont été créées (extension du dispositif Aduniti) et l'accueil des enfants de 6 à 12 ans a été augmenté par une adaptation des modalités d'organisation de la structure d'accueil collective « le Bella Vista ».

Les chiffres-clés

- **1 467** enfants ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance.
- **329** enfants (mineurs et jeunes majeurs) ont été accueillis, le taux d'occupation globale des dispositifs de protection de l'enfance approchant les **106 %**.
- **165** enfants ont été placés en famille d'accueil (pour **141** places théoriques), dont **87** enfants en Cismonte et **78** enfants en Pumonte.
- **713** mesures d'actions éducatives en milieu ouvert judiciaires classiques et renforcées ont été mises en œuvre.



Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

La Collectivité de Corse poursuit sa politique en matière de santé autour de trois axes majeurs :

- réduire les inégalités sociales en santé ;
- agir dans les 1000 premiers jours de l'enfant ;
- améliorer l'accès aux soins sur le territoire.

Durant la crise sanitaire, en raison de la pénurie des masques au niveau national, la Collectivité de Corse s'est engagée pour distribuer des masques et assurer les commandes des **équipements de protection individuels et des gels hydroalcooliques**, afin d'équiper le personnel de santé de la Collectivité, mais également tous les partenaires en lien avec la gestion de la crise (libéraux, centres hospitaliers, centres médicaux avancés ...).

Pendant la durée du confinement, un grand nombre d'agents ont continué à travailler pour assurer la **continuité de leurs missions**, au sein des centres de planification et d'éducation familiale, du centre d'information, de dépistage et de diagnostic, du centre de lutte anti-tuberculose, de la protection maternelle et infantile et de la cellule formation destinée aux assistantes maternelles.

La **crèche Laetitia** a assuré l'accueil des enfants des personnels prioritaires en organisant un roulement de son personnel et en respectant une hygiène extrêmement rigoureuse.

En 2020, **680 200 €** ont été consacrés à la protection maternelle infantile.

Le **plan de protection de l'enfance** contractualisé avec l'État a permis de mobiliser 151 000 € sur 3 ans pour des actions de protection maternelle et infantile, plus particulièrement en direction des 1000 premiers jours de l'enfant.

La réalisation d'un **zonage spécifique à la Corse dénommé « Loghi scantati »** a conduit à établir une offre médicale sur le territoire et l'élaboration de contrats d'aides aux médecins pour **améliorer l'offre de soins territoriale**.

En octobre 2020, l'adoption du nouveau règlement des interventions a amélioré les actions existantes et intégré de nouvelles aides spécifiques en faveur de la **promotion de la santé** : extension de l'aide aux maisons de santé pour les équipes de soins primaires ; financement des actions culturelles visant à améliorer la santé ; instauration d'un contrat de soin territorial ; nouvelles actions favorisant la parentalité.

Le « **Bus Santé Social** » de la Plaine orientale a été financé à hauteur de 317 000 € ;

Le réseau contraception / interruption volontaire de grossesse (IVG) territorial appelé **Reta Isulana di Maestria di e NAscite (RIMANA)** a été créé.

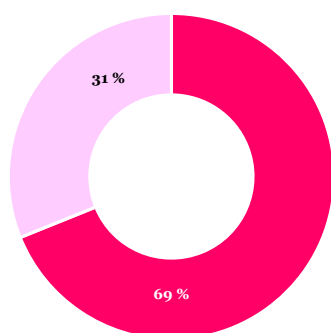
Les chiffres-clés

- **2 880** enfants ont été vus en consultations de puériculture et médicales et **748** enfants ont été vaccinés ;
- **1 738** enfants ont été suivis par les infirmières et les puéricultrices au cours des **3 109** visites à domicile ;
- Les informations préoccupantes ont donné lieu à **232** visites à domicile des infirmières et des puéricultrices ;
- Les sages-femmes ont suivi **988** femmes à domicile ou en consultation et animé **353** ateliers de préparation à la naissance (en salle ou en piscine sur Bastia et le Fiumorbu) ;
- **500** personnes (enfants et adultes) ont été suivies par les psychologues ;
- Environ **300** familles ont participé à des ateliers de soutien à la parentalité (maison ouverte, ateliers de médiation, mosaïque, judo) ;
- **604** assistantes maternelles sont présentes sur l'ensemble du territoire et **53** agréments ont été délivrés. **21** maisons d'assistantes maternelles ont été agréées, ainsi que 12 crèches ou micro-crèches ;
- **2 130** personnes ont été reçues par les centres de planification, 762 contraceptifs ont été délivrés et **244** personnes ont bénéficié d'un accompagnement pour une interruption volontaire de grossesse ;
- **799** personnes ont été vaccinées par le centre anti-tuberculose ;
- **2 017** personnes ont été vues au centre gratuit d'informations de dépistage et de diagnostics ou à la maison d'arrêt ;
- **133** élèves en collège et **445** élèves en primaire ont suivi des séances de développement des compétences psychosociales.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	118 742 691,92	105 404 038,54	88,77 %
Total Fonctionnement	79 671 074,00	73 479 202,44	96,04 %
Total Investissement	39 071 617,92	31 924 836,10	81,71 %

Les dépenses

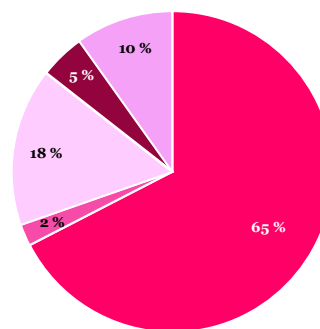


**Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement
et de 82 % en investissement**

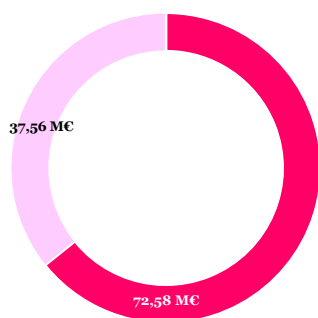
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe II par politique

- L'enseignement et la formation
- La langue corse
- La culture
- Le patrimoine
- Le sport et la jeunesse



La programmation financière



**Un taux d'affectation de 88 % en fonctionnement
et de 93 % en investissement**

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2020

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

L'enseignement, la recherche et la formation

L'éducation, l'enseignement, l'orientation et la formation professionnelle sont des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse constituant l'un des axes prioritaires des politiques mises en œuvre. Les actions réalisées permettent d'accompagner, de former et orienter un public très large (élèves, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées...) dans leur scolarité et leur projet professionnel. La Collectivité assure également la construction, l'entretien, la rénovation ou encore l'extension des 47 établissements d'enseignement du second degré que compte l'île, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

En 2020, c'est un budget de plus de **82 M€** qui a été consacré à l'éducation, l'enseignement et la formation, l'orientation, mais aussi la recherche scientifique.

La crise sanitaire a considérablement impacté le domaine de la **formation professionnelle** en matière d'organisation de l'appareil éducatif. Des solutions alternatives ont été proposées afin de **permettre la continuité pédagogique** par le développement des formations à distance, à travers la mutualisation d'outils numériques et le déploiement de plateformes d'apprentissage.

Les **stagiaires**, dont la formation n'a pu se poursuivre, ont vu leur **rémunération maintenue**. Une **aide exceptionnelle** a également été versée **aux élèves des formations sanitaires et sociales et aux étudiants en médecine** mobilisés en renfort dans les établissements de soins. Il en a été de même pour les **apprentis** qui n'ont pu trouver de formation ou dont le contrat a fait l'objet d'une rupture précoce.

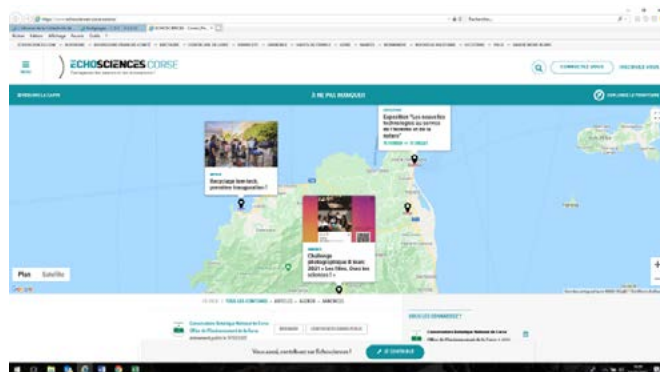
Des **abonnements internet et des clés 4G** à destination des élèves du second degré et de l'enseignement ont été fournis afin de leur permettre de suivre leur scolarité à distance.

La Collectivité de Corse a également accompagné des **études et projets de recherche autour de la Covid**.

Des **subventions exceptionnelles de fonctionnement et d'équipement** ont été octroyées aux établissements scolaires afin de leur permettre de **mettre en place des protocoles sanitaires** adaptés.

Enfin près de **500 000 € de travaux** de remise en état et d'installation de points d'eau et sanitaires ont été réalisés dans plus de la moitié des établissements d'enseignement du second degré.

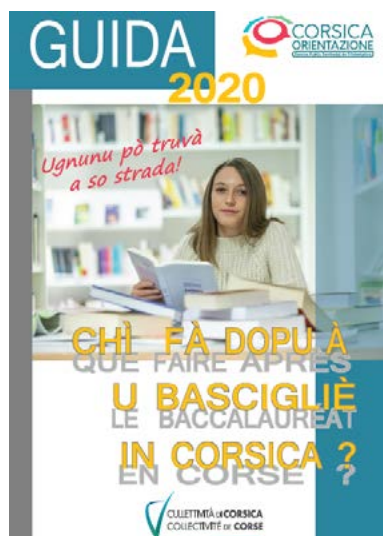
Par ailleurs en matière de **recherche**, la Collectivité a poursuivi ses actions de soutien aux projets à travers la programmation, dans le cadre du contrat de plan État-région, de **projets de recherche de l'Université de Corse** (Davhid, B3C, Goliat, Calliope). La mise en place d'une plateforme « **échosciences** » a également permis à la Corse de disposer d'un véritable portail dans le domaine scientifique.



La plateforme « échosciences »

La reconduction des **appels à projets « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable »** et « **E so vite facenu a nostra storia - Leurs vies font notre histoire** » ont permis aux élèves et à leurs enseignants de faire émerger de véritables projets autour de ces thématiques.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE



Le guide de l'orientation post Bac

Afin d'accompagner les publics dans leur projet d'**orientation scolaire et professionnelle**, plusieurs supports et outils ont été élaborés et mis à la disposition des usagers : **site Corsica orientazione** et guides de l'orientation post-bac et après la 3^e.

Le site Corsica orientazione est un véritable outil proposant une liste exhaustive de formations et de métiers en tenant compte des données socio-économiques de notre île. Il **recense 800** métiers et près de **2 300 formations**. Enfin, un véritable travail partenarial a été mis en place avec les 4 missions locales de Corse qui ont été financées à hauteur de 573 500 €.

Concernant les **établissements d'enseignement, 4 chantiers majeurs** ont été suivis pour un montant total de 4,1 M€ : construction d'un pôle des sciences à la cité scolaire de Montesoru ; réhabilitation de l'internat en externat au lycée maritime de Bastia ; rénovation partielle de la cité scolaire Clémenceau de Sartè ; réinstallation des ateliers du lycée professionnel Jules Antonini endommagés par les inondations dans les anciens locaux du collège des Padule. De nombreux petits travaux ont également été effectués : aménagements pédagogiques, cuisines, rénovations diverses.



Le pôle des sciences à la cité scolaire de Montesoru

En matière de **formation professionnelle**, l'année 2020 a été marquée par la mise en place de dispositifs innovants à destination de publics divers : le **projet DICAPE** (dispositif intégré coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi) permet d'accompagner des jeunes très éloignés de l'emploi dans le cadre d'une prise en charge de leur problématique globale ; le déploiement du **progiciel Zefir** met une plateforme numérique au service de la formation professionnelle ; la plateforme « **# jeunes** » aide un grand nombre de jeunes à acquérir les prérequis d'entrée en formation par le biais d'un outil à distance de e-learning ; l'action **Clé@+** a pour objectif de tester le déploiement de l'évaluation CléA comme outil de positionnement permettant de définir un parcours sur mesure.

Tous ces dispositifs ont été accompagnés par le lancement d'une **enquête**, en lien avec les chambres consulaires régionales (industrie et artisanat), « **Demain, quelles compétences pour les entreprises corses ?** ». Menée auprès de 6 500 entreprises, elle a permis de restituer la typologie des entreprises, l'impact de la crise Covid-19 sur leur activité, les changements internes et externes induits et d'effectuer les premiers constats en terme de besoins en compétences et en formation.

Les chiffres-clés

- **2,4 M€** au titre des mesures du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante.
- **1 600** stagiaires formés dans le cadre du programme régional de formation avec **200** actions proposées, en augmentation de **30 %**.
- Le taux moyen d'insertion en emploi est de **30 à 40 %**.
- **600** élèves ont suivi des formations sanitaires et sociales.
- **9,015 M€** ont été affectés aux travaux dans les établissements scolaires (dont **2,329 M€** pour la maintenance et l'entretien).
- **6,5 M€** sont dédiés au fonctionnement des EPLE.

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

A lingua corsa

L'année 2020 a vu la poursuite des actions du **Pianu Lingua** 2020 pour soutenir la valorisation et la diffusion de la langue dans la société. Ce plan arrivé à échéance, des actions d'évaluation ont été initiées, ainsi qu'une réflexion pour réviser le règlement des aides. Le virage opéré en 2019 pour réorienter les moyens humains et financiers portant la politique linguistique se poursuit.

La priorité a été donnée à l'immersion comme pratique d'apprentissage, les **projets numériques** éducatifs et la **petite enfance** comme cible prioritaire.

Les priorités de 2020 ont été :

- le soutien des centres d'immersion long séjour avec la poursuite d'un travail de réflexion sur la création de nouveaux centres sur le territoire ;
- la politique de formation et de certification avec le soutien au grand plan de formation des professeurs des écoles, en vue d'augmenter le vivier de personnels habilités ;
- le développement des projets numériques-éducatifs en langue corse ;
- la mission d'observatoire sociolinguistique, avec le lancement de l'enquête sur la transmission linguistique ;
- la contribution à la réalisation d'ouvrages et d'outils d'apprentissage en langue corse par le biais de conventions d'application ;
- la pérennisation et l'extension du dispositif des « Case di a lingua ».

Au titre du dispositif de la **Cartula di a lingua**, les d'adhérents, dont le nombre est en progression régulière, bénéficient d'aides spécifiques. La refonte prochaine du règlement donnera un second souffle à cet outil afin de répondre au mieux à la demande et à la diversité des signataires.

De même, le plan **Média & lingua corsa**, voté en 2017, a été poursuivi par la reconduction de conventions avec les acteurs insulaires et par la mise en place de conventions avec des partenaires nouveaux. Afin d'avoir une meilleure visibilité, la durée des conventions a été revue. Ainsi, une convention a été conclue avec RCFM sur trois années. Afin d'embrasser la diversité des publics, les conventions conclues cette année encouragent l'accroissement d'une offre de programmation jeunesse.

En 2019, avait été lancé le premier appel à projets **Case di a lingua**, afin d'inciter et de rendre accessible à tout public des pratiques immersives en langue corse diverses, innovantes et de qualité en favorisant la mutualisation des moyens. Devant le succès

rencontré, l'opération a été reconduite. Cette deuxième édition a permis la poursuite des activités en place et l'émergence de nouvelles. En 2020, une dizaine de Case di a lingua se partagent donc le territoire avec le projet, pour 2021, de se développer sur les zones non encore couvertes (Capicorsu, Nebbiu, Viculese, Bunifaziu), afin d'assurer une présence stratégique et durable sur tout l'espace insulaire.

Le **numérique et l'audiovisuel** étant des vecteurs importants de rayonnement et de transmission de la



Doublage Fiura mossa « E Fole Ritrose »

langue auprès de toutes les générations et d'un nombre important de foyers, l'accompagnement des acteurs dans ces domaines a été renforcé. Une convention d'objectifs et de moyens sur trois ans a ainsi été conclue avec l'association de doublage **Fiura mossa**.

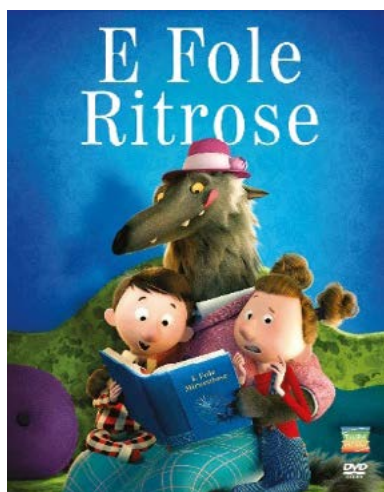


Doublage Fiura mossa de Terminator 2 l'ultima sintenza

Sur l'année 2020, malgré les restrictions dues à la crise sanitaire, l'association a tenu ses engagements en réalisant le doublage intégral en langue corse et la diffusion

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

de deux œuvres : *Terminator 2 : l'ultima sintenza* (*Terminator 2 : le jugement dernier*), film de science-fiction tous publics et *E fole ritrose* (*Un conte peut en cacher un autre*), film d'animation à destination de la petite enfance.



Couverture DVD Fiura mossa E Fole Ritrose

Une réflexion autour d'un projet de développement de la langue corse dans les nouvelles technologies a été menée et devrait prendre la forme d'un appel à projet **InnovaLingua** : Langue corse & nouvelles technologies qui sera lancé en 2021. L'objectif sera d'encourager l'usage de la langue corse dans ces secteurs, la création d'outils d'équipement linguistique et la multiplication des moyens de diffusion de la langue corse et en langue corse. Il s'agira aussi de favoriser une réappropriation de la langue par le biais d'outils et ressources modernes, notamment auprès des jeunes générations.

Le **soutien à la production de ressources pédagogiques** en langue corse par le réseau Canopé de Corse, qui en 2020 propose 15 projets pédagogiques de qualité, dont une grande partie en format numérique est consacrée au développement de l'usage de la langue corse dans la petite enfance, a été poursuivi.

Cette année aura également permis le lancement d'une **enquête sociolinguistique** sur la transmission de la langue corse. Cette action menée par le Cunsigliu di a lingua permettra de disposer d'un diagnostic détaillé sur le territoire des pratiques, compétences et attitudes envers la langue corse. Ainsi a été initiée la mission d'observatoire linguistique dédiée au Cunsigliu.

Malgré les annulations liées à la crise sanitaire, le plan exceptionnel de **formation des enseignants** du premier degré a été en partie maintenu et des sessions ont été reprogrammées. La Collectivité assure la logistique du dispositif en finançant les défraiements des formateurs et des stagiaires. Ces formations ont été

repensées et ont abouti à l'habilitation de **37,6 %** des professeurs des écoles. Depuis 2016, 360 enseignants ont été formés et 126 ont été habilités, soit une moyenne d'une vingtaine d'habilités par an.

Les **centres d'immersion** offrant la possibilité aux écoliers de l'académie de Corse de bénéficier d'un séjour, comme à Savaghju et Bastelica ou d'une journée comme à Loretu-di-Casinca et Bastia en immersion linguistique, ont également été impactés par la crise sanitaire, mais la Collectivité de Corse a assuré leurs charges de fonctionnement.

La désormais célèbre **Festa di a lingua** s'est concrétisée, malgré le contexte Covid, par le soutien à 50 manifestations festives (spectacles de rue, concerts, animations diverses, ...) autour de la langue corse.

Par ailleurs, un groupe de travail a élaboré un plan d'actions visant à améliorer et valoriser **la place du corse dans l'administration territoriale** articulé autour de 6 thématiques : la signalétique, la généralisation du corse dans les documents, la formation, les outils numériques (intranet), la communication et la culture.



Affiche Festa di a Lingua 2020

Les chiffres-clés

- Le budget langue corse s'est élevé à **3,46 M€** dont près de **80 %** en fonctionnement ;
- **610 000 €** ont été attribués aux centres d'immersion pour les scolaires ;
- **560 000 €** ont été dédiés aux Case di a lingua ;
- **540 000 €** ont été affectés au plan media & lingua corsa ;
- **204 000 €** sont alloués à l'association de doublage Fiura Mossa au titre d'une convention de 3 ans.

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Le patrimoine

Le cadre d'action en faveur du patrimoine a été fixé par l'Assemblée de Corse en septembre 2017. En 2020, ont été validés les pré-projets scientifiques et culturels de l'ensemble des musées. Les objectifs portent sur l'enrichissement, la protection, la restauration et la conservation du patrimoine insulaire accompagnés d'actions de valorisation, de communication et de médiation visant à offrir cette richesse au plus grand nombre.

La Collectivité gère les 5 musées (Corti, Livia, Sartè, Aleria, et Merusaglia) et les 4 sites archéologiques (Aleria, Araguina, Cucuruzzu/Capula et Cauria), ainsi que les centres de conservation, de restauration et d'études de Calvi, d'Aleria et de Sartè et les archives de Bastia et d'Aiacciu.

En cette **période de crise sanitaire**, la Collectivité a pu **maintenir l'accès du public au patrimoine** par l'intermédiaire des sites internet et des réseaux sociaux. Le jeune public a bénéficié de balades virtuelles, d'opérations de médiation telles que la publication d'un numéro spécial du « Petit quotidien » consacré à Aleria, d'un livret de jeu sur le site antique. Au musée de la Corse, la nuit européenne des musées numérique a donné lieu à la diffusion d'un concert baroque du Quatuor Canticcioni en streaming live sur Facebook et YouTube. Les accès aux musées et aux sites archéologiques ont été proposés au travers de visites virtuelles développées sur l'application izi.TRAVEL. Le blog du patrimoine a proposé régulièrement des jeux et des découvertes, fidélisant de nombreux nouveaux abonnés.

Des **protocoles sanitaires très stricts** ont été mis en place dans les musées et les sites archéologiques, ainsi que dans les salles de lecture des archives, afin de les maintenir ouverts dès que cela était rendu possible par les dispositions nationales.

La situation sanitaire a orienté les services vers **une plus grande prise en compte des outils numériques**. Ainsi, un effort particulier de dématérialisation des instruments de recherche en matière d'archives a été réalisé et devrait permettre une mise en ligne courant 2021 sur archives.isula.corsica. Pour sa part, le centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) a entrepris la modification de sa page internet avec différentes rubriques : conservation (documents téléchargeables sous forme de fiches conseils à destination des collectivités et des particuliers) ; restauration (sous forme d'articles illustrés) ; exposition (actualités des conférences et catalogues d'expositions en téléchargement) ; espace pédagogique (contenus pédagogiques en téléchargement pour les enseignants du primaire).

La valorisation des musées et des sites archéologiques

Les collections de la Collectivité ont été enrichies d'œuvres de **Matisse, Léger et Canticcioni** ainsi que d'un pendule en diorite.



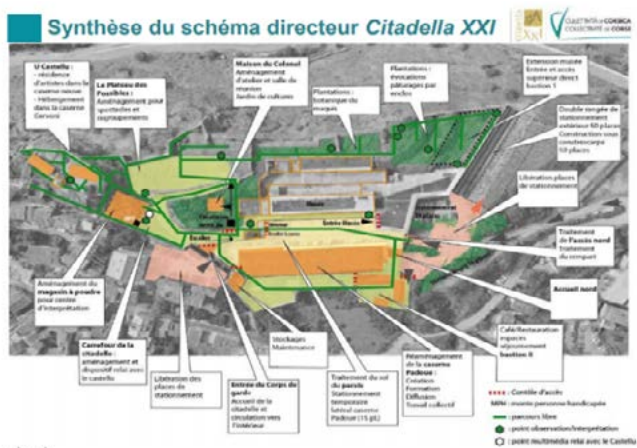
« Paysage Corse-Le Scoud » - Présentation de l'acquisition d'une oeuvre du peintre Henri Matisse

La 1^{ère} **convention d'application avec l'Università di Corsica** et a Fondazione (Fab Lab Corti) a donné lieu à la première résidence de création (Fattu in museu) au sein du Museu di a Corsica pour proposer une gamme de produits « made in Corsica » qui s'inspirent des collections des musées.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

Les projets d'aménagement de nos sites et musées se sont poursuivis. Un marché de conception du **réaménagement des espaces d'accueil et boutiques des musées de Corti, Livia et Sartè** a été lancé.

Un programme de médiation à l'attention des **publics scolaires et du grand public** de l'ensemble des sites archéologiques, avec la mise en œuvre de visites en famille et d'ateliers thématiques a été développé et un livret - jeux « À a scupertu di l'Aleria Antica » créé.



abcd

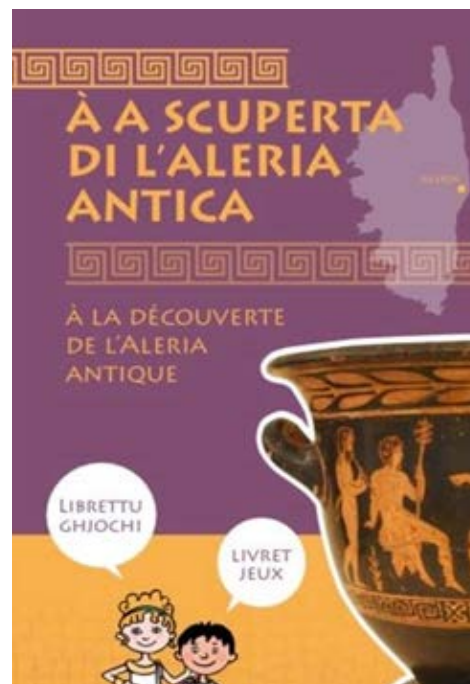
Schéma directeur du réaménagement de la citadelle de Corti

En avril 2020, le cabinet ABCD spécialisé en ingénierie culturelle, missionné pour accompagner la formalisation du **schéma directeur du réaménagement et de la valorisation de la citadelle de Corti** a remis les résultats de son étude et une dizaine de chantiers ont été ciblés pour concrétiser cette opération.

Le **conseil scientifique du musée de Merusaglia**, constitué en 2020, a validé le projet scientifique et culturel du musée qui sera ouvert à l'artisanat de la Castagniccia d'une part et à l'Europe des Lumières d'autre part. Une campagne de restauration des collections a été initiée.

Par ailleurs, la commune de Lucciana a procédé à un **transfert de propriété à titre gratuit** des biens archéologiques mobiliers issus d'opérations d'archéologie préventive.

La valorisation des **sites archéologiques de Cuccuruzzu et de Capula / San-Lorenzo**, protégés au titre des monuments historiques, a fait l'objet d'une convention de partenariat avec la commune de Livia.



Livret - jeux « A a scupertu di l'Aleria Antica »

La Collectivité a également participé au projet d'archéologie expérimentale « A strada di l'ussidiana », porté par l'association Chalcophore sur les sites de Cuccuruzzu-Capula et s'est associée au projet « RE-org » (ICCROM-UNESCO) qui a pour but l'optimisation des espaces de réserves muséales.

La conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine

Les **travaux de restauration de la tour de Miomo** sont achevés, ceux sur la **tour d'Albu** sont en cours. Les marchés pour leur mise en valeur ont été lancés et les travaux devraient aboutir d'ici la fin avril 2021.

Les travaux de la dernière **chapelle à fresques** sont lancés et seront terminés à la fin du 1^{er} semestre 2021.

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Les travaux relatifs à la mise en sécurité de l'**escalier du Roy d'Aragon** à Bunifaziu ont permis la réouverture au public à l'été 2020.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la **restauration du nid d'aigle à Corti** a été attribué, ainsi que celui des travaux de **restauration des cloches de la cathédrale d'Aiacciu**.

Par ailleurs, le centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse a assuré une mission de **conservation-restauration, d'étude et de valorisation** d'un corpus d'œuvres homogène, issu de l'atelier génois d'Anton Maria Maragliano, datées de la fin du XVII^e au début du XVIII^e siècle (œuvres sculptées sur bois de tilleul, polychromées) et un projet de conservation-restauration des mobiliers de la cathédrale d'Aiacciu a été développé.

Par ailleurs, deux assistances à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du **label patrimoine de Corse** et pour la mise en valeur des édifices à fresques ont été lancées et une réflexion sur l'**affectation du château de la Punta** a été entamée autour de la création d'un musée d'histoire naturelle et d'un jardin botanique.

Divers évènements ont été organisés (journées du Patrimoine, colloque sur les fresques de Corse...), et des publications réalisées (fresques de Corse, métallurgie du fer, Damaso Maestracci...).

Une convention de résidence d'artiste **Art in conservation** a été finalisée en 2020, avec pour thématique les pratiques funéraires et les gestes garants de mémoire.



Travaux de conservation/restauration de mobiliers.

Les chiffres-clés

- **67 000** visiteurs sur les sites archéologiques et dans les musées ;
- **5,3 M€** d'aide en faveur du patrimoine ;
- **30 %** d'augmentation des abonnements à la page Facebook « Patrimoine » ;
- **30 000** vues sur Twitter ;
- **373** objets mobiliers (tableaux, sculptures, documents graphiques, etc.) désinsectisés, nettoyés, photographiés et expertisés.



Travaux d'entretien et de réparation du dispositif de fonctionnement des cloches de la cathédrale d'Aiacciu

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

La culture

Le cadre de l'action culturelle est organisé autour de 4 axes majeurs :

- ingrandà incu a cultura ;
- sviluppà a creazione ;
- fa vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà ;
- intreprende indè a cultura.

Le règlement des aides à la culture, les chartes territoriales des équipements culturels (festivals, pôles de formation, salles de spectacles), le schéma territorial de la formation initiale artistique pour 2017-2021, ainsi que la stratégie de redéploiement de l'action dans le domaine du livre et de la lecture publique dans les territoires ruraux, adoptée par l'Assemblée de Corse en décembre 2020, sont les outils de cette politique.

Tout au long de la **crise sanitaire**, les actions menées ont eu pour but de **maintenir le lien** avec le public et de **soutenir les acteurs** culturels.

Pour soutenir la création littéraire et l'édition insulaire, un appel à projet « **Una nascita un libru** » a été lancé.

Ainsi, le **maintien des prêts de livres** à partir des médiathèques territoriales a été assuré sous la forme de « click & collect ». Lors de leur réouverture en septembre, un protocole sanitaire spécifique et une jauge moyenne de 15 personnes ont été mis en place.



Pendant le confinement, le **Frac Corse** a créé et mis en ligne deux ateliers créatifs : l'objet mystérieux proposé à partir de deux œuvres de la collection et la famiglia de l'anticorpi (la famille des anticorps), ludique et instructif, créé par l'artiste Leonardo Boscani.

APPEL À PROJET A CHJAMA DI L'ARTI



Una Nascita, un Libru

Le **Centre d'art polyphonique** a pu coordonner, au mois d'août à Sartè, deux **stages éducatifs** à destination d'une trentaine de jeunes enfants.



Les dispositifs nationaux d'**éducation à l'image** (écoles, collèges et lycées au cinéma), dont la cinémathèque de Corse est le partenaire culturel, ont pris des formes différentes avec notamment des interventions ou des ateliers à distance, particulièrement dans le cadre du dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse » piloté par la cinémathèque française.



Le **soutien aux acteurs culturels** s'est traduit par divers dispositifs financiers.



DIREZIONI DI A CULTURA
www.isula.corsica/culture/

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Le **fonds d'aide à la publication d'ouvrages** a été porté à 200 000 € (+ 60 000 € par rapport à 2019). Tous les éditeurs aidés sont implantés en Corse. L'aide financière attribuée aux auteurs au titre des **bourses d'écriture** a été portée à 58 000 € (contre 13 000 € en 2019). Par ailleurs, les sommes affectées aux manifestations culturelles annulées ont été **reportées à 2021** et la convention pluriannuelle avec l'association des éditeurs de Corse a été prolongée d'un an.

Concernant les arts vivants, le plan **Vince contr'a u Covid-19** a répondu aux difficultés des acteurs culturels. Le règlement des aides à la culture a été temporairement adapté pour élargir le champ des dépenses de fonctionnement éligibles, assouplir les conditions de paiement et maintenir le montant des aides. Des subventions exceptionnelles complémentaires ont été attribuées pour venir en aide à des structures en difficulté financière avérée ou permettre de soutenir la création des jeunes insulaires.

Ingrandà incu a cultura

Les animations au titre du livre et de la lecture publique tenues hors de la période de confinement ont touché plus de 1 900 personnes (dont 942 enfants), au travers d'une trentaine d'actions mises en place par les médiathèques territoriales : conférences, ateliers, projections cinématographiques, discussions historiques, accueils de classes, participation à la Nuit de la lecture, ...

Sviluppà a creazione

Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, la politique de **conventionnement pluriannuelle** a été poursuivie. Une **convention de coopération** pour le cinéma et l'image animée a été conclue entre l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse pour la période 2020-2023. Elle engage les signataires à mener une politique conjointe en faveur de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le développement de la chaîne **Via Stella** a fait également l'objet d'une convention quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la société nationale de programme France Télévisions et l'État pour la période 2020-2023.

La **plateforme de vidéo à la demande par abonnement Allindi**, qui ouvre une fenêtre sur la production insulaire, a bénéficié d'une convention d'objectifs et de moyens.

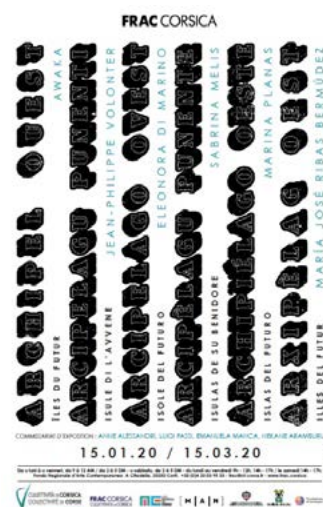
Le projet de création d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel consacré au doublage en langue corse porté par l'**association Fiura Mossa** a été soutenu, ainsi que celui de la SARL **Keep cool studios** qui vise la création d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel et l'aménagement de deux salles de montage son aux normes Dolby Atmos.

Les associations **KVA Diffusion** et **Corsica.doc** ont été aidées dans le cadre du soutien aux festivals structurants.

Un appel à projet « **A Chjama di l'Arti** » a été lancé, pour favoriser la création d'une pièce musicale originale et innovante, dans chacune des trois catégories (polyphonie orchestrée, monodie orchestrée, polyphonie à capella). Les lauréats obtiendront un soutien financier, l'enregistrement de leur composition et sa diffusion dans le cadre du programme du Centru d'arti pulifonicu di Corsica.

Fa vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà

Le **Frac Corse** a poursuivi la constitution de sa collection et sa diffusion au travers de 3 expositions, dont 2 sur site : « *Archipel Ouest* » (deuxième volet, en collaboration avec les institutions de Sardaigne et de Majorque) consacrée aux jeunes artistes et « *J'ai regardé si fixement la beauté...* » des artistes Joana Hadjithomas et Khalil Joreige. Une exposition virtuelle « *Réalité naturelle et réalité abstraite* » a été consacrée à trois œuvres vidéo de la collection du Frac.



ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

La majorité des actions maintenues par le **Centre d'art polyphonique** ont relevé du domaine évènementiel, dont « *Ateddi ; franca u passu, liamu, maestranza, tramandera, scelta artistica, andana, amachera, appoghju* ». Chacun de ces titres renvoie à une typologie d'action évènementielle et concerne des publics ciblés. L'idée fondatrice est de considérer tous les territoires et toutes les populations de l'île.



Centre d'art polyphonique de Sartè

La **Cinémathèque de Corse** a recentré ses activités sur le traitement physique, numérique et documentaire des collections, autour notamment des fonds amateurs. La prise en charge des dépôts volontaires de réalisateurs ou producteurs corses, ainsi que le dépôt légal régional des œuvres soutenues par la Collectivité de Corse ont été poursuivis. Par ailleurs, les opérations relatives au clos et couvert de l'espace Jean-Paul de Rocca Serra à Portivechju et à sa mise en conformité aux normes bâtiment basse consommation ont commencé.

Intreprende indè a cultura

La Collectivité de Corse soutient les collectivités locales dans leurs **projets culturels de territoire**. La commune de Bastia a été aidée pour la réalisation d'une étude préparatoire à la candidature **Bastia-Corsica** au label « Capitale européenne de la culture » ; celle de **A Munacia d'Audde** pour la construction, l'aménagement et l'équipement de la médiathèque communale ; la communauté de communes **Calvi-Balagne** pour la construction d'une salle de spectacle.

Enfin, la Collectivité a contribué au fonctionnement de l'association « **Centre méditerranéen de la photographie** ».

Les chiffres-clés

- **2,6 M€** engagés au titre de l'éducation artistique et culturelle (conservatoire Henri Tomasi, écoles de musique, cirque, théâtre, danse) ;
- **2,6 M€** engagés au titre de la création artistique (lieux de création, compagnies, créations de spectacles) ;
- **1,3 M€** au titre de la diffusion et de la promotion des œuvres et des artistes (scènes, festivals, manifestations culturelles) ;
- **807 000 €** attribués dans le cadre du fonds d'aide à la création arts vivants ;
- **115 000 €** soit 10 % du fonds investissement pour la production d'albums et d'outils de promotion des artistes corses ;
- **1 M€** d'investissements relatifs à la construction de la salle de spectacles de Calvi, l'aménagement et la modernisation des équipements de celle du Diamant à Aiacciu et du théâtre de Prupia ;
- **220 000 €** attribués dans le cadre du fonds d'aide à la création littéraire ;
- **50 000 €** affectés dans le cadre du fonds d'aide à la création arts visuels ;
- **492 616 €** alloués pour soutenir deux « fabrique culturelle » et un « laboratoriu » ;
- **566 000 €** répartis sur 18 associations organisant des festivals de cinéma ;
- **3,6 M€** mobilisés au titre du fonds d'aide à la création pour 124 projets dont 372 000 € d'aides à l'écriture et au développement (+42 %) et 806 000 € pour l'aide à la jeune création (+ 53 %).

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Le sport et la jeunesse

La Collectivité de Corse est compétente pour conduire les actions en matière de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse.

Alors que le monde du sport connaît une profonde réforme structurelle depuis la loi du 1^{er} août 2019 qui crée l'**Agence nationale du Sport** et pose les bases d'une nouvelle organisation du sport, la Collectivité de Corse poursuit en 2020 son effort de co-construction de sa politique sportive, au plus près des besoins du territoire et des usagers selon les axes identifiés fin 2019 qui concernent l'amélioration de l'information des publics, le développement, l'amélioration et la meilleure utilisation des infrastructures sportives et l'accentuation de l'aide apportée sur les sujets prioritaires (publics les plus éloignés de la pratique, zones rurales, sports de nature).

La politique jeunesse de la Collectivité se caractérise, quant à elle, par son outil de mise en œuvre : le Pattu per à Ghjuventù. Son plan d'actions a été adopté à l'unanimité le 6 novembre 2020 par l'Assemblée de Corse. Co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, dans le cadre d'une approche transversale et participative, il vise une meilleure adaptation aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans et décrit les actions prévues sur 5 ans, tout en restant évolutif.

L'accompagnement et l'évaluation de l'impact de la **crise sanitaire sur le sport** et ses usagers ont été facilités par les nouveaux outils de communication créés en début d'année, qui correspondaient à un besoin exprimé par les acteurs du sport consultés lors des « Scontri di u sport » en 2019.

Le **fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport** (430 000 €), dédié à la crise et géré par la Collectivité, a permis de satisfaire la quasi-totalité des projets. Il a été complété par la mobilisation exceptionnelle de l'aide de la Collectivité au titre des **projets d'animation et de développement** pour un montant de 80 000 €.

En décembre 2020, la création dans le nouveau règlement des aides du fonds « **Forza !** » est venue compléter les outils au service des clubs, ligues et comités.

En ce qui concerne la jeunesse, la mobilisation s'est portée sur la mission d'**information jeunesse**. Les outils de communication sur les réseaux sociaux ont notamment constitué un vecteur solide pour de nombreux messages de prévention et pour rester en contact avec le public et les acteurs de la jeunesse.

Un concours « **Create in casa** » a également été organisé pendant le premier confinement, permettant de récompenser 10 jeunes gens, qui ont remporté chacun un prix de 1 500 € versé à l'association de leur choix.

Dans le même temps, le déploiement de notre politique a été poursuivi.

L'Assemblée de Corse a approuvé en décembre la **convention d'objectifs et de moyens du centre du sport et de la jeunesse** de Corse (CSJC).

2,123 M€ ont été affectés en fonctionnement et 929 000 € en investissement.

Une « **mission équipements sportifs** » a été créée, pour travailler exclusivement sur les infrastructures sportives, au cœur des préoccupations de tous. Un outil cartographique d'aide à la décision est en cours de réalisation.



Base permanente de sports de sable

En décembre, l'Assemblée de Corse a adopté le **règlement rénové des aides Sport** qui tient compte des conclusions des Scontri.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE



Animation EPS en école primaire

Concernant la jeunesse pour la première fois, la **charte des acteurs jeunesse** a été adoptée en Assemblée de Corse le 6 novembre 2020. Elle scelle l'engagement pris par les partenaires et la Collectivité de Corse pour la jeunesse corse.

Les missions des services « infurmazione ghjuventù » et « actions jeunesse » ont été adaptées aux besoins identifiés. Ainsi, l'**observatoire de la jeunesse** a pour mission d'améliorer la connaissance dans le domaine de la jeunesse par la production de statistiques, d'analyses et d'évaluations, afin d'éclairer la décision publique. En 2020, une enquête menée auprès des 19 EPCI et de 2 PETR de Corse a permis de mettre en évidence la nécessité d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs actions en faveur des jeunes.



Découverte des vélos à assistance électrique (développement durable)

Malgré la crise sanitaire, 62 **animations information jeunesse** ont été conduites en 2020. Elles ont porté sur la prévention du cyberharcèlement, la sexualité, la lutte contre le racisme, la poly consommation et la sécurité routière. **1 060 jeunes** ont pu en bénéficier.

Les chiffres-clés

Sport

- **4,85 M€** en investissement pour 37 opérations ;
- **5,13 M€** en fonctionnement pour 629 opérations ;
- Agence nationale du Sport : 1,05 M€ pour 261 clubs bénéficiaires et 429 335 € du fonds de solidarité pour 121 bénéficiaires.

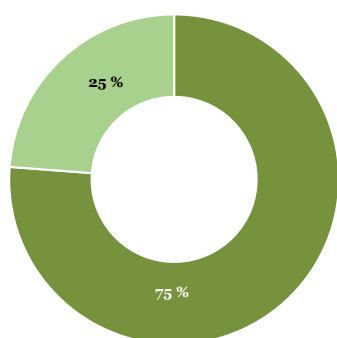
Jeunesse

- **800 000 €** d'autorisation de programme (**660 000 €** de crédits de paiement), dont :
 - **350 000 €** pour 23 contrats éducatifs locaux ;
 - **39 000 €** pour 78 dossiers « Prima strada » (aide au permis de conduire de **500 €** versée contre un engagement citoyen et/ou bénévole de 20h) ;
 - **120** dossiers Prima strada instruits depuis la création du dispositif, début 2019 ;
 - **25 000 €** pour 3 chantiers de jeunes bénévoles retenus dans le cadre de l'appel à projets Demu una manu ;
 - **180 000 €** pour **30** dossiers d'aide au milieu associatif ;
 - **90 000 €** pour l'exécution du marché relatif à l'organisation des Assises 2020-2022.

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	59 308 688,00	51 506 969,29	86,85 %
Total Fonctionnement	39 438 642,00	38 043 299,67	96,46 %
Total Investissement	19 870 046,00	13 463 669,62	67,76 %

Les dépenses

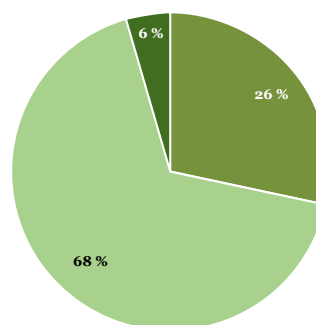


Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 66 % en investissement

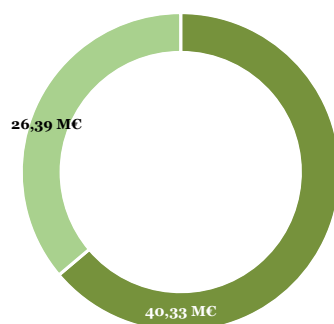
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe III par politique

- La politique de l'eau
- La protection de l'environnement et des biodiversités
- L'énergie



La programmation financière



Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2020

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

La politique de l'eau

La Collectivité de Corse œuvre à la préservation des ressources en eau et mène une réflexion prospective sur les besoins des territoires avec l'ensemble des acteurs concernés. La mission Eau assure à ce titre le **secrétariat technique du comité de bassin Conca di Corsica**, en collaboration avec la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), approuvé par l'Assemblée de Corse et révisé tous les 6 ans, constitue le socle de cette politique et fixe les objectifs environnementaux et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Du fait de la crise sanitaire, la Collectivité a décidé de participer à hauteur de 30 % aux opérations retenues en Corse par l'Agence de l'eau, tant au titre du **volet Eau du plan France Relance** (aide de 0,8 M€ en faveur d'Acqua Publica et de la CAPA) que de l'**appel à projets Rebond 2020-2021**.

Elle a souhaité également faciliter la réalisation de **travaux d'eau et d'assainissement** en augmentant sa contribution à la construction de stations d'épuration rurales et de réservoirs d'eau potable et a dégagé une enveloppe d'1 M€ pour aider à court terme les collectivités à garantir la conformité sanitaire de leur production d'eau potable par de petits travaux ciblés dans le but de relancer l'économie locale.

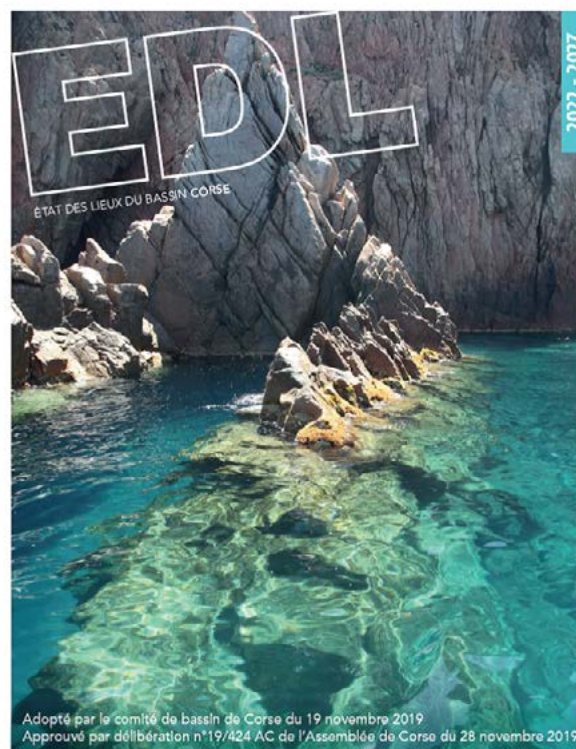
En 2020, les travaux du comité de bassin ont été essentiellement consacrés à la **révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), dont le projet a été adopté par l'Assemblée de Corse le 5 novembre 2020 pour la période 2022-2027. Il sera soumis à consultation officielle à partir du 15 février 2021.

Les résultats environnementaux confirment la **qualité exceptionnelle des eaux insulaires** : 88 % des masses d'eau superficielle sont en bon état écologique (45 % pour la moyenne nationale) et 98 % en bon état chimique, 100 % des masses souterraines sont en bon état chimique et 87 % en bon état quantitatif. L'objectif du SDAGE est d'atteindre en 2027 pour les masses d'eau superficielle un bon état écologique pour 98 % (24 masses d'eau supplémentaires) et un bon état quantitatif et chimique pour 100 % des masses d'eau souterraine.

Les évolutions majeures du SDAGE prennent en compte le changement climatique, ainsi que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui repose sur une

approche globale et partagée avec la mise en œuvre de **projets de territoire** (PTGE) et renforce le rôle des intercommunalités.

La stratégie d'**organisation des compétences locales de l'eau** (SOCLE) vise, en effet, à construire avec l'ensemble des collectivités insulaires une organisation efficiente des compétences, afin d'aboutir à une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) et des eaux pluviales.



ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Plusieurs actions préconisées par le **plan de bassin d'adaptation au changement climatique** sont assurées par la Collectivité de Corse. L'actualisation de l'état des lieux des connaissances de la ressource en eau souterraine en Corse et des perspectives de mobilisation à court et moyen termes fait l'objet d'une convention signée le 11 février 2020 entre le bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) et la Collectivité de Corse. Ce programme de **240 000 €** engagé en 2020 permettra d'affiner les analyses qui seront menées dans le cadre de la réalisation des projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Afin d'assurer une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques, un premier **contrat de territoire Eau a été signé avec la communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu**. La Collectivité participera à hauteur de 3,2 M€ à ce contrat de 3 ans dont le montant prévisionnel s'élève à 14 M€. Un séminaire de présentation et d'échanges avec l'ensemble des acteurs a été organisé à Purtichju le 2 septembre 2020, au cours duquel le Président du Conseil exécutif a déclaré : « *La dépollution du Taravu est un objectif majeur. Ce contrat de territoire va servir d'exemple pour toute l'île* ».



Séminaire à Purtichju, le 2 septembre 2020

Dans le domaine de la **protection des milieux aquatiques**, la Collectivité :

- met à disposition des communes et des intercommunalités qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, une **assistance technique** dans le domaine l'alimentation en eau potable et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Dans le domaine de

l'**alimentation en eau potable** en 2020, 16 communes et 1 EPCI regroupant 18 communes ont conventionné avec la Collectivité pour bénéficier de l'ingénierie territoriale. Au titre de la GEMAPI, 9 EPCI ont fait l'objet d'un conventionnement. De plus, le service d'assistance technique du Pumonti a réalisé une expertise post-crue sur le bassin versant du Prunelli, suite à la tempête Fabien de décembre 2019, ainsi que le suivi des travaux qui en ont découlé. La Collectivité de Corse apporte également son assistance technique pour la réalisation d'une étude sur le transport sédimentaire et l'espace de bon fonctionnement du Prunelli.

- met en œuvre le **programme de gestion et de valorisation de l'étang de Tanchiccia et la zone humide de Pistigliolo** sur plus de 80 hectares, réalisations d'actions de préservation de la richesse écologique, faunistique et floristique de ce site. En 2020, au-delà de la soixantaine d'actions écologiques menées (plantations, traitement de la roselière, entretien des canaux, évolution des niveaux d'eau, suivi de la fréquentation...), une action expérimentale sur l'érosion des dunes du littoral a été mise en œuvre, afin de restaurer des habitats d'intérêt communautaire. Les résultats de cette expérimentation ont permis d'établir un plan d'intervention pour la restauration et la protection du cordon dunaire des plages du Taravu et de Tenutella. En 2020, avec **la crise sanitaire**, le site a accueilli 3 684 visiteurs (soit 57 % de baisse par rapport à 2019) dont 28 % d'enfants et 72 % d'adultes, 28 % de résidents corses, 68 % de résidents continentaux et 4 % de résidents étrangers. La fréquentation du site par les scolaires a connu également une baisse de 57 %.
- réalise le **programme « à la reconquête du Taravu »** visant la préservation et la valorisation du bassin versant du Taravu dans une stratégie qui place la naturalité du fleuve au centre du projet de territoire. Ce projet est fondé sur l'idée de concilier activités humaines et écologie, par des activités offertes toute l'année, respectueuses du fleuve et bien sûr pérennes. En 2020, au droit du parcours de pêche « No Kill » de Ponti Novu, a été créé un parcours thématique type forêt enchantée « U mondu di Ditu Mignuleddu » ; au droit du

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

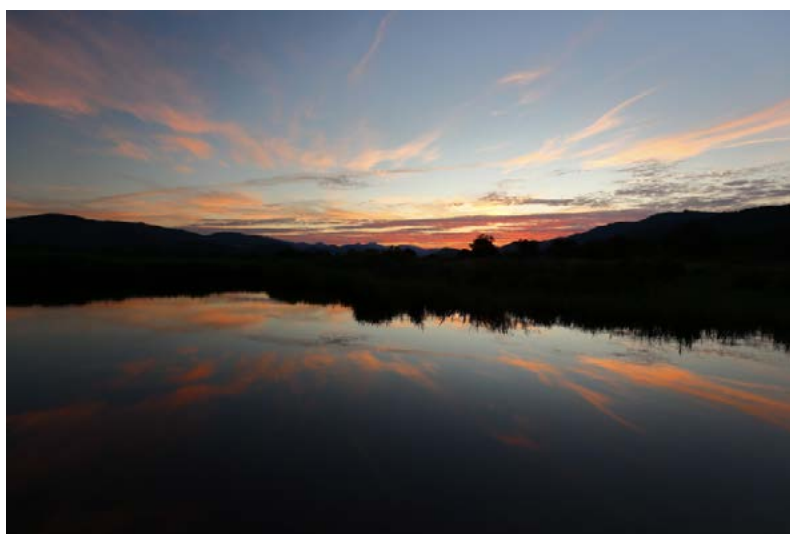
parcours de pêche « No Kill » d'Abrà, a été élaboré un profil de baignade qui va permettre, par une gestion active, la levée de l'arrêté préfectoral d'interdiction de baignade au site d'Abrà.

Au titre de la restauration et du suivi de la qualité des eaux du Taravu, le programme a permis le traitement d'embâcles, le traitement de la ripisylve et la lutte contre la renouée du Japon (effectués+++ en régie). A noter également la participation à un projet national de recherche et développement sur l'utilisation de l'ADN environnemental des diatomées comme outil d'indicateurs « sentinelles » précis capables de renseigner rapidement sur la moindre évolution de la qualité du milieu.

En matière d'aides aux communes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la participation de la Collectivité s'adosse à l'accord-cadre relatif au 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau signé en septembre 2019 et prévoyant une enveloppe de 75 M€ pour les maîtres d'ouvrage insulaires. Les crédits ouverts en 2020 au budget de la Collectivité (9 M€ en autorisations de programme et 5,88 M€ en crédits de paiement) ont été entièrement consommés et ont notamment permis de financer la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de la commune d'Antisanti (176 583 €), la station d'épuration de la commune d'Evisa (130 400 €), la réhabilitation des captages, des réservoirs et des réseaux d'adduction et de distribution d'alimentation en eau potable de la commune d'Olmèta di Capicorsu (377 000 €).



Taravu



Etang de Tanchiccia

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

L'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC)

L'OEHC est chargé, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, de l'aménagement et de la gestion de l'ensemble des ressources hydrauliques de la Corse.

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité le **nouveau schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, *Acqua Nostra 2050***, définissant par micro-région les aménagements hydrauliques à prévoir, afin d'assurer la satisfaction de l'ensemble des besoins en eau à horizon de **30 ans**. Il est prévu de mobiliser **600 M€** sur cette période pour un volume d'eau brute disponible de 110 Mm³ contre 45 Mm³ aujourd'hui.

Le montant des opérations à mener d'ici le 31 décembre 2025 est estimé à près de **50 M€**, avec une opération majeure de mise en conformité vis-à-vis du risque « crue » du barrage d'Alisgiani, représentant à elle seule un investissement de 35 M€.

L'ensemble des projets et des orientations majeurs d'Acqua Nostra 2050, qu'ils soient hydrauliques ou qu'ils aient une vocation énergétique, visent à faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement. Cet objectif passe par la résolution des problématiques liées à la préservation quantitative et qualitative de la ressource hydrique, la valorisation énergétique de l'eau et par la nécessité de viser l'indépendance hydraulique et énergétique.

Cette réflexion a intégré les questions liées au lancement des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), à la compatibilité avec les objectifs plan de bassin d'adaptation au changement Climatique (PBACC), du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et à la qualité de la ressource.

L'année 2021 verra la réalisation d'opérations importantes : construction, réhabilitation et remise à niveau de stations de pompage, extension et amélioration des rendements de réseaux, prestations d'études, d'investigations préliminaires et de maîtrise d'œuvre relatives à la mise en sécurité des barrages, ... L'OEHC mobilisera **18 M€** pour l'ensemble de ces réalisations.

Par ailleurs, dans le cadre d'un appel à projet d'économie circulaire très innovant mené par BPI France, l'OEHC souhaite développer un procédé innovant de production d'électricité issue du photovoltaïque flottant, d'hydrogène, d'oxygène et d'ozone. Ce projet, appelé **SYSPROD**, aura pour buts :

- l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la production totale d'électricité et le stockage de l'énergie intermittente qu'est le photovoltaïque ;
- le combat contre l'eutrophisation des eaux de barrages et pour l'amélioration de la qualité des eaux brutes et potables par traitement à l'oxygène et l'ozone ;
- la production d'hydrogène vert trouvant des applications dans les domaines de la mobilité ou l'industrie.

L'OEHC a également été à l'initiative d'une mobilisation de la Collectivité de Corse et de ses offices et agences dans la lutte contre le dérèglement climatique, par le lancement d'une **campagne de communication « *l'acqua hè a nostra ricchezza, risparemula* »**, qui entend inciter les populations à devenir les acteurs de leur adaptation face au changement climatique. Cette campagne sera diffusée sur différents médias à compter d'avril 2021.

Enfin, l'OEHC a lancé cette année des études de faisabilité technico-économique pour l'**installation de panneaux photovoltaïques flottants sur 6 barrages** de la concession de la Collectivité.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et des biodiversités

Au titre de la préservation de l'environnement, la Collectivité de Corse assure la protection et la gestion des espaces naturels tant sur le littoral qu'en montagne, la préservation des espèces végétales et animales endémiques, la protection des ressources en eau, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'information et la sensibilisation des publics. C'est une politique éminemment transversale qui implique de nombreux acteurs dont ses services dédiés et ceux de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC).

Au titre de la **préservation de la biodiversité**, l'OEC a consacré une enveloppe de plus de 7 M€ à la protection des espèces et habitats et à la gestion des milieux naturels.

Outre le suivi de la convention quinquennale liant le Parc naturel régional de Corse à l'OEC et la Collectivité de Corse, l'Office a réalisé de nombreuses actions telles que la mise en œuvre de la **banque de données GAIA**. En effet, investi depuis de nombreuses années dans des opérations de connaissances et de gestion de la faune sauvage et des zones humides, il a initié cette base de données, commune à la faune sauvage (vertébrés et invertébrés) qui a vocation à devenir une base de référence et viendra alimenter le futur observatoire du changement climatique.



L'**Observatoire conservatoire des invertébrés de Corse** (OCIC) a poursuivi en 2020 son investissement dans les problématiques en matière d'entomologie, avec en particulier l'étude et la gestion des espèces patrimoniales et principalement la finalisation des plans régionaux d'action en faveur des pollinisateurs et des papillons de jour. De nombreuses interventions de **sensibilisation des scolaires et du grand public** (fête de la Nature, conférences...) ont été réalisées de manière dématérialisée, compte tenu de la problématique sanitaire. De plus, en tant que **chef de file du projet européen ALIEM** consacré aux espèces exotiques envahissantes, l'année 2020 concluait la fin du programme et la proposition d'une suite à donner à cette action.



L'OEC a aussi œuvré pour la création de **7 réserves temporaires de pêche** pour une durée de 5 ans dans le cadre de la préservation de la **truite macrostigma**.

Il a participé activement à de nombreux programmes de préservation de la **faune sauvage**, tant au niveau technique que financier en appui aux associations et organismes dédiés. Il a également assuré le secrétariat technique du groupe grands ongulés (mouflon et cerf). Une étude sur les micromammifères insulaire a été lancée afin de compléter les connaissances sur ce secteur.

Au titre de la **préservation des zones humides**, l'OEC œuvre dans le cadre de plusieurs programmes d'actions visant la conservation des mares temporaires, la gestion durable des lacs et des pozzines

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

et la préservation des lagunes et zones périphériques. En 2020, ces programmes ont été reconduits et une contribution a été apportée au programme Life Marha pour l'amélioration de l'état de conservation des zones humides littorales. Deux chantiers de restauration de mares temporaires ont été menés sur les communes de Bonifaziu et Portivechju.

Dans le domaine des **espaces protégés**, l'OEC a assuré la mise en place opérationnelle des équipes de **gestion des réserves naturelles du Ritondu et di l'Isule di Capicorsu**. La première saison estivale sur ces deux espaces protégés a permis de mettre en place une politique d'information, d'assurer le respect des réglementations et d'initier les premières actions de gestion et de suivis scientifiques.

Une équipe de terrain dotée d'un moyen nautique a également été mise en place sur le **site UNESCO Golfe de Portu-Riserva di Scàndula**, auxquels s'ajoutent les moyens mutualisés de l'OEC et du Parc naturel, pour assurer les suivis scientifiques du balbuzard.

Par ailleurs, l'OEC a mis en place **une charte Natura 2000 Calvi Carghjese** afin de prendre en compte les problématiques liées à la fréquentation touristique et notamment celles liées à la conservation du balbuzard pêcheur.

Dans le cadre de la **gestion des terrains du Conservatoire du littoral de l'Extrême Sud**, l'OEC a assuré l'accompagnement de la conception et l'installation de deux ensembles muséographiques réalisés dans le cadre du projet GIREPAM, l'un dans le feu de Fenu et l'autre dans l'ancien abattoir de Campu Rumanilu.

Au sein de la **réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu**, un important travail préparatoire à la prise de l'arrêté préfectoral réglementant le mouillage des bateaux de plus de 24 m, permettra de sauvegarder les herbiers à *Posidonia oceanica* du risque majeur engendré par les ancres de ces grosses unités.

La garderie territoriale du service espaces protégés est aujourd'hui dotée d'une équipe spécialement dédiée aux problématiques de lutte anti-braconnage.

Dans le domaine des **suivis scientifiques halieutiques**, le projet DACOR a été finalisé en 2020. Un tel suivi de la pêche artisanale aux petits métiers côtiers à l'échelle d'un grand territoire insulaire est unique en Méditerranée et fait désormais office de modèle de référence. L'ensemble des données a permis de caractériser la pêche artisanale pour toute la Corse avec une image actuelle représentative de l'effort, de la production et de l'effet de la gestion sur la pêche artisanale au sein des espaces protégés et pour l'ensemble de l'île.

Dans le cadre des programmes européens, des actions ont été initiées dans le projet ALIGOSTA avec une implication sur les opérations de marquage des langoustes rouges.

La politique de la Collectivité de Corse en faveur des espaces naturels sensibles (ENS)

La politique en faveur des espaces naturels sensibles a conduit à ce jour à la construction d'un **domaine terrestre et maritime protégé de 25 747 ha pour 95 sites** dont 20 085 ha acquis par le Conservatoire du littoral repartis sur 72 sites (23 % du littoral corse) et 5 662 ha propriétés de la Collectivité de Corse repartis sur 23 sites dont la dernière acquisition du 8 novembre 2018, la parcelle de 3,3 ha sise sur l'île de Cavaddu. Plus de **20 000 ha** ont été placés en **zones de préemption**. L'acquisition de 13 000 ha supplémentaires est d'ores et déjà autorisée par le Conservatoire du littoral. La Collectivité de Corse gère en régie près de 20 000 hectares d'ENS. 1,43 M€ ont été consacrés aux ENS en 2020.

- Dans le cadre de la structuration de la politique en matière d'ENS, l'appel d'offres relatif à l'élaboration du **schéma régional des ENS** a été publié fin 2019. Ce schéma permettra d'éclairer les choix de la Collectivité sur ses orientations d'actions pour les 10 prochaines années, d'identifier les nouvelles zones de préemption à mettre en place, d'organiser un réseau de sites protégés labellisés ENS et d'élaborer un plan de communication.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La politique de la Collectivité de Corse en faveur des espaces naturels sensibles (ENS)



Signalétique temporaire afin de protéger les nichées du petit gravelot, étang de Biguglia

- Durant la crise sanitaire, **la surveillance de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia et des ENS** et la maintenance des équipements ont été assurées. Les animateurs et les gardes du littoral ont même mis en place des protections et des signalétiques temporaires pour sauvegarder les nichées d'oiseaux, comme le « petit gravelot », qui s'étaient installées sur certaines plages pendant la période calme du confinement et étaient menacées lors de la réouverture des sites au public.
- Le service en charge de la gestion des ENS s'est **structuré et renforcé** par l'arrivée de gardes du littoral sur l'Extrême Sud et d'animateurs Natura 2000 qui ont permis de relancer l'animation des DOCOB de plusieurs sites, par l'élaboration d'un **système informatisé de remontées d'information** de données opérationnelles recueillies sur site par les équipes, par un important travail de **recensement et de mise à jour de divers tableaux de bord** et bases de données, par l'organisation de **campagnes de captage d'images par drone**, pour avoir une vision plus précise des sites, des aménagements à réaliser et de la fréquentation et par un **travail collaboratif** avec l'Office français de la biodiversité et le Conservatoire du littoral pour la gestion du Cap Corse. En matière de suivi d'espèces, le service a participé à certains plans nationaux de sauvegarde d'espèces qui ont pu être menés à bien (Hélix de Corse, Gattu Volpe..).

- **Des suivis ornithologiques et un programme de baguage de l'avifaune** ont été effectués dans la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia : la saison hivernale 2019/2020 a permis à la Réserve naturelle d'atteindre pour la première fois le seuil d'importance internationale fixé à 20 000 oiseaux d'eau, puisque 24 172 oiseaux d'eau ont été dénombrés mi-janvier 2020, grâce à une forte concentration de fuligules milouins avec 7 449 individus soit 11 % de la population hivernale nationale (1^{er} site français). Les programmes de baguages ornithologiques, bien qu'interrompus par le confinement puis la présence d'un foyer de grippe aviaire à proximité du site, ont toutefois permis de baguer 5 000 oiseaux sur la période avec la découverte de quatre nouvelles espèces, un pouillot à grands sourcils, un pouillot de Sibérie, un bruant nain et un moineau espagnol (observations rares à très rares en Corse).
- Au titre du programme européen RETRALAGS, 2020 a permis la **finalisation de l'étude sur la quantification des flux de polluants** issus du bassin venant de l'étang de Biguglia. Les points de pollution notamment sur le périmètre de la zone industrielle et commerciale de Trajone-Purettone sont persistants et les quantités apportées à la lagune restent importantes.
- Hors périodes de confinement, le public a été accueilli à des fins de découverte des milieux naturels mais également de sensibilisation tant au respect de l'environnement qu'à celui des mesures de prévention sanitaires. **1 339 élèves** ont ainsi bénéficié en 2020 de diverses actions pour 47 jours d'animations. Seules **les journées mondiales des zones humides** en février ont été maintenues parmi les 9 manifestations habituellement organisées et ont accueilli 327 personnes sur 4 jours.



La semaine du développement durable Ostriconi. Maison troglodyte

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

La politique de la Collectivité de Corse en faveur des espaces naturels sensibles (ENS)

- Les **aménagements paysagers** pour la mise en valeur et l'accueil du public ont été poursuivis ou initiés en 2020 sur 11 sites :
 - propriétés de la Collectivité : Fornacina (Furiani), Capitello (Grussetu Prugna), 2 églises (Carghjese), Cupabia (Sarra di Farru), Miserinu (Partinellu)
 - propriétés du Conservatoire du littoral : Saleccia (Santu-Petru-di-Tenda), Puntiglione (Carghjese), Madonetta (Bunifaziu), Gradelle-Caspiu (Partinellu), Ricantu (Aiacciu), Crovani (Calenzana).
- En matière de foncier, des **avis environnementaux** concernant des biens soumis au droit de préemption au titre des ENS mentionnés dans les délibérations d'intervention d'aliéner (DIA) reçues par la Collectivité ont été émis. Ces avis permettent d'éclairer les décisions de la Collectivité en matière d'acquisition foncière d'ENS. En 2020, ces avis ont concerné **13 parcelles** réparties sur 9 communes différentes pour 9 DIA représentant 36,91 ha.
- Afin de connaître la fréquentation des sites et d'adapter leur gestion, la Collectivité a lancé une **étude sur les sites « Ostriconi », « Saleccia-Lotu » et « Cap Corse »** avec une technologie basée sur les émissions des téléphones mobiles pour prendre en compte le flux des déplacements journaliers des visiteurs.



La fête de la nature à Muchiatana



Pouillot de Sibérie



AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'énergie

L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) est l'outil de la Collectivité de Corse pour les politiques territoriales d'énergie, de qualité de l'air, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique. Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi du **schéma régional climat air énergie** (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050 et de la **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE) qui définit les actions à mener pour assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Les principaux objectifs poursuivis en 2020 conformément à la feuille de route ont été :

- assurer la gestion des aides publiques aux énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie ;
- permettre la réalisation des investissements indispensables à la sécurité d'approvisionnement en électricité ;
- élaborer et mettre en œuvre le programme régional de l'efficacité énergétique ;
- proposer un plan de massification des énergies renouvelables ;
- préparer la transition énergétique dans les transports ;
- accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique ;
- promouvoir la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques publiques.

Dans le cadre de la crise sanitaire

L'ensemble des dossiers de **demande d'accompagnement** ont pu être traités, notamment des dossiers représentatifs tels que la rénovation des 500 logements de la ZAC du Finusellu à Aiacciu, la rénovation de l'éclairage public des communes de Corti et San Martinu di Lota, ou encore la rénovation du siège de l'Office du développement agricole et rural de Corse à Bastia.

Une campagne de **communication post-confinement** a été élaborée et diffusée entre juillet et octobre 2020, afin de promouvoir la « mobilité active » (mon vélo comme geste barrière).

Des supports ont également été diffusés via les réseaux sociaux pour indiquer que l'AUE accompagne les collectivités dans le **développement de la mobilité active** ainsi que les entreprises dans la réalisation de leur **plan de mobilité**.



L'agence a mis en place une avance de 25 % à destination des **vélocistes partenaires du dispositif vélo à assistance électrique**, afin de consolider leur trésorerie.



ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Enfin, du fait du confinement et de l'augmentation corrélative du temps passé au domicile, l'AUE a poursuivi et amplifié la campagne « *Casa ariosa, casa sana* » relative à la qualité de l'air intérieur.



au cadre de rémunération de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel et la Direction générale de l'énergie et du climat a lancé un appel d'offre pour la sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales électriques.

Le 10 décembre 2020, la CRE a adopté une délibération relative à la compensation associée à la mise en œuvre de 6 actions de maîtrise de l'énergie en Corse et la convention AUE/EDF permettant la mobilisation de 71 M€ sur les thématiques de rénovation globale performante, solaire thermique, éclairage public et

bois-énergie a été validée.

Les actions majeures réalisées

- **La mise en œuvre des moyens financiers et des partenariats**

Les opérations de rénovation de l'éclairage public ont augmenté, avec notamment les opérations groupées du syndicat d'Énergie et les opérations de rénovation des logements sociaux et de bâtiments tertiaires.

La convention entre l'AUE et EDF a été finalisée, permettant la mise en œuvre du cadre territorial de compensation en étendant le périmètre des charges de service public de l'énergie aux coûts supportés par l'opérateur historique pour les actions de maîtrise de la demande, dans la limite des surcoûts de production.

La 1^{ère} version de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie a été présentée en février et décembre devant le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat.

- **La réalisation des investissements indispensables à la sécurité d'approvisionnement en électricité**

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a adopté le 16 janvier 2020 une délibération relative

- **L'élaboration et la mise en œuvre du programme régional de l'efficacité énergétique et de développement des EnR**

Les appels à projets 2020 « Solaire thermique », « Bois énergie », « Efficacité énergétique des bâtiments » et « Études petite hydroélectricité » ont été lancés avec l'ADEME au titre des crédits contractualisés.

Le dispositif de **rénovation énergétique des logements individuels** « ORELI » a connu une montée en charge.

In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !
Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !

Projet régional de 200 logements pilotes

jusqu'à 15 000 euros d'aide

www.aue.corsica
Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Énergie au : 04 95 72 13 25

ORELI
Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel

CORSE CORSIKA

Le **schéma régional biomasse** a été finalisé.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La **PPE**, et en particulier le volet relatif aux énergies renouvelables et au stockage, a été révisée.

L'AUE a participé au groupe de travail dédié aux **hangars photovoltaïques**, dont l'objectif est d'améliorer leur intégration paysagère en définissant un canevas d'analyse commun et concerté.

Les grands dossiers relatifs à **l'éclairage public** (villes de Bastia et Ajaccio et l'ensemble des communes de Corse-du-Sud via le syndicat d'énergie 2A) ont été finalisés.

- **La transition énergétique dans les transports**

L'action de l'AUE a concerné l'élaboration du volet mobilité de la PPE.

L'Agence a apporté un soutien technique et financier à différents **schémas des liaisons douces** (Communauté de Communes (CC) Costa Verde, GSF Conca d'Oru, CC Fium'Orbu, CC Oriente, CAPA), au plan de mobilité rurale du PETR Urnanu-Taravu-Valincu-Sartinese, au plan de mobilité communal de Bonifaziu et au plan de mobilité intercommunal de la CC Sud Corse.

- **La prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques publiques**

L'AUE participe au projet **Qualité sanitaire et énergétique des rénovations** porté par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, qui vise à tester et démocratiser des méthodes de mesure de la performance globale : qualité d'air intérieur, confort d'usage, consommation d'énergie, dans le contexte de la rénovation. L'AUE a sélectionné 6 maisons individuelles ORELI et 4 logements collectifs (12 appartements), pour lesquels une 1^{ère} série de mesures a été réalisée sur 2020. Les mesures après rénovation interviendront en 2021.

Les chiffres-clés

- Plus de **7 M€** de travaux soutenus dans le cadre des crédits contractualisés ;
- **275** projets programmés pour un montant de subvention de **4 M€** ;
- Plus de **1,1 GWh** de gains énergétiques annuels et plus de **870 tCO₂eq** évitées/an ;
- **81** chantiers au titre d'ORELI ;
- **722** particuliers bénéficiaires de l'aide à l'achat de vélos électriques (2 700 depuis le début du dispositif).

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Agence Aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse

Muvemucci !
Altrimenti !

Plus de 2 500 corses sont passés au VAE en 4 ans !
Pourquoi pas vous ?

* Bénéficiez, d'une prime allant jusqu'à 500 € pour acheter un Vélo à Assistance Électrique

Informazioni nant'u situ www.aue.corsica

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire

Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 a été consacrée à la finalisation du **plan territorial de prévention et de gestion des déchets** (PTPGD). Celui-ci fait suite aux deux plans d'actions formalisés en mai 2016, puis en octobre 2018 et à la réalisation d'une étude spécifique relative à la mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire, en cours de finalisation. Ces plans préconisaient le renforcement du tri à la source, le déploiement du système de collecte en porte à porte, le traitement des biodéchets, la création de centres de tri multifonctions, la limitation des capacités des centres de stockage de déchets ultimes, la promotion de la prévention et de l'économie circulaire.

En 2020, les travaux d'élaboration du plan territorial de prévention et de gestion des déchets de la Corse et du plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire confiés à l'Office de l'environnement de la Corse se sont traduits par :

- la finalisation de l'étape **diagnostic** du PTPGD, la présentation et la validation des résultats en Commission consultative d'évaluation et de suivi du plan (CCES) le 30 janvier 2020 ;
- la **concertation élargie** avec l'ensemble des acteurs des déchets de Corse, réunis en groupes de travail thématiques, et l'adoption d'une **méthodologie** partagée ;
- la présentation du plan devant la CCES conclue par un avis favorable le 26 octobre 2020.

La montée en puissance du **tri à la source** et de la **collecte en porte à porte** constitue la priorité et le cœur de la politique de gestion des déchets. Est également préconisée la mise en œuvre d'une véritable économie circulaire, à travers notamment la création d'une **unité de recyclage** de toutes matières pouvant être traitées et recyclées en Corse. L'Assemblée de Corse a pris acte de ce projet le 26 février 2021, en approuvant les choix et les orientations énoncés et en mandatant le Président du Conseil exécutif pour le soumettre à l'enquête publique. A l'issue de cette procédure d'enquête publique, il appartiendra à l'Assemblée de Corse de valider définitivement le plan.

En parallèle, dans le cadre de la mise en place d'un **service de prévention et de gestion des déchets** optimisé et adapté, la Collectivité de Corse poursuit son soutien aux EPCI engagés dans une démarche d'adaptation et d'optimisation de leur organisation (études débutées ou marchés en cours) avec, selon les territoires, une étude de préfiguration de la tarification incitative. Ces études ont fait l'objet de financement au titre du contrat de plan avec l'État.

Au titre de l'**économie circulaire**, axe de travail essentiel du fait de ses effets multiplicateurs directs et indirects sur les filières et les activités, les trois volets d'actions en mesure d'être soutenues visent l'adoption par les porteurs de projets d'une « stratégie durable », l'optimisation de la consommation et la gestion des ressources et l'interaction avec les acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'**appel à projets 2020**, sur les 35 projets reçus, 18 opérations ont reçu un avis favorable du comité de gestion et 7 sont en cours d'instruction.

194 113 € ont été engagés par l'Office de l'environnement au titre du partenariat ProCEDD. Ces opérations concernent notamment :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire et la création d'une filière de valorisation des palettes (fédération régionale des coopératives agricoles) ;
- la mise en place d'une plateforme et d'un service itinérant de broyage des végétaux sur le territoire du Pays de Balagne (association ARSM) ;
- l'étude relative à la filière de valorisation du polystyrène (communauté de communes de l'Oriente) ;
- l'étude pour l'élaboration d'un concept architectural et de maîtrise d'œuvre pour la conception d'espaces réemplois pour les recycleries (SYVADEC) ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception du futur hôpital d'Aiacciu ;
- l'achat de deux compacteurs (SAS Cumpania isulana di bivende) ;
- la démarche d'éco-conception portant sur la réalisation d'un modèle de camping innovant (Delta Lux Company) ;
- l'étude de faisabilité pour la création d'une filière de valorisation de la laine (Korsi Alta Rocca) ;
- l'achat d'une machine réduisant les déchets liés à la vinification (SCA UVIB).



AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la même optique de sensibilisation, l'OEC et l'ADEME ont défini conjointement une formation spécifique à l'économie circulaire à destination des acteurs, et d'autres actions de valorisation des ressources ont été déployées par l'OEC.

Afin d'améliorer la couverture du territoire corse en matière de collecte de déchets valorisables, notamment des recyclables secs et des bio-déchets, mais aussi d'optimiser le service public de gestion des déchets des collectivités de Corse, des projets ont été soutenus, dans le cadre du contrat de plan.

Les **études de faisabilité** ont porté essentiellement sur la création d'une déchèterie dédiée aux professionnels du Grand Bastia et de ses environs et sur la réalisation d'une plateforme de compostage en Balagne. Les **assistances à maîtrise d'ouvrage** ont concerné la mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire de la Communauté de communes Calvi-Balagne, l'optimisation du service public de gestion des déchets pour les territoires de la Marana-Golu, Castagniccia-Casinca, Sartinese Valincu et les centres techniques de Belgudè et du Sud Corse (SYVADEC).

Concernant **la collecte**, les projets financés ont concerné l'installation de containers semi-enterrés pour la collecte séparative par la communauté d'agglomération bastiaise, l'implantation de 3 points d'apport volontaires sur Corti, la mise en place de la collecte sélective sur la communauté de communes de Calvi-Balagne, l'acquisition de bacs de tri par la communauté de communes de la Costa Verde.



Balles de déchets stockées en Balagne

Au titre des **équipements structurants**, ont été financés les travaux d'aménagement et de sécurisation des déchèteries de Curbara et Vallecalle et de la recyclerie de Calvi (SYVADEC), l'acquisition d'un concasseur mobile pour le recyclage des déchets du BTP, d'un concasseur et d'un cribleur en Balagne, d'une déchèterie mobile destinée au Grand Bastia, d'un broyeur à végétaux à San Marinu di Lota, ainsi que la mise en place d'une plateforme de compostage biodéchets à Carghese.

L'OEC a continué en 2020 à aider les collectivités dans l'**acquisition de véhicules de collecte** des déchets ménagers, encombrants et valorisables issus de collecte séparée. Ainsi cette année, 3 collectivités ont été accompagnées pour l'acquisition de 6 véhicules.

D'autres projets ont été financés par l'OEC sur fonds propres, tels que la réhabilitation du site de stockage des déblais amiantés sur la commune de Barbaghju au lieu-dit Bocca di Teghjime, l'optimisation de l'organisation des abattoirs de Corse, la création d'un mini centre technique à Partinellu, le transport de balles de déchets ménagers de Corse en vue de leur traitement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en région Occitanie.

Les chiffres-clés

- **5,4 M€** engagés en faveur de l'économie circulaire et la gestion des déchets dont 3,1 M€ pour l'aide au transport des déchets sur le continent ;
- **4,4 M€** de travaux certifiés ;
- **4,6 M€** de crédits mandatés dont 3,3 M€ en fonctionnement.

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire

La Collectivité de Corse organise la **lutte anti-vectorielle** (LAV) contre les moustiques vecteurs afin de protéger la population de tout risque d'épidémie (paludisme, dengue, chikungunya, zika, West-Nile) et la **lutte anti-nuisance** (ou démoustication de confort), afin de contrôler et maintenir les populations de moustiques à un seuil acceptable, dans le but de participer au bien-être de la population et de contribuer également à l'économie liée au tourisme.

Par ailleurs, l'activité de **veille sanitaire** est assurée par les **deux laboratoires** du Pumontu et du Cismonte. En santé vétérinaire, ceux-ci participent à la surveillance épidémiologique et à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par la connaissance du contexte épidémiologique local (trichinellose, brucellose, autres zoonoses...). Concernant la qualité de l'eau, ils ont en charge les prélèvements et les analyses (eaux de consommation humaine, eaux de baignade, mer, rivières, piscines). En environnement, ils contrôlent les stations d'épuration, assurent le suivi des centres d'enfouissement technique et effectuent les analyses en cas de pollution de toutes natures à la demande des communes ou des services de l'État. Enfin, sur le plan agroalimentaire, ils réalisent les analyses microbiologiques et physico-chimiques sur les denrées alimentaires (particuliers, monde agricole, entreprises agroalimentaires, restauration collective).

Durant la crise sanitaire, les services des interventions opérationnelles ont assuré le **transport et l'approvisionnement des cuves d'alcool vers les laboratoires** pour la fabrication des gels hydroalcooliques. Ont également été assurées la désinfection des rames de trains des chemins de fer de la Corse dans les gares d'Aiacciu, Bastia et Calvi 3 fois par semaine et la désinfection des colis lors des livraisons de masques destinés aux agents de la Collectivité.

L'entretien des canaux s'est poursuivi autour de l'étang de Biguglia et dans la Casinca (85 km de canaux), ainsi que le maintien d'ouverture des graus des étangs de Biguglia, Palu et Urbinu (50 interventions). Par ailleurs, 120 km de chemins, pistes et digues ont été entretenus, ainsi que 7 stations de pompage.

Dans le cadre du marché liant les services de la LAV avec l'agence régionale de santé, des **réseaux de surveillance** de l'*Aedes albopictus* (moustique tigre) ont été mis en place et des interventions de lutte anti-vectorielle autour de cas d'arboviroses ont été menées.

Par ailleurs, les services de LAV ont réalisé 9 interventions autour de cas avérés de dengue et 2 interventions autour de cas équités de West Nile.

266 interventions ont été effectuées **chez les particuliers** suite à des appels sur le numéro vert et **1 200 plaquettes d'information** ont été diffusées auprès de la population sur le territoire.

Dans le Pumontu, 4 interventions en hélicoptère ont été menées permettant de traiter 500 ha. Dans le Cismonte, 3 interventions aériennes ont traité 2 400 ha. Enfin, 4 000 ha de marais, 400 km de canaux et 50 km de côtes rocheuses ont fait l'objet d'intervention dans le Cismonte.



AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le laboratoire du Cismonte

- En hygiène alimentaire, il a analysé **3 500** échantillons (microbiologie alimentaire, prélèvements de surface, analyses à la demande des services de l'État).
- En chimie agroalimentaire et en œnologie, **4 986** échantillons ont été réalisés (vin, fruits, huile, lait, farine, ...).
- En environnement, **1 667** échantillons ont été analysés (analyses des eaux, prélèvements air, prélèvements surfaces et aérobiocontamination et prélèvements legionella).
- Il a également renouvelé ses agréments dans le secteur de la santé animale (brucellose, leucose bovine, tuberculose, fièvre catarrhale ovine et recherche de trichines) et dans celui de l'hygiène alimentaire avec l'agrément A (analyses des zones de production de coquillages des toxi-infections alimentaires).
- L'activité du laboratoire a globalement diminué de 20 % en 2020 par rapport à 2019, pour un chiffre d'affaires de **460 000 €**.



Le laboratoire du Pumonte

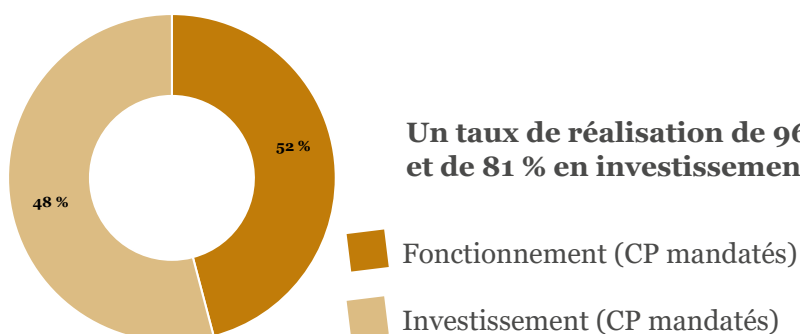
- En santé animale, il a analysé **19 851** échantillons de sang provenant des cheptels ovins, caprins, bovins, réalisé 45 autopsies et analysé **609** prélèvements de biologie vétérinaire (trichinellose, zoonose...).
- En environnement, il a contrôlé **2 208** échantillons d'eaux de baignades (mer, rivières et piscines) et **1 892** échantillons issus de station d'épuration.
- En santé humaine, il a analysé **2 401** échantillons d'eau de consommation humaine.
- Il a participé à la prévention des incendies par la mesure du taux d'humidité des végétaux (**127** analyses de juin à septembre).
- En hygiène alimentaire, il a analysé **2 871** échantillons provenant d'autocontrôle et à la demande des services de l'État, permettant ainsi la validation des bonnes pratiques d'hygiène des industries agro-alimentaires, des cantines scolaires, crèches et lieux de restauration collective.
- L'activité du laboratoire a diminué de 9 % par rapport 2019, suite à la crise sanitaire. Son chiffre d'affaires s'est élevé à **1 195 448 €**.



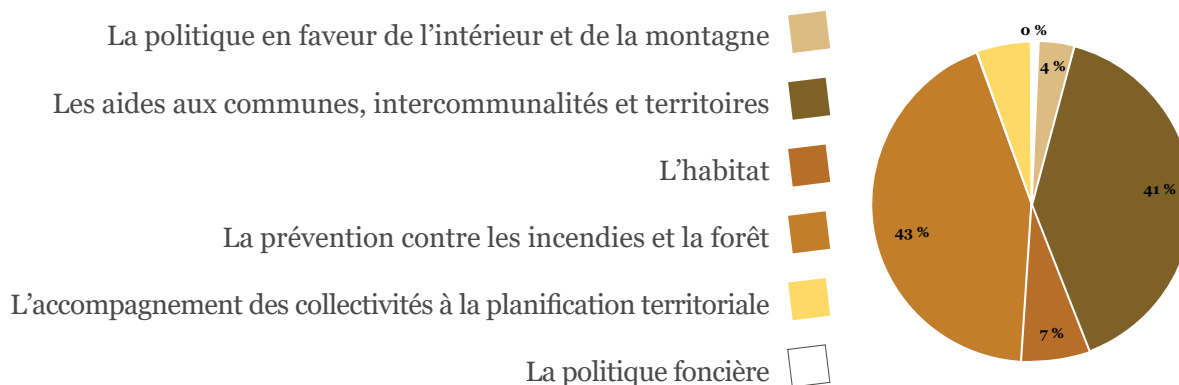
ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	133 908 802,00	117 934 572,51	88,07 %
Total Fonctionnement	63 573 306,00	60 915 096,81	95,82 %
Total Investissement	70 335 496,00	57 019 475,70	81,07 %

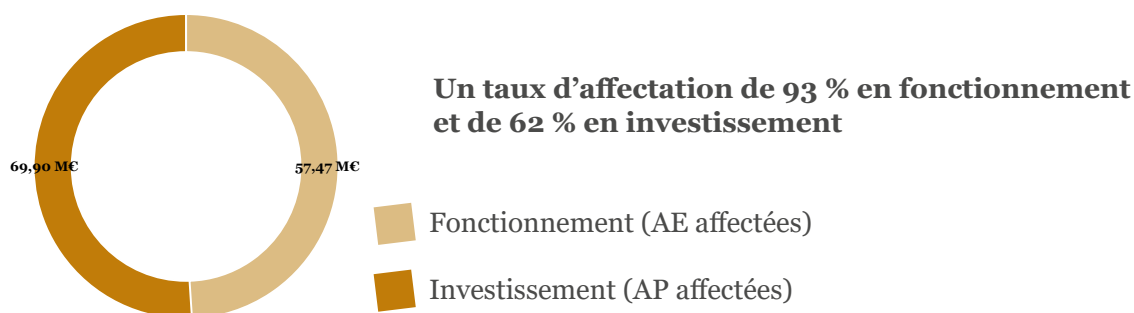
Les dépenses



Répartition des dépenses réalisées de l'axe IV par politique



La programmation financière



La vie locale et l'animation des territoires

La Collectivité de Corse renforce sa politique publique en faveur des territoires en favorisant les conditions d'émergence d'une vie locale et d'une offre de proximité. Dans un objectif de réduction des contraintes liées à l'éloignement, la Collectivité de Corse adapte ses dispositifs et dote les territoires les plus fragiles d'un service public de proximité et d'un dispositif d'ingénierie.

Le soutien du mouvement associatif

En 2020, la crise sanitaire a conduit à une adaptation exceptionnelle des dispositifs et règlements d'aides en faveur du **secteur associatif**.

Afin d'apporter une réponse immédiate aux inquiétudes du mouvement associatif et assurer une lisibilité des dispositifs mis en place, le portail d'information « **Aiutu associ** » a été ouvert sur le site internet **Covid-19.isula**. Ce guichet unique a notamment permis de réceptionner de manière centralisée les demandes d'aide et de les orienter vers les directions ou les organismes tiers concernés.

En complément, des mesures d'**assouplissement** en matière de production des pièces justificatives et de prorogation des délais ont été mises en place.

1,131 M€ ont été mobilisés pour financer les projets associatifs visant le maintien de la vie locale, la préservation des espaces et le développement des activités de pleine nature.



L'offre de service de proximité et l'animation du territoire

L'offre d'animation a été adaptée aux contraintes sanitaires. Ainsi, la réouverture de « **A Casa di Roccapina** » au 15 juillet a été possible grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict et 2 300 visiteurs ont pu être accueillis. Un travail a été mené sur la conception d'une offre d'animation virtuelle (pour une mise en service sur 2021).

Par ailleurs, cette année a été marquée par une **révision du dispositif de soutien financier en faveur des foires rurales et artisanales**, afin de mettre en avant les enjeux liés à la valorisation des savoir-faire et des produits.

La Collectivité de Corse travaille sur une nouvelle approche de sa relation aux territoires à travers notamment le développement des **Casi di i territorri**, structures qui ont vocation à constituer des centres de ressources pour les territoires et faciliter leurs accès aux services et dispositifs.

L'accompagnement des territoires

Conformément à son rôle de garante des solidarités territoriales, la Collectivité de Corse réaffirme sa volonté d'assister et de conseiller les communes les plus fragiles et a fait de l'ingénierie territoriale une priorité.

Afin de formaliser cet appui, le recensement des acteurs potentiels de l'ingénierie territoriale s'est poursuivi et devrait aboutir à la production d'un **répertoire de l'offre d'ingénierie territoriale** et d'une **plateforme numérique dédiée aux élus** pour leur faciliter l'accès à des ressources et à des informations dans le cadre de l'élaboration de leurs projets.

En complément, la Collectivité de Corse a élaboré une méthodologie d'**accompagnement des territoires intercommunaux les plus ruraux** qui souhaitent se doter d'une vision d'avenir partagée de leur territoire. La constitution d'une base de données a commencé. Elle permettra la réalisation de portraits de territoires originaux, socle d'un diagnostic des établissements intercommunaux.

Le développement de l'intérieur et de la montagne

Il est mis en œuvre dans le cadre de la stratégie fixée par le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) et par le programme de développement rural de la Corse (PDRC).

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

En 2020, **5 M€** ont été affectés à des opérations telles que :

- la rénovation des centres de prévention incendie du Cismonte (819 660 €) ;
- les travaux d'urgence pour la couverture de la toiture du château de la commune de Quenza (122 807 €) ;
- la réhabilitation d'un bâtiment de la commune d'U Pulascu pour la création de gîtes (292 433 €) ;
- les opérations dans le cadre de l'appel à projets Tourisme (800 000 €).

Au titre du **programme de développement rural de la Corse**, près de 4,4 M€ ont été programmés en faveur du développement des services de base aux populations, de l'environnement et du développement local.

Les **4^{èmes} assises de la montagne** se sont tenues les 6 et 7 février 2020 à Quenza.



4^{èmes} assises de la montagne, Quenza les 6 et 7 février 2020

Elles ont réuni 240 participants qui ont notamment pu échanger sur la future politique de cohésion 2021-2027.

Un **seul comité de massif** a été organisé cette année, le 14 décembre ; il a réuni une soixantaine de personnes via Teams et a permis de débattre de la proposition de « réseau de

proximité des services publics » élaboré par la direction régionale des finances publiques et de dresser un état des lieux des dispositifs d'aide suite à la Covid.

Une étude relative à l'évolution de l'**occupation et des usages des estives** par territoire en Corse a été lancée en juillet 2020, dont l'objectif est de disposer d'une cartographie et d'établir un diagnostic. Sur cette base, un groupe de travail a été chargé de construire une charte de gestion des estives, afin de proposer des bonnes pratiques et un modèle de cohabitation que chaque territoire pourrait adapter et proposer aux différents occupants des estives. L'enjeu est de donner la possibilité aux bergers de retourner en estives, mais aussi de conserver et de transmettre la mémoire des lieux et des pratiques autour du pastoralisme et de la culture agro-pastorale ancrée au sein de la société corse.

La Collectivité de Corse, par le biais du comité de massif, a participé à l'organisation du **36^{ème} congrès de l'association nationale des élus de montagne** (ANEM) qui s'est tenu les 15 et 16 octobre 2020 à Corti. Cet événement a rassemblé 500 personnes sur deux jours venus de toute la Corse et des Régions de France pour échanger et répondre aux enjeux de la montagne. La Collectivité de Corse a participé à hauteur de 150 000 € à l'organisation de ce congrès.

Un dispositif spécifique à la période de crise sanitaire a été adopté par l'Assemblée de Corse en juin 2020

Il a été sollicité à hauteur de **2 M€** au profit :

- des **structures hospitalières (93 000 €)** pour l'acquisition de matériel de l'unité Covid du centre hospitalier Corti-Tattone, l'organisation des repas en chambre ou l'acquisition de tablettes numériques pour les personnes âgées ;
- de l'**association de producteurs** pour l'acquisition de matériel de vente directe (**34 000 €**) ;
- des **éleveurs caprins et bovins** qui ont vendu leurs stocks pour **254 000 €** ;
- des **associations** aidées dans le cadre des pertes d'exploitation pour **26 000 €** ;
- de mesures socio-économiques du **fonds Salvezza (15 000 €)** ;
- du **syndicat mixte de l'abattage** pour assurer la gratuité de l'abattage et du transport de carcasses pendant 7 mois (**1,6 M€**).

Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

Adopté le 29 novembre 2019, le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires permet de soutenir financièrement les projets des communes au titre de divers dispositifs : la dotation quinquennale, la dotation école, le fonds de territorialisation (soutien des projets structurants), le fonds de solidarité territoriale, le fonds intempéries et incendies. La charte urbaine est, quant à elle, destinée à soutenir les villes dans leur action au sein des quartiers prioritaires dans le cadre des programmes de rénovation et de requalification urbaine contractualisés avec l'État.

Durant la période de la crise sanitaire, une **continuité dans les paiements** a été assurée en faveur des communes et EPCI de Corse, afin de ne pas les pénaliser dans la réalisation de leurs projets et dans le paiement de leurs factures envers les entreprises. Plus de 15 M€ ont ainsi été versés entre mars et mai 2020.

Au titre de **la dotation quinquennale** (mobilisable sur la période 2020-2024) et de **la dotation école** (dont l'objectif est d'aider les communes à créer ou maintenir en état les locaux d'enseignement public du 1^{er} degré), près de **16 M€** ont été attribués en 2020 aux communes et intercommunalités.

Le fonds de territorialisation qui a vocation à soutenir les communes et EPCI dans leurs projets structurants et à renforcer la qualité des équipements et leur rayonnement sur le territoire a été mobilisé à hauteur de **3,9 M€**.

Plus de 3 M€ ont été affectés au titre du **fonds de solidarité territoriale**, qui vise à financer les opérations structurantes des communes de moins de 3 000 habitants, des EPCI de moins de 12 000 habitants et des EPCI de plus de 12 000 habitants portant un projet sur une commune de moins de 350 habitants.

Le **fonds intempéries et incendies** permet d'octroyer une aide à hauteur de 50 % pour des travaux sur des biens non assurables destinés à réparer des dommages dus à des intempéries sur des communes et EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle, mais également pour des travaux sur des biens non assurables destinés à réparer des dommages dus aux incendies. **331 216 €** ont été alloués dans ce cadre.

Le soutien de la Collectivité de Corse aux territoires urbains a affecté plus de **8 M€** au profit des territoires urbains : les villes de Bastia, Ajaccio et Portofino et l'ensemble des communes membres des deux communautés d'agglomération urbaine et du SIVOM dont :

- plus de 4,2 M€ au titre de la dotation quinquennale et de la dotation école ;
- plus de 3,1 M€ au titre de la charte urbaine ;
- 111 031 € au titre du fonds intempéries ;
- 531 846 € au titre du fonds de solidarité territoriale.

Près de **9,2 M€ ont été mandatés** sur des opérations débutées en 2020 ou antérieures à 2020.

Quelques exemples

- **3 122 594 €** ont été attribués à la communauté de communes Fiumorbu-Castellu pour la création d'une salle de spectacles sur la commune de A Ghisunaccia, au titre du fonds de territorialisation ;
- **399 000 €** ont été alloués à la commune de Sotta pour l'aménagement et la revitalisation du centre du village au titre du fonds de solidarité territoriale ;
- **560 000 €** ont été attribués à la commune d'A Munacia d'Auddè pour la restructuration de l'école, dans le cadre de la dotation école.

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

L'habitat

La Collectivité de Corse poursuit une politique incitative dans ce domaine qui vise 3 priorités majeures : la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière, par l'accession au foncier et au logement, la prise en considération de la paupérisation d'une part importante des insulaires et la réduction des inégalités territoriales entre le littoral et l'intérieur de l'île.

2020 a été marqué essentiellement par l'application du nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « **Una casa per tutti, una casa per ognunu** », afin d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et d'accès au logement.

**UNA CASA PER TUTTI,
UNA CASA PER OGNUNU**

Celui-ci s'est notamment appuyé sur le rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers rédigé par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) et présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet 2019.

Ce règlement, entré en vigueur au 1^{er} décembre 2019, a vocation à s'inscrire dans un **plan d'ensemble** visant, au terme d'un processus de concertation, à **enrayer le phénomène de spéculation et de dépossession**, aggravé par le taux de pauvreté et les déséquilibres croissants entre le littoral et l'intérieur.

Il se décline sur 4 axes :

- le **soutien renforcé aux communes** et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants ;
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'**accès à la propriété des primo accédants** ;
- le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du **logement locatif social** ;
- l'harmonisation et le **renforcement des dispositifs d'aide au parc privé** dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le budget habitat/logement s'est élevé à **12,5 M€**.

Ont pu bénéficier du soutien de la Collectivité de Corse :

- **553 logements sociaux** pour un montant de 2,3 M€ ;
- 47 opérations de **logements communaux** pour près de 4 M€ ;

- **147 logements pour primo accédants** pour 1,8 M€ ;
- 130 logements ont bénéficié d'une **prime OPAH** pour 483 401 € ;
- 172 934 € ont été consacrés au **suivi et à l'animation des OPAH**.

Malgré la crise sanitaire et les élections municipales, la consommation globale des crédits a été bonne : les aides au suivi et à l'animation des OPAH ont eu un taux de réalisation de 77 % ; les crédits d'investissement au profit des communes et intercommunalités, bailleurs sociaux et particuliers candidats à la primo accession à la propriété ont été mandatés à près de 95 % (7,4 M€) et individualisés à 72 % (8,6 M€).

La convention d'objectifs et de moyens avec l'Office public de l'habitat de Corse 2020-2025

En 2020, la Collectivité de Corse et l'Office public de l'habitat ont conclu une convention d'objectifs et de moyens, afin d'accroître le nombre de logements sociaux et d'amortir les conséquences sociales de la crise sanitaire sur la durée. Elle s'inscrit dans la stratégie visant à augmenter et diversifier l'offre de logements abordables, en offrant aux ménages vivant en Corse un habitat et un environnement bénéficiant d'une qualité de vie et de services.

Sont prévus :

- la réhabilitation des logements existants et des parties extérieures, afin de renforcer leur attractivité ;
- le développement et la diversification de l'offre de logements neufs, dans un souci d'équilibre social et territorial vis-à-vis du rural ;
- la réalisation d'études stratégiques ;
- la poursuite du plan de gestion et de performance de l'office.

Sur la période 2020-2025, l'effort financier prévisionnel de la Collectivité de Corse s'élève à plus de **20,6 M€**, renforcé par le financement des programmes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine de près de **8 M€**.

L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) assure, pour le compte de la Collectivité de Corse, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Elle assure des missions d'analyse, de conseil et d'accompagnement dans la définition des politiques d'aménagement et l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'agglomération et de territoire. Elle est chargée de l'observation et de l'évaluation des politiques publiques territoriales dans le secteur du foncier, du logement, de l'urbanisme et de la conception et la réalisation d'opérations d'aménagement.

Ses objectifs sont fixés dans sa feuille de route 2018-2020 :

- renforcer l'ingénierie territoriale ;
- assurer la territorialisation du PADDUC et la contractualisation avec les acteurs ;
- conduire l'analyse territoriale et prospective et participer à la réflexion stratégique.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale

L'année 2020 a été particulièrement marquée par le travail d'appui technique à la Collectivité de Corse dans le cadre de la modification n°1 du PADDUC visant au rétablissement de la **carte des espaces stratégiques agricoles** (ESA), qui avait été annulée par le tribunal administratif de Bastia pour des motifs de forme. Cette modification du PADDUC a nécessité la réalisation d'une enquête publique menée par la mission Urbanisme de la Collectivité accompagnée de l'AUE.

Du fait de la crise sanitaire et surtout des élections municipales, les missions d'assistance au bloc communal ont été réduites.

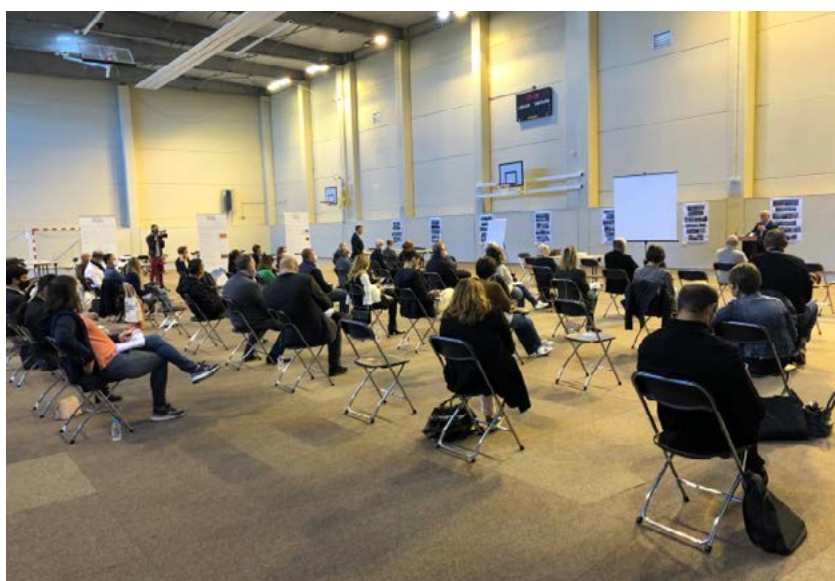
Néanmoins, ont pu être notamment poursuivis **l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Balagne** et le **diagnostic foncier de la communauté d'agglomération de Bastia**, dans le cadre de son plan local de l'habitat.

La territorialisation du PADDUC

L'analyse, pour le compte de la Collectivité de Corse, des documents d'urbanisme n'a pas connu de baisse de régime en 2020.

Le travail de déclinaison du PADDUC s'est concentré sur la poursuite de certaines études techniques ; étude de **rétablissement de la ligne ferroviaire Bastia/Bonifaziu**, réflexion sur l'aménagement intégré de la côte ouest (aménagement de polarités côtières lié à la mise en œuvre d'un système de desserte maritime).

L'activité s'est également portée sur l'accompagnement, en fin d'année 2020, d'un projet d'**aménagement urbain d'ensemble sur la commune de Corti**, qui devrait faire l'objet de contractualisation en 2021 (opération de revitalisation de territoire).



Les travaux du SCoT de Balagne

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

Parallèlement, à la demande de la Collectivité et dans le cadre des discussions avec le Préfet de Corse pour l'**élaboration du plan de transformation et d'investissement en Corse** (PTIC), l'AUE a élaboré des propositions d'intervention et de stratégie d'investissement, tenant compte des principes du PADDUC.

- publication d'une **étude sur les résidences secondaires en Corse** en partenariat avec l'INSEE et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

L'analyse territoriale et la prospective

La production de travaux d'analyse a été conduite, soit en propre, soit en partenariat :

- analyses complémentaires à l'**enquête déplacements ville moyenne** dans le cadre du partenariat avec la Collectivité de Corse, l'État et les deux communautés d'agglomération ;



L'enquête sur les déplacements



Résidences secondaires : un logement sur trois en Corse, avec des profils variés selon les intercommunalités

En Corse, 72 000 habitations sont déclarées comme secondaires soit 28,8 % du parc de logements. C'est trois fois plus que la moyenne de France de Province. Ces logements utilisés comme résidences secondaires sont un peu plus souvent proches de la mer que les résidences principales (34 % à moins de 500 m de la côte contre 28 %). Ce sont majoritairement des appartements plus petits et plus anciens que les résidences principales et leurs propriétaires sont plus âgés et plus aisés. En particulier, 37 % des résidences secondaires situées en Corse appartiennent à des résidents insulaires et les propriétaires étrangers sont peu nombreux (8 %). Le taux de résidences secondaires apparaît comme particulièrement élevé dans les EPCI les plus touristiques, mais aussi dans 7 autres intercommunalités principalement situées sur la côte. À l'inverse, dans les EPCI situés entre l'arrière-pays ajaccien et le sud bastiais, on trouve principalement des résidences secondaires à l'intérieur des terres détenues par des insulaires. Enfin, dans les deux agglomérations de l'île, le taux de résidences secondaires reste faible, même dans les quartiers les plus concernés.

Arnaud Huyssen, Jean-Michel Squarini (Insee)

Les résidences secondaires sont tantôt considérées comme un atout à la vitalité des territoires, tantôt décriées. Dans des espaces peu denses, ces logements permettraient la conservation ou le développement d'équipements et contribueraient au budget des collectivités locales. Leur fréquentation, que ce soit par leurs propriétaires ou via de la location, permettrait de capter des revenus perçus à l'extérieur du territoire et participerait ainsi au développement économique. Au contraire, dans des zones de tension immobilière, littorales et grandes agglomérations notamment, la présence de nombreuses résidences secondaires exacerberait la concurrence avec la demande de logement à l'année. Elle induirait une pression sur les prix et serait de nature à modifier la physionomie de certains quartiers ou espaces naturels. Elle cèderait en outre une concurrence avec l'offre marchande traditionnelle (hébergement touristique (hôtel et résidences de tourisme)).

Or en 2017, la Corse compte 72 000 résidences déclarées comme secondaires (source et champ) soit 28,8 % de l'ensemble des logements. C'est trois fois plus que la moyenne de France de Province (9,7 %). Ce taux place la Corse au niveau des départements français qui ont les parts les plus importantes de résidences secondaires, derrière les Hautes-Alpes (35,6 %), mais devant la Lozère (28,6 %), la Savoie (27,3 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (26,7 %) (figure 1).

Mieux connaître les caractéristiques des résidences secondaires et de leurs propriétaires est ainsi essentiel à la définition et la mise en œuvre de politiques publiques à la croisée des problématiques du logement et de la fréquentation touristique.

Un tiers des résidences secondaires à moins de 500 mètres du bord de mer

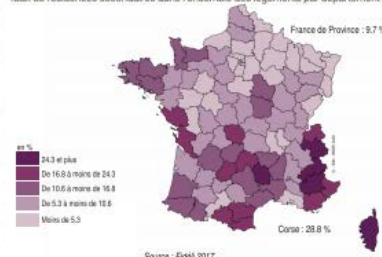
Avec plus de 1 000 km de côtes, le littoral exerce en Corse un attrait important et concentre fortement le tourisme, mais aussi l'habitat en général. Ainsi, la moitié des logements de l'île sont à moins de 2 km de la

mer. Toutefois, ceux utilisés comme résidences secondaires sont plus souvent proches de la mer : 34 % se situent à moins de 500 m de la côte contre 28 % pour les habitations principales.

La géographie des résidences secondaires n'est cependant pas celle des résidences principales. À la concentration urbaine des résidences principales dans les deux communautés d'agglomérations s'oppose une présence plus diffuse des résidences secondaires sur l'ensemble du territoire. Ainsi, quand les EPCI (définition) d'Ajaccio et de Bastia concentrent 40 % des résidences principales, ceux du Sud

1 Un taux de résidences secondaires élevé en Corse et dans les territoires alpins

Taux de résidences secondaires dans l'ensemble des logements par département

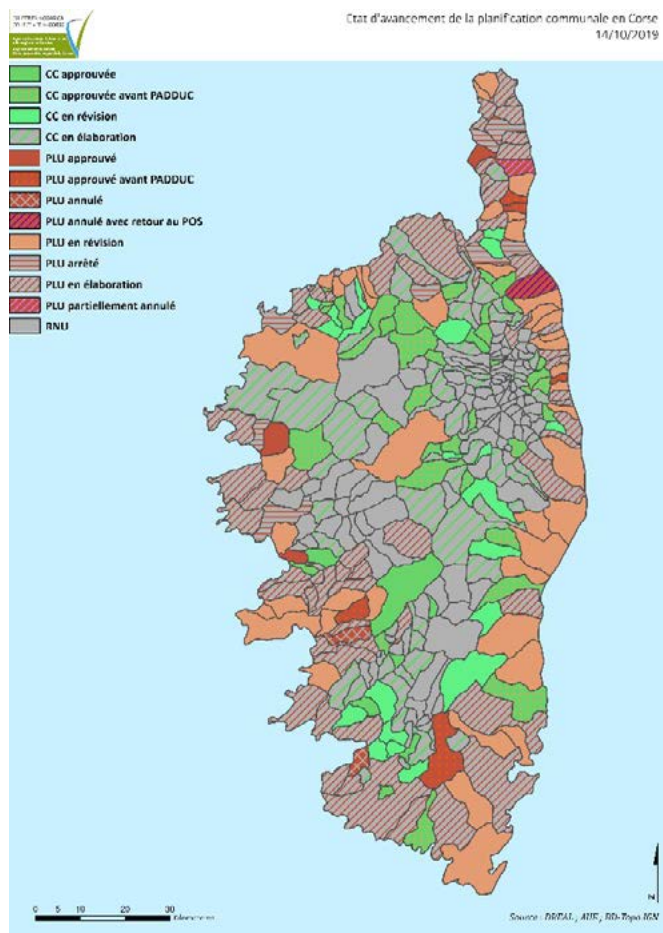


Source : Fiksel 2017

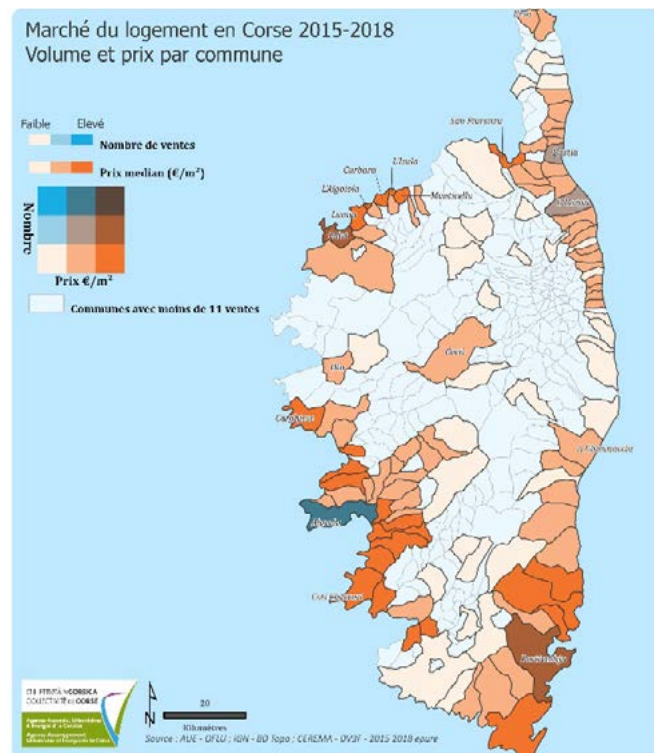
L'étude sur les résidences secondaires

AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **rapport annuel de suivi du PADDUC** 2017-2019 soumis à l'Assemblée de Corse en septembre 2020 ;
- travaux d'**analyse des marchés du logement** en Corse.



L'étude sur les résidences secondaires



L'analyse des marchés du logement en Corse

Quelques chiffres

- **6** réunions de la Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) ;
- **5** réunions du Conseil des sites ;
- **9** propositions d'avis de la Collectivité de Corse sur des projets de documents d'urbanisme.

Une analyse globale du PADDUC en 2021

La mission Urbanisme de la Collectivité de Corse, accompagnée de l'AUE, animera en 2021 des ateliers, d'où découlera une analyse globale des résultats de l'application du PADDUC, notamment du point de vue de l'environnement. Cette analyse comprendra des propositions d'amendement en fonction des plans pluriannuels, des schémas sectoriels et des études réalisées.

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

La protection de la forêt et la prévention contre les incendies

Dans le domaine forestier, la Collectivité de Corse, propriétaire de près de 50 000 hectares parmi les plus beaux massifs de l'île, en assure la gestion dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Conformément au code forestier, cette gestion est mise en œuvre en concertation avec l'Office national des forêts (ONF). Elle participe également au développement de la filière bois et assure la coprésidence et l'animation de la commission régionale de la forêt et du bois, en charge de la rédaction du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) qui fixe les orientations pour une durée maximale de dix ans en matière de gestion forestière durable, d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Enfin, la Collectivité dispose d'un outil de production forestière : la pépinière de Castellucciu, structure spécialisée dans la production de plants d'origine locale, plants forestiers mais également plants arboricoles. Elle commercialise ses produits vers les collectivités, dans le cadre d'opérations forestières de boisement, ou vers des associations et des particuliers pour les plants arboricoles.

Elle est également compétente dans le domaine de la prévention des incendies qui s'appuie sur le plan de prévention des feux de forêt et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI 2 - 2013-2022). Ses interventions s'articulent principalement autour des travaux réalisés par les forestiers sapeurs pour l'entretien de tous **les ouvrages de défense des forêts contre les incendies** (DFCI) et de leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention. Elle est également maître d'ouvrage d'opérations de création d'ouvrages DFCI, dont les travaux sont réalisés par des entreprises.

La crise sanitaire ayant entraîné une forte baisse du chiffre d'affaires des concessionnaires menant une activité d'accueil du public, la Collectivité de Corse a été saisie de plusieurs demandes d'exonération des redevances dues au titre de l'occupation du domaine forestier territorial. En 2020, l'Assemblée de Corse a donc approuvé l'**exonération à titre exceptionnel de 30 000 €** de redevance.

En 2020, a été mis en place un **service d'ingénierie** chargé d'assurer l'animation sur la prévention des incendies auprès des élus, des publics exposés aux risques et des scolaires, la conduite d'opérations de créations d'ouvrages de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) ainsi que l'organisation des chantiers de brûlages dirigés, en collaboration avec les services opérationnels. Il apporte également une expertise auprès des services de secours en cas d'incendie de forêt et travaille à l'analyse des causes et des travaux post-incendies.

Une mission d'appui juridique a également été créée pour améliorer la sécurisation juridique des activités des forestiers-sapeurs et analyser les modèles techniques et administratifs portant sur l'organisation de services de prévention des incendies.

En matière de prévention des incendies, les services des forestiers-sapeurs ont réalisé en 2020 **1283 ha d'entretien** de zones d'appui à la lutte, **400 ha de brûlage dirigé**, **204 km d'entretien de pistes DFCI**.

En sa qualité de chef de file ou de partenaire des projets de **collaboration interrégionale sur la prévention des incendies** (MEDSTAR, INTERMED, MED-PSS), la Collectivité a organisé ou suivi les travaux de ces projets, dans un contexte de forte limitation des déplacements et des échanges.

Dans le cadre d'un marché confié à l'Office national des forêts pour 1,7 M€ annuels, une opération particulière a eu lieu en **forêt de Marmanu** (Ghisoni), afin d'évacuer des carcasses de véhicules abandonnées en forêt.



En matière de **biodiversité**, une prestation a été commandée au Groupe chiroptères Corse pour l'étude des populations de chauves-souris en forêt.

Les **maisons forestières** ont fait l'objet d'interventions diverses (entretien de cheminées, adduction d'eau, assainissement...).

La **pépinière de Castellucciu** a poursuivi ses actions de production d'espèces emblématiques de Corse : forestières (pin lariciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier), arboricoles (châtaignier, poirier, pommier) ou ornementales (arbousier, myrthe). Elle a renforcé ses liens par voie de convention de culture avec ses partenaires (Office national des forêts, chambres d'agriculture, association Tempi Fà, communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, Université de Corse, Conservatoire du littoral, service investissement routier de la Collectivité de Corse, Office de l'environnement de Corse, ...) et maintenu sa présence dans les foires rurales (fiera di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, ghjurnata di a mela in Todda).

La possibilité de posséder cet outil de production de plants forestiers garantit une qualité de matériel génétique local exempt de problèmes sanitaires. Pour faire face aux nouvelles menaces comme la *Xyllela fastidiosa*, la pépinière se verra doter prochainement d'une serre « insects-proof » lui permettant de mieux contrôler la qualité sanitaire des plants produits.

Le partenariat avec les services d'incendie et de secours (SIS)

La Collectivité contribue au financement du fonctionnement des services d'incendie et de secours du Pumontu et du Cismonte, ainsi que de leurs projets d'investissement.

Ces services ont participé activement à **la lutte contre la pandémie**, notamment par le transport de personnes. La Collectivité de Corse a abondé les contributions 2021 pour compenser les coûts en matériel et en personnel supplémentaires. Cet effort financier supplémentaire s'est élevé à **401 000 € pour le SIS2B** et à **152 000 € pour le SIS2A**.

En 2020, l'effort financier total de la Collectivité de Corse au bénéfice des missions de sécurité et de protection assurées par les SIS de Corse s'est élevé à **48,6 M€** dont 45,5 M€ en fonctionnement (SIS2A : 21,5 M€ et SIS2B : 24 M€) et 3,1 M€ en investissement (SIS2A : 1,125 M€ et SIS2B : 1,942 M€).



Plants de lariciu cultivés à la pépinière de Castellucciu

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

Les espaces et les sites de pleine nature

La Collectivité de Corse poursuit sa mission de promotion et de développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature. Le plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI) constitue le document de référence et de programmation, comprenant un plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR). Cette politique s'inscrit dans une démarche transversale répondant à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, touristiques, culturels, éducatifs et sportifs, qui se matérialisera par la mise en place de la Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (CTESI).

Dans le cadre de la réalisation du **diagnostic territorialisé des activités de pleine nature**, un inventaire a été mené tout au long de 2020, à travers la rencontre des communes et des intercommunalités.

En septembre 2020, les grandes orientations de la politique dédiée aux **activités de pleine nature**, ainsi que l'ossature du schéma d'orientations générales des espaces, sites et itinéraires de pleine nature, ont été approuvées par l'Assemblée de Corse, selon 5 axes :

- structurer l'offre relative aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature ;
- animer la concertation territoriale ;
- favoriser l'accès de tous aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature ;
- accompagner un développement maîtrisé en respectant les espaces et milieux naturels par une démarche éco-responsable ;
- assurer le développement et la promotion d'une économie durable, en lien avec les atouts, notamment touristiques, des territoires.

La composition de la **Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature** a été fixée et les 6 représentants de l'Assemblée ont été désignés en novembre.

En 2020, un projet de valorisation, structuration et développement du **chemin de Suddacarò à San Gavinu di Fiumorbu** a été élaboré au titre du programme européen CAMBIO VIA et a mobilisé 70 162 € au titre de l'investissement et 17 049 € en fonctionnement.

Par ailleurs, des études prospectives relatives à de **nouveaux projets de sentiers** de randonnée ont été menées dans le cadre de l'évolution du PTIPR.

En 2020, malgré la crise sanitaire, la totalité des sentiers a été contrôlée, parcourue, et un entretien garantissant à la fois la praticabilité et la sécurité a été réalisé.

Sur les 2 500 km de sentiers de randonnée inscrits, **les 80 agents de protection de l'environnement** ont assuré l'entretien de plus de **1 570 Km**.



Programme d'intervention et d'aménagement, de sécurisation, de mise en valeur de chemins de randonnée et des éléments remarquables associés

La politique foncière

L'objectif premier de l'Office foncier de la Corse (OFC) est d'œuvrer pour l'aménagement raisonné du territoire corse en constituant des réserves foncières, en particulier dans les secteurs tendus, en faveur de la création de logements, mais aussi pour les opérations économiques et les équipements publics. Le rôle de l'Office foncier est essentiel pour accompagner les collectivités locales à maîtriser le foncier nécessaire à la mise en œuvre de projets d'aménagement, inciter les collectivités à renforcer leur stratégie foncière en faveur d'une production diversifiée de logements, notamment sociaux, fluidifier le fonctionnement du marché en recyclant le foncier mobilisable et le céder prêt à l'emploi, contribuer, par ses interventions, à la régulation du coût du foncier dans les secteurs tendus.

L'action de l'Office foncier s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI) établi pour une durée de 5 ans au terme d'une démarche stratégique conduite en lien étroit avec ses partenaires. En 2019, ce PPI a été révisé.

Trois ambitions guident l'action de l'Office foncier dans cette **nouvelle période de programmation** :

- éviter la logique de stock et d'opportunités foncières et travailler sur les projets des communes pour une gestion dynamique des flux ;
- renforcer l'action sur les secteurs où se concentrent les enjeux, sans oublier des actions ciblées mais maîtrisées sur des secteurs plus difficiles ;
- monter en puissance sur les champs d'action prioritaire - le logement social et communal et le foncier économique - et ouvrir l'action sur la préservation du patrimoine et la protection contre les risques.

Depuis 2019, la Collectivité de Corse et l'Office foncier se sont engagés dans un travail avec l'État pour un **élargissement des fonds du plan exceptionnel d'investissement (PEI) aux logements locatifs communaux**. Ce travail s'est concrétisé par la signature d'un avenant à la convention cadre d'application du PEI le 21 août 2020 prévoyant ainsi :

- une enveloppe de 2 M€ dédiée aux opérations de logements communaux à loyer maîtrisé, dans les territoires de l'intérieur, à l'exclusion des pôles urbains ;
- l'intervention financière contribuant au financement des diagnostics fonciers réalisés par l'OFC nécessaires à l'analyse des marchés et à la connaissance de la mutabilité des terrains et de leur capacité à accueillir des logements ;
- l'incitation des communes ou intercommunalités bénéficiaires, à s'engager dans la réalisation d'un diagnostic foncier sur tout ou partie du territoire ;

- la non-application du dispositif de décote foncière à la revente des biens destinés à la création de logements communaux.

Par ailleurs, **le principe du paiement à tempérament** (mise en paiement par annuité ou semestrialité sans attendre la fin du portage) a été entériné par le payeur de Corse et approuvé par le conseil d'administration de l'OFC du 4 novembre 2020.

En 2020, **les acquisitions** se sont élevées à **près de 3,3 M€**, portant à **17,6 M€** la totalité des acquisitions réalisées depuis 2016, dont les deux tiers sont destinés **au logement**.

Parmi les opérations importantes de 2020, on peut citer :

- l'acquisition et le portage d'une parcelle de 2 000 m² pour le compte de la commune de Furiani et l'association « **le foyer de Furiani** » pour 220 000 €, afin de pallier le manque de logements sociaux par l'extension de la Maison-Relais. L'acquisition a été effectuée par l'Office le 29 janvier 2020 et la rétrocession a eu lieu dans l'année ;
- le lancement d'une procédure d'acquisition, à la demande de la Collectivité, des parcelles supportant le **château de Stoppielle à Centuri** pour 1,1 M€, compte tenu du caractère historique, patrimonial et culturel de l'édifice, dans le but d'en faire un élément d'attractivité économique, fondé sur le tourisme vert, culturel et patrimonial.

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

Les sources principales de financement de l'Office foncier

- Le plan exceptionnel d'investissement pour la Corse (PEI) : la troisième convention d'application prévoit **22 M€** financés à parité par l'État et la Collectivité de Corse ;
- La taxe spéciale d'équipement, à hauteur de **3 M€** par an, qui permet de financer les acquisitions non dédiées au logement social et le fonctionnement de l'Office ;
- Les prélèvements sur les ressources des communes ne remplissant pas leurs obligations de production logement social. Ce prélèvement peut exclusivement être utilisé pour le soutien de la construction de logements sociaux.

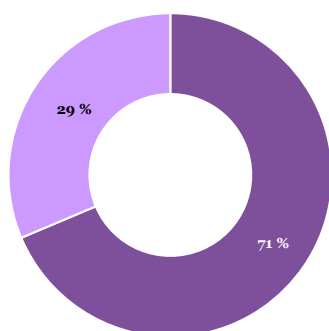
Les acquisitions de l'Office foncier de Corse en 2020 pour 3,285 M€

Commune	Date d'acquisition	Durée du portage	Prix	Objet
L'ISULACCIU DI FIUMORBU	26/02/2020	3 ans	77 000 €	Acquisition d'un ensemble immobilier pour création de 4 logements communaux destinés à accueillir des seniors.
ULIMICCIA	20/02/2020	5 ans	440 000 €	Acquisition de deux parcelles dont une bâtie pour réhabilitation et création d'environ 6 logements locatifs communaux.
SANTA LUCIA DI TALLA	06/03/2020	5 ans	1 74 000 €	Acquisition d'une bâtisse pour rénovation et création de 4 logements locatifs communaux.
SARTÈ	30/01/2020	5 ans	590 000 €	Acquisition d'un immeuble pour le maintien de La Poste et création de logements locatifs communaux.
FUGHJICHJA	17/07/2020	4 ans	66 500 €	Acquisition d'une maison d'habitation et d'une parcelle attenante pour la création d'un logement locatif communal et de diverses parcelles de maquis pour la constitution de réserves foncières.
A CURBAGHJA (lieu-dit BORGO)	28/09/2020	5 ans	469 166 €	Acquisition de parcelles bâties pour la rénovation et la création de 2 logements ainsi qu'une salle d'accueil des associations.
LUMIU	09/01/2020	5 ans	650 000 €	Acquisition de parcelles bâties afin de permettre le désenclavement du jardin pédagogique créé sur les parcelles situées à proximité, l'agrandissement et l'aménagement du parking communal ainsi que l'installation d'activités indépendantes.
FURIANI - Foyer	29/01/2020	1 an	220 000 €	Acquisition d'une parcelle pour la construction par le foyer de Furiani de 16 logements pour extension de la maison relais existante.
CANALE DI VERDE	19/10/2020	5 ans	1 70 500 €	Acquisition d'une parcelle bâtie pour la rénovation et l'installation des bureaux communaux et création de logements communaux.
OCCHJATANA	28/09/2020	3 ans	180 600 €	Acquisition de parcelles bâties pour la rénovation et la création de deux logements communaux.
VIGHJANEDDU	03/12/2020	5 ans	193 000 €	Acquisition d'une parcelle bâtie et d'une parcelle non bâtie pour la création de logements locatifs communaux.

AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	356 017 619,00	343 382 540,84	96,45 %
Total Fonctionnement	245 569 179,00	242 508 425,35	98,06 %
Total Investissement	110 448 440,00	100 874 115,49	91,33 %

Les dépenses



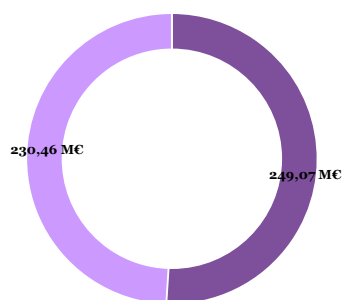
Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 91% en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe V par politique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2020

La continuité territoriale

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale. L'Office des transports de la Corse (OTC) met en œuvre la politique définie par l'Assemblée de Corse. Il établit principalement les conventions de délégation de service public (DSP) avec les compagnies de transport, qui ont pour objet de fixer les tarifs, les conditions d'exécution, la qualité du service et les modalités de contrôle des DSP.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'OTC en liaison quotidienne avec les compagnies délégataires aériennes et maritimes, Air Corsica, Air France, Corsica Linea et la Méridionale, s'est engagé dès les premiers jours de la crise à maintenir un service public de qualité, afin de préserver l'approvisionnement nécessaire à la population de notre île.

Gestion de la crise sanitaire

Dès le mois de mars, **afin de garantir la continuité du service public des transports** entre la Corse et le continent, dans le respect du cadre législatif et réglementaire imposé par la crise sanitaire pour chacun des deux modes de transport, l'OTC a mis en place deux comités spécifiques :

- le **comité de suivi opérationnel** (CSO) composé de l'OTC, des compagnies délégataires, de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse (CCIR), du Secrétaire général pour les affaires de la Corse (SGAC) et, pour l'aérien, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ayant pour objet la régulation de l'offre de transport aérien et maritime ;
- le **comité de suivi économique et juridique** (CSEJ) composé de l'OTC, des compagnies délégataires et des conseils de chaque partie (AMO, cabinet d'audit financier, avocat) ayant pour objet de porter les réflexions sur d'éventuels ajustements des contrats de DSP, l'actualisation des projections financières, l'examen des surcoûts liés à la crise et le soutien à apporter.

Dans le **domaine aérien**, alors que le programme de la saison IATA Été 2020 (29 mars au 24 octobre 2020) avait été validé en début d'année, dès le 20 mars 2020, l'OTC a activé le CSO qui s'est réuni près de 30 fois en 2020, pour analyser (sur la base de données hebdomadaire transmises par les compagnies délégataires) et adapter le trafic aérien au travers de

programmes de vols établis sur des périodes de 15 jours. Près de **20 réglementations de programme** ont été mises en œuvre.

A compter du 25 mars et jusqu'à début juin, la **desserte vers Paris** a été suspendue du fait de la fermeture de l'aéroport de Paris-Orly ; **le bord à bord** a été **maintenu** suivant un programme minimal compte tenu des restrictions de déplacement imposées par les mesures gouvernementales.



Les réglementations autorisées par l'OTC entre Corse et continent français ont permis la **mise en place de vols de passagers entre les aéroports corses**, 11 158 passagers ont ainsi été transportés.

Dès le 16 avril 2020, le **CSEJ** s'est réuni afin de réfléchir aux **ajustements éventuels des contrats de DSP** et d'actualiser les projections financières, de justifier les surcoûts liés à la Covid-19 et également de prendre en compte les économies et aides apportées par les mesures de soutien. Ce comité a été convoqué près d'une dizaine de fois. Il a été particulièrement demandé aux compagnies délégataires d'identifier et d'isoler dans leur comptabilité analytique les coûts directement impactés par la crise sanitaire afin de

AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

répondre à une obligation de transparence. Ces éléments font l'objet de vérifications pré-audit par les conseils de l'OTC.

Par ailleurs, la gestion de la crise a permis à l'OTC de comprendre plus en détail le fonctionnement interne des compagnies délégataires et celui du groupement. Au regard de l'impact économique, à court et moyen termes, sur les lignes de service public, l'Office a prolongé par **avenant** le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de desserte aérienne de service public entre la Corse et le continent français pour la période 2020-2023. Cette prolongation a pour objet de développer une réflexion visant une **éventuelle évolution du cadre contractuel actuel**.

Pour le **maritime**, le CSO a **modifié les plans de flotte** de la délégation de service public avec des ajustements des rotations selon les fréquentations observées, tout au long de la mise en application des décrets liés à la pandémie limitant la mobilité et certaines activités économiques.

Ainsi, les **premières régulations** dans le secteur maritime se sont traduites par :

- l'arrêt des traversées sur L'Isula ;
- le passage de 7 à 5 rotations par semaine sur les ports de Bastia et Aiacciu ;
- le passage de 3 à 2 rotations par semaine sur les ports de Portivechju et Pruprià.

Les déplacements des passagers, notamment professionnels, malades et étudiants ont été assurés dans la limite des restrictions nationales prescrites. Ces restrictions ont conduit à des **baisses de fréquentation** de 58 % sur un an en mars, de 98 % en avril et de 95 % en mai.

Le **transport de matières dangereuses** a pu se faire normalement avec prioritairement l'acheminement d'oxygène pour les structures médicalisées. Le reste des marchandises comme les denrées alimentaires ont été acheminées régulièrement et aucune pénurie n'a été constatée.

Aussi, au terme d'analyses économiques poussées par le CSEJ, l'OTC a proposé la **passation d'avenants**

de compensation qui ont été validés par l'Assemblée de Corse le 5 novembre 2020. Le montant de ces compensations, qui ont pris en compte les contraintes légales en la matière, s'élève à **6,9 M€**, toutes compagnies délégataires confondues.

Le déroutement des remorques vers un autre port que celui initialement prévu a engendré un **surcoût pour les transporteurs routiers** qui a été compensé par une mesure spécifique de l'OTC déployée pour les seules compagnies maritimes sous contrats de DSP. Le montant de cette mesure s'est élevé à **296 460 €**.

Le **coefficient de remplissage des lignes aériennes** a été de 66 % avec 62 % pour le bord à bord et 69 % pour Paris-Orly.

L'année 2020 a été une année transitoire en ce qui concerne la **contractualisation de la délégation de service public aérienne** avec la prise d'effet au 25 mars 2020 des nouvelles conventions de délégation de service public couvrant la période mars 2020 – décembre 2023. Le montant annuel moyen de la compensation financière alloué au bord à bord et Paris-Orly s'élève à **84,4 M€** contre 74 M€ pour la période précédente.

Dans le cadre du suivi de l'exécution de ces conventions, l'OTC a contractualisé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet l'audit comptable et financier de celles-ci, portant annuellement sur chacun des 4 exercices. La société Corse Audit (SELAS) en a été attributaire le 5 novembre 2020 pour un montant total de 233 750 € HT.

Les obligations de service public actuelles imposent aux compagnies délégataires d'appliquer les **nouveaux tarifs « résident »** et de renforcer le contrôle des conditions d'applications. Depuis le 25 mars, le prix d'un aller-retour en bord à bord s'élève à 99 € TTC et Paris-Orly à 190 €, soit une **baisse respective de plus de 50% et 32%**. Le billet de transport reste modifiable et remboursable sans frais. Pour bénéficier de ce tarif, les passagers doivent répondre aux conditions définies. Les modalités d'automatisation du contrôle ont été développées et testées tout au long de l'année 2020 pour une mise en application au premier trimestre 2021.

ACCHISU 5. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI

Le service aérien de l'OTC s'est doté d'un **outil d'aide à l'analyse et au contrôle des programmes de vols prévisionnels** déposés avant le début de chaque saison IATA par les délégataires. Il opère une comparaison entre les exigences imposées par les obligations de service public (OSP) et les programmes prévisionnels et réalisés. Il permet également de rapprocher les données transmises par les compagnies délégataires et la CCI Corse qui gère les aéroports de Corse.

Après différents points d'étape effectués entre l'OTC, les gestionnaires d'infrastructures, les AMO et la direction générale de l'aviation civile, le **projet de développement de lignes aériennes européennes sous OSP**, démarré en 2017, visant à permettre un accès plus rapide de la population insulaire aux différents réseaux de transport européens et internationaux et, parallèlement, de renforcer le dynamisme économique et social de la région a été suspendu. La décision de l'OTC a été motivée par le contexte incertain dans le secteur du transport aérien lié à la crise sanitaire Covid-19.

Au 14 février 2020, date limite de dépôt des candidatures pour le **projet SEMOP** visant à assurer la **continuité du service public de desserte maritime** au 1^{er} janvier 2021, une seule offre a été déposée par le groupement Corsica Linea - La Méridionale. La commission de délégation de service public (CDSP) a recommandé le classement sans suite de cette procédure. L'Assemblée de Corse a validé cette recommandation par délibération du 24 septembre 2020.

Les **conventions de service public entre les ports corses et continentaux français** expirant au 31 décembre 2020, leur **renouvellement**, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, a donc fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres. Le lancement a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 5 novembre 2020. La consultation, qui a tenu compte des observations de la Commission européenne, comportait 5 lots en fonction des ports à desservir (Ajaccio, Bastia, L'Isula, Prupia, Portivechju) avec le port de Marseille.

Du fait des délais de cette procédure, l'Assemblée de Corse a décidé de **prolonger par avenant de deux mois les conventions précédentes**.

Les **nouveaux contrats de DSP** ont été approuvés par délibération de l'Assemblée de Corse du 25 février 2021 selon les termes suivants :

- Ajaccio (7 rotations hebdomadaires) par le groupement Corsica Linea-La Méridionale ;
- Bastia (7 rotations hebdomadaires), L'Isula et Portivechju (3 rotations hebdomadaires) par la compagnie Corsica Linea ;
- Prupia (3 rotations hebdomadaires) par la compagnie La Méridionale.



Les **résultats en matière de transport maritime** en 2020 comparés à 2019 font état de :

- passagers : - 29 % ;
- autos-passagers : - 27 % ;
- fret : - 5 %.

Le montant total des aides du dispositif **Tarifs Export, Export+** et matières premières pour l'année 2020 a représenté 1,34 M€ dont ont bénéficié 58 chargeurs corses, soit une baisse de 11,5 % par rapport à 2019.

Le début d'année 2020 a également été marqué par le **conflit de La Méridionale**. Le blocage du port de Marseille et ponctuellement des ports corses ont empêché la circulation des marchandises. L'OTC a assuré la conciliation entre le droit de grève et la continuité des services publics par la mise en place d'une desserte de dérivation sur les autres ports continentaux de proximité et la prise en charge des

surcoûts résultants sur le plan routier. Une convention a été passée avec plusieurs compagnies (sous OSP et DSP) pour assurer ces transferts. Les montants d'indemnisation ont été calculés en concertation avec les transporteurs routiers sur les bases d'un prix de revient kilométrique, journalier, horaire et de consommation de carburant. La durée de cette mesure a été fixée à la stricte durée du blocage des ports (jusqu'à la fin du conflit).

Par ailleurs, l'OTC a poursuivi son action dans le domaine de la **coopération européenne**. Le programme « Interreg Italie-France Maritime », qui regroupe Corse, Sardaigne, Ligurie Toscane, Var et Alpes-Maritimes permet le développement de projets pour un montant total de 3,5 M€. Lancés en 2017, ils s'achèveront au premier semestre 2021.

L'OTC assure également son rôle de chef de file du projet de coopération européenne GEECCTT-Îles qui a pour objectif la création d'un **groupe européen de coopération territoriale** (GECT), avec pour membre l'OTC, la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne et son siège basé en Corse, pour la gestion d'une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne.

La procédure de création a été menée par l'OTC en collaboration avec ses partenaires. L'Assemblée de Corse et celle de Sardaigne ont approuvé les statuts et les documents déposés auprès des autorités administratives de chacun des deux États concernés. Approuvés dès décembre 2019 par l'État italien, ces documents ne l'ont été qu'en 2020 par l'État français qui a demandé des ajustements. Ce contretemps reporte son inscription à la programmation future 2021-2027, qui ne débutera qu'en 2022.

L'Office, en coopération avec les régions Sardaigne, PACA, Ligurie et Toscane, participe également à la mise en œuvre d'un **système d'information des voyageurs** (SIV) de la zone transfrontalière sous la forme d'un organisateur de voyage (Travel-Planer) interrégional de promotion d'une offre de mobilité intermodale (route, fer, air, mer).

La Collectivité de Corse pilotant actuellement une démarche de SIV axée sur la Corse, l'OTC, pour

garantir la cohérence de ces actions, a fait réaliser une étude en collaboration avec les services de la Collectivité qui porte sur un benchmarking des SIV existants et des données multimodales disponibles, les fonctionnalités attendues du système, la définition des matériels d'information nécessaires, les possibilités de mutualisation avec l'ATC sur la partie touristique.

Dans le cadre de la **lutte contre la pollution acoustique** des ports générant des désagréments pour les résidents limitrophes et les opérateurs dans l'enceinte portuaire, des relevés ont permis d'en définir les causes principales. Au vu des résultats, deux actions pilotes ont été mises en œuvre pour tenter de minimiser les effets :

- la mise en place d'un revêtement de béton bitumineux réducteur de bruit sur le quai du port de l'Isula ;
- la mise en place de bornes de recharge pour le déploiement de véhicules électriques sur les ports de Bastia et l'Isula.

La campagne de relevés acoustiques a permis de montrer l'efficacité de ces dispositifs qui pourront être transférés sur les sites des partenaires du projet à Livourne, Gênes et Cagliari.

Pour anticiper les directives du Parlement européen concernant les **carburants alternatifs moins polluants**, l'OTC a élaboré en partenariat avec nos voisins un projet global de préparation à l'utilisation du **gaz naturel liquéfié** (GNL) dans les activités liées au transport maritime. L'utilisation du GNL dans les ports exige la mise en œuvre d'un système d'infrastructures spécifiques dont la localisation reste à définir. En partenariat avec les organismes compétents des régions transfrontalières, l'OTC a fait élaborer une étude globale qui servira d'outil d'aide à la décision pour définir ces localisations pour toute la zone Interreg. Les résultats de cette étude seront produits en 2021 par le biais de fascicules synthétiques à destination des décideurs et une journée de démonstration, d'approvisionnement et de soutage se tiendra grâce à une station mobile fabriquée par le port de Livourne.

Les infrastructures routières

Le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public de la Collectivité de Corse, avec plus de 5 000 km de voirie. Il se caractérise par un état hétérogène et est principalement localisé dans un environnement montagneux exigeant (géologie capricieuse, amiante). Il appelle en conséquence une politique de gestion et de modernisation polymorphe répondant à plusieurs enjeux : le désengorgement des centres urbains, l'amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux, l'accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires, l'entretien, la conservation et l'exploitation du réseau.

En matière d'investissements structurants, la Collectivité déploie un programme de travaux qui couvre à la fois l'amélioration des axes principaux (Aiacciu-Bastia, Aiacciu-Portivechju et Bastia-Portivechju), la modernisation des réseaux ex-départementaux et l'accessibilité des agglomérations d'Aiacciu et de Bastia. La maintenance du réseau vise l'entretien et la conservation du réseau routier. L'exploitation du réseau est assurée pour une large part en régie par les services des routes, notamment le débroussaillage et le fauchage ainsi que la viabilité hivernale.

Dès le début de la crise sanitaire, les directions routières se sont mobilisées en vue d'assurer la continuité de la commande publique et des paiements. Dès le mois d'avril, la réactivité des services a permis la reprise de l'activité des entreprises. Les opérateurs économiques ont eu l'occasion d'exprimer leur satisfaction sur la continuité du service, tant sur les travaux que sur le plan des paiements.

Au-delà, l'année 2020 a été marquée par les avancées significatives de divers **projets routiers** poursuivis par la Collectivité.

La voie rapide Caldaniccia-Budiccione, dite « **pénétrante Est d'Aiacciu** » est représentative du rattrapage sur les infrastructures routières du grand Aiacciu entrepris depuis 2016. Projet public complexe, cette opération répond à la problématique de la circulation urbaine, dans un souci de réappropriation des espaces publics et de préservation des espaces naturels.

La délibération de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020 approuvant la déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de ce projet d'aménagement constitue l'aboutissement des procédures de concertation engagées en 2015. Elle entérine également la création des îlots compensatoires écologiques de Figarella et Sant'Anghjulu, qui a permis d'obtenir un avis favorable des autorités environnementales. La procédure a été finalisée le 8 décembre par la prise de l'arrêté de DUP.

L'aménagement de la **liaison au lieu-dit Vittulu** vise à relier le carrefour giratoire d'Alata à l'ex-RT11 au lieu-dit Vittulu. Il s'inscrit dans la politique globale de mise à niveau du réseau routier structurant de l'agglomération ajaccienne. Il permettra de compléter le réseau viaire de desserte et de participer efficacement au bouclage routier autour de la rocade. Par délibération du 2 octobre 2020, la Commission permanente a approuvé la concertation préalable au projet permettant le lancement de la procédure d'enquête publique.

L'aménagement de l'ex- **RT40 entre Sartè et Roccapina** vise à améliorer le temps de parcours des usagers sur l'axe Aiacciu-Bunifaziu grâce à la création de crèdeaux de dépassement et la rectification des virages les plus serrés. La délibération du 6 mai 2020 a approuvé le bilan de la concertation préalable menée courant 2019, permettant ainsi la poursuite des études.

La dénivellation du **giratoire de Tragone**, dont les études sont achevées, consiste à conforter l'ex-RT11 dans son rôle de voie structurante pour le développement économique du grand Bastia, en augmentant la capacité du carrefour et en dénivellant deux voies de circulation. Cet aménagement permettra de supprimer le dernier point noir de l'accès sud à Bastia. La concertation publique s'est déroulée en fin d'année 2020 pour une approbation du bilan à l'Assemblée de Corse en début d'année 2021.

Se sont par ailleurs poursuivies diverses opérations lancées en 2019 autour des **grands centres urbains**.

Grand Aiacciu :

- traverse d'I Peri ;
- voie verte des Sanguinaires - 1^{er} tronçon ;
- requalification de la rocade d'Aiacciu ;
- aménagement du carrefour-giratoire de A Balisaccia (ex. RD 81) ;
- aménagement de la traversée de la Caldaniccia (ex. RD 72).



Traverse d'I Peri - Ex RT 20



Voie douce des Sanguinaires - Ex RD 111

Grand Bastia :

- voie nouvelle Bastia - Furiani ;
- rénovation du tunnel de Bastia ;
- voie nouvelle Borgu - Vescuvatu.



Voie nouvelle Bastia - Furiani - Ex RT 12

Sur **les réseaux secondaires**, ont été poursuivies les politiques d'investissement engagées depuis 2016 sur l'ensemble du réseau routier : rectification de virages, sécurisation des carrefours (Ghjunchettu, Castellare di Casinca, ...), poursuite des études de déviations (Ulmotu, Santa Lucia di Portivechju, Figari), régénération des sections affectées par les intempéries, réfection de ponts, renforcement d'itinéraires (ex. RD 39, ex. RD 34), etc...

ACCHISU 5. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZI

Engagée en 2019 sur les communes de Quenza et Carbini, la politique d'aménagement des **traverses en agglomération** en partenariat avec les communes a été maintenue en 2020 avec la signature de cinq conventions de financement pour la réalisation des opérations d'aménagement suivantes :

- carrefour « ex-RD 80 / chemin du fort Maurel » (commune de Bastia) ;
- ex RT 20 dans la traversée de Casamozza (commune de Lucciana) ;
- voies d'accès au collège de Lucciana (commune de Lucciana) ;
- ex-RD 71 dans la traversée de Lavatoghju (commune de Lavatoghju) ;
- chemin de la Spusata - ex-RD 211 (commune d'Aiacciu).

L'Assemblée de Corse a par ailleurs adopté les **projets structurants 2021** suivants :

- construction du pont de Casaluna sur la commune de Gavignanu (délibération du 6 mai 2020) ;
- aménagement de la route des Sanguinaires (ex. RD111) sur la section Trottet-Cimetière (délibération du 4 novembre 2020).

Sur le **plan organisationnel**, l'année 2020 a vu se consolider la structuration des directions routières avec l'adoption d'un organigramme opérationnel tirant toutes les conséquences de la création de la Collectivité de Corse, avec notamment l'adoption de la **nouvelle carte des secteurs** fusionnés (ex. RT/ex. RD), la définition de deux niveaux d'encadrement intermédiaire adaptés à la dimension des directions et de leurs missions et l'**harmonisation des modes de fonctionnement** hérités de la fusion, la mutualisation des moyens et le développement d'une culture commune.

L'adoption en 2019 d'outils de gestion adaptés à la maintenance du réseau routier, notamment les différents **accords-cadres** (près d'une centaine), a permis cette année de mobiliser dans des temps très courts les entreprises attributaires en différents points du réseau en priorisant selon les impératifs de sécurité.

Les chiffres-clés

- **80 M€** consommés, soit 99 % du budget investissement alloué ;
- **5,7 M€** dépensés, soit la totalité du budget voté ;
- **100 ha** d'espaces naturels sanctuarisés par la création des îlots écologiques de Figarella et Sant'Anghjulu à la Confina à Aiacciu ;
- **32 km** de voie verte :
 - **20 km** dans l'agglomération ajaccienne ;
 - **5 km** entre Bunifaziu et Purtivechju ;
 - **7 km** dans l'agglomération de Bastia.

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité de Corse crée, aménage, entretient et gère les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Corse. Ces infrastructures participent au développement des services essentiels de transport des personnes et des marchandises entre la Corse, la France continentale et l'Europe. Les opérations conduites visent particulièrement à l'adaptation de ces infrastructures à un contexte technique et normatif en constante évolution. La Collectivité doit en outre relever les défis énergétiques et faire face aux risques climatiques dont l'actualité rappelle à nouveau la prégnance.

En matière aéroportuaire, la Collectivité de Corse est en charge des quatre aéroports : Ajaccio-Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Figari-Sud Corse et Calvi-Sainte Catherine pour lesquels les opérations de mise aux normes aux certificats de sécurité européens constituent l'axe majeur de la politique poursuivie.

En matière portuaire, nos opérations s'attachent prioritairement à la réparation et au confortement des ouvrages de protection des 7 ports de commerce, 8 ports de pêche et 3 ports de pêche/plaisance.

La crise sanitaire est venue retarder le démarrage des opérations, voire stopper sur plusieurs mois certaines déjà engagées. Cependant, la mise en œuvre du **plan pluriannuel d'investissement 2017-2026** portant sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires a été poursuivie avec notamment :

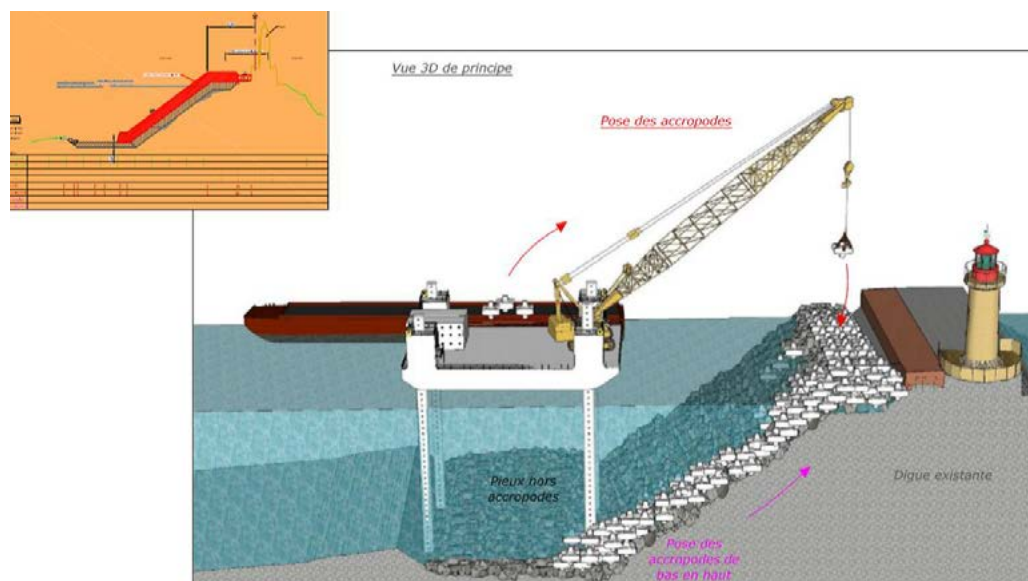
- le démarrage des travaux de reconstruction du quai IV du port de Bunifaziu ;



Port de Bunifaziu - Quai IV

Sur les **infrastructures portuaires** :

- l'attribution du marché de travaux de réparation et de confortement des ouvrages maritimes de Bastia pour un montant de 24 M€ ;
- la poursuite des études du plan de développement portuaire de Bastia ;



Principes d'intervention pour les travaux maritimes du port de Bastia

- la poursuite des travaux de confortement des ports de pêche du Cismonte, suite aux différentes tempêtes ainsi que le lancement d'études plus conséquentes.



Aéroport de Figari Sud Corse

Sur les **infrastructures aéroportuaires** :

- la réception des travaux de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari ;
- le lancement des études pour l'extension des parkings et de création d'un 2^{ème} taxiway sur Figari ;
- le démarrage des travaux d'extension des parkings de l'aéroport de Calvi ;

- le lancement des études de sécurité et de conformité pour les travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Ajaccio ;
- l'établissement des schémas directeurs aéroportuaires.

Par ailleurs, ont été prolongés en décembre 2020 les contrats de concession des 4 aéroports corses et le contrat de concession du port de commerce de Bastia.

Les chiffres-clés

- **7,1 M€** ont été dépensés pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Les transports ferroviaires et l'intermodalité

La Collectivité de Corse a en charge l'organisation et le développement des transports publics de voyageurs (train sur l'ensemble du territoire et autocars dans le Pumontu). A ce titre, d'une part, elle organise l'offre et propose des plans d'améliorations (investissements, plans de transport) et d'autre part, elle contrôle la SAEML Chemin de fer de la Corse (CFC) et les marchés des lignes routières.

Par contrat de délégation de service, la SAEML-CFC a en charge l'exploitation du réseau ferré de la Corse pour le compte de la Collectivité de Corse depuis le 1er janvier 2012.

Le réseau ferré relie les villes d'Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi en proposant deux types de services :

- les services de navettes sur les agglomérations de Bastia, d'Ajaccio et de Calvi ;
- les services entre les villes d'Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi.

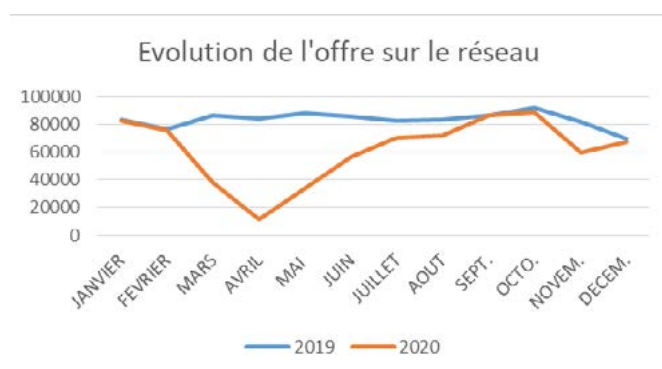
Le réseau d'autocars du Pumontu est composé de 10 lignes (9 lignes routières et 1 ligne maritime Vignola-Girolata). La principale ligne routière est la ligne Ajaccio - Portivechju.

L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants de l'île ainsi qu'aux touristes qui visitent la Corse une offre de transport public attractive sécurisée et une alternative à l'usage de la voiture.

Au cours de l'année 2020, pour tenir compte de l'évolution de l'épidémie et des mesures de restriction, des **plans de transport adaptés** ont été développés avec trois objectifs :

- adapter l'offre à la réduction des besoins de déplacements pendant les périodes de confinement ;
- mettre en place les règles de distanciation physique entre les passagers (1 siège sur deux dans les rames et circulation privilégiée de rames en unités doubles pour proposer plus de places) ;
- tenir compte de la disponibilité des personnels CFC.

Ainsi, du 18 mars 2020 au 3 janvier 2021, 6 plans de transport différents (PT) ont été appliqués pour tenir compte de ces objectifs. Le graphique ci-dessous illustre l'impact en 2020 de ces PT sur l'offre kilométrique, en comparaison de l'année 2019.



Les lignes d'autocars ont, quant à elles, fonctionné quasi normalement.

Au-delà, la Collectivité a poursuivi le **développement de ses projets** :

- lancement de la consultation relative au déploiement de la commande centralisée par voie unique (CCVU) ;
- lancement de la consultation relative au transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza ;
- rédaction du cahier des charges « matériel roulant ».

Les dossiers de demande de cofinancement ont été déposés auprès des services de l'État :

- au titre du **programme exceptionnel d'investissement (PEI-4)**, pour :
 - la mise en accessibilité et la modernisation des principales gares et des haltes du réseau ferré (délibération du 29 juillet 2020) ;
 - la réalisation de la tranche 8 des confortements de parois (délibération du 21 décembre 2020).
- au titre du **contrat de plan 2015-2020**, pour :
 - la création d'un arrêt à Ajaccio-quartier des Cannes et aménagement du pôle de Mezzana (délibération du 29 juillet 2020).

ACCHISU 5. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZII

Enfin, les **travaux de régénération des 3 tunnels** d'Agazza, de San Petru di Venacu et de Poghju di Venacu ont été achevés et ceux relatifs à la préparation du point de croisement de Caldaniccia ont été lancés (débroussaillage).



Débroussaillage du point de croisement de Caldaniccia

Pour sa part, la **SAEML-CFC** a mis en œuvre les opérations inscrites au plan de renouvellement 2020 comme le chantier de la gare d'Ajaccio (nouvelle voie), l'aménagement d'une base d'exploitation à Corti et la dernière phase de la réhabilitation de la gare de Bastia (rénovation du 4^{ème} étage).



Réfection d'un radier à Venacu



Chantier de régénération de tunnel

Le budget de la Collectivité s'est élevé à **32,7 M€** avec 9,40 M€ en investissement et 23,3 M€ en fonctionnement.

En 2020, le budget de la SAEML-CFC a été d'environ **27,8 M€** dont 21,3 M€ de contribution financière allouée par la Collectivité et 3,5 M€ de recettes voyageurs contre 5,6 M€ en 2019.

Elle a consacré environ **1,2 M€** pour des travaux de renouvellement des voies, des ouvrages d'art et des bâtiments des gares.

Les chiffres-clés

Entre **2019** et **2020** :

- baisse de l'offre sur le réseau de **26 %** (-**29 %** sur la grande ligne, -**36 %** sur la Balagne, -**18 %** sur le périurbain de Bastia, quasi stable sur Ajaccio) ;
- baisse de la fréquentation de **30 à 40 %** ;
- baisse des recettes voyageurs de **40 %**.



Rénovation des voies à Ajaccio

Les transports interurbains et scolaires

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement des lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que des lignes de transport scolaire et de transport des élèves en situation de handicap.

La politique incitative menée par la Collectivité vise à améliorer et harmoniser cette offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire.

L'attribution d'aides aux familles pour le transport scolaire et le transport des élèves en situation de handicap constitue le deuxième levier de la politique des transports routiers.

Au vu de l'impact financier de la **crise sanitaire** sur un certain nombre de foyers, la Collectivité a mis en œuvre la **gratuité des transports scolaires** et l'a maintenue sur toute l'année scolaire 2020-2021.

La crise sanitaire a également conduit à **adapter l'offre de service** de transport scolaire aux rythmes des ouvertures et des fermetures des établissements et à mettre en place un protocole sanitaire défini en concertation avec les transporteurs.

Pendant la période d'interruption des cours en présentiel, les titulaires des contrats de transport scolaire ont bénéficié d'une **indemnité journalière** fixée à 65 % du coût des prestations.

Par ailleurs, en **préfiguration de l'intermodalité**, le déploiement de la billettique tant pour les transports réguliers que scolaires s'est poursuivi en 2020. Les élèves et usagers ont été destinataires d'une carte à conserver qui intègre les données d'accès au réseau de transport organisé par la Collectivité de Corse et qui, à terme, leur permettra d'emprunter l'ensemble des modes de transport (bus scolaires, réguliers, trains), en coopération avec les autres collectivités locales.

Le **transport scolaire** représente 383 circuits gérés par le biais de 255 marchés publics. 8 000 élèves ont quotidiennement bénéficié de ce service. Par délibération du 25 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a élargi ce dispositif avec la création d'une nouvelle ligne desservant les communes de Pedigrisgiu et Pulasca portant à **384 le nombre de lignes de transport scolaire en service**.



La Collectivité a par ailleurs poursuivi ces efforts en direction des familles :

- 400 familles ont bénéficié d'indemnités kilométriques destinées à compenser les frais de déplacement des internes en l'absence de transport scolaire organisé ;
- 207 élèves en situation de handicap ont pu être pris en charge par un transport adapté de leur domicile à leur établissement scolaire.

ACCHISU 5. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZII

En matière de **transport interurbain de voyageurs**, la Collectivité assure le fonctionnement de neuf services quotidiens et de six lignes estivales ainsi que d'une ligne maritime (Vignola - Girolata).

Une politique incitative vise à **mobiliser les autorités organisatrices de transports de second rang**. Par délibération du 6 mai 2020, la Collectivité a délégué aux communautés de communes de l'Isula Balagna et Sud Corse l'organisation des transports non urbains réguliers et à la demande.

Ces délégations ont conduit à la création de :

- 5 lignes régulières et 9 lignes à la demande sur le territoire de la communauté de communes d'Isula Balagna ;
- 3 lignes régulières et 7 lignes à la demande sur le territoire de celle de Sud Corse.

Celles-ci s'ajoutent aux 22 lignes déjà déléguées aux communes, communautés de communes ou établissements scolaires, dont le fonctionnement bénéficie d'une participation de la Collectivité à hauteur de 50 % des dépenses.

Les chiffres-clés

- **23 M€** dépensés pour les services de transports interurbains et scolaires, dont 600 000 € en investissement pour la billettique.
- **8 000** élèves transportés quotidiennement ;
- **400** familles bénéficiaires d'indemnités kilométriques pour les aider à assumer les frais de transport vers les établissements scolaires.



L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

La Collectivité de Corse ne cesse de renforcer sa politique de transformation et d'aménagement numérique de la Corse autour de trois axes : les infrastructures de réseaux de télécommunication, les services et les usages numériques.

La crise sanitaire a mis en évidence que le numérique constituait une opportunité et un facteur de résilience pour les territoires, le tissu économique, les services publics. L'année 2020 est marquée par cette prise de conscience de l'impact sociologique et anthropologique du numérique sur la société insulaire.

Les travaux menés dans le cadre de la concertation SMART ISULA en attestent mais aussi l'augmentation des connexions à l'espace numérique de travail (ENT) des lycées et collèges, la sollicitation exponentielle des outils de téléconférence... En même temps, malgré la crise, les grands chantiers d'infrastructures menés par la Collectivité ont pu se poursuivre autour de l'amélioration du haut débit, le déploiement du très haut débit et la couverture téléphonie mobile.

Dans le cadre de la crise sanitaire, quatre actions principales ont été menées.

- Le site **covid-19.corsica**, dédié à l'information relative à la crise sanitaire a été créé et animé. Il a cumulé **59 000 visites** et permis le traitement de près de 700 sollicitations en ligne.
- Une **carte interactive** a été mise en ligne pour permettre le recensement et le suivi d'initiatives solidaires (distributions alimentaires, de masques et de visières, services à domicile...). **61 actions** ont ainsi été recensées.
- Les personnes les plus fragilisées ont été dotées en **téléphonie mobile**, dans le cadre d'un partenariat avec l'association EMMAUS CONNECT. Au total, ce sont **103 cartes SIM, 43 smartphones et 20 téléphones** qui ont été distribués aux plus démunis.
- L'**espace numérique de travail** (ENT) des lycées et collèges a été renforcé. Les services numériques associés à l'ENT ont été enrichis, notamment par la mise en ligne de l'encyclopédie Universalis. L'activité sur cet espace numérique s'est **accrue de 85 %** avec en moyenne **496 000 connexions** par mois depuis mars 2020.
- Les modalités de mise en place du « Green-Pass » ont également été étudiées à partir des solutions proposées par 6 industriels. Cette étude a fait l'objet d'un rapport d'opportunité.

Dans le même temps, les actions menées par la Collectivité ont été poursuivies.

Dans le domaine des **infrastructures de réseau** :

- le suivi de la construction, la mise à disposition et la commercialisation des premières prises FTTH du réseau très haut débit pour la Corse (confié en 2018, par délégation de service public, à SFR FTTH puis à Corsica Fibra) ;
- le lancement et le suivi des chantiers d'amélioration du haut débit dans les territoires les plus enclavés de l'île ;
- l'investissement en ingénierie dans l'identification et le suivi des opérations de couverture des zones blanches de téléphonie mobile dans le cadre du newdeal mobile ;
- le suivi et le renforcement du réseau très haut débit des lycées et collèges.

Dans le domaine des **services et des usages numériques** :

- la restitution et l'édition en langue corse de 17 000 cahiers de vacances de la cybersécurité pour les enfants en collaboration avec l'association ISSA France ;
- la restitution des résultats du baromètre numérique 2019, pour les foyers, entreprises et entreprises numériques de Corse ;

ACCHISU 5. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZII

- la collecte et le référencement de nouvelles données publiques ouvertes relatives à la Corse ;
 - l'enrichissement du corpus des données géomatiques territoriales et la création d'application et de cartes pour répondre aux besoins internes de la Collectivité ;
 - des actions de promotion et de commercialisation des noms de domaine .corsica
- Dans le domaine de la **définition de la stratégie numérique** :
- l'organisation des concertations et de la démarche participative (en distanciel) dans le cadre des travaux du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse (Smart Isula) ;
 - le lancement des premiers travaux autour de la souveraineté des données territoriales.

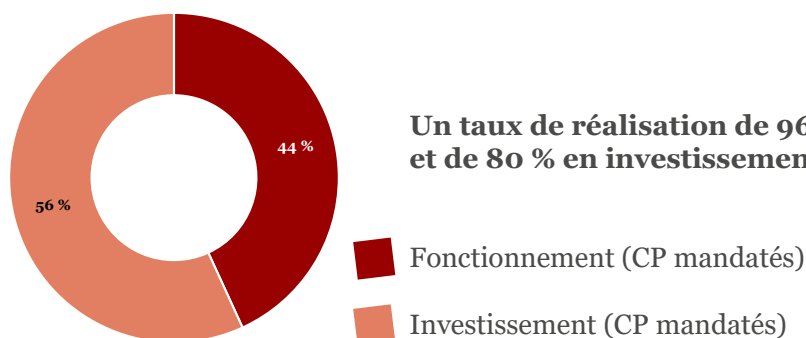
Les chiffres-clés



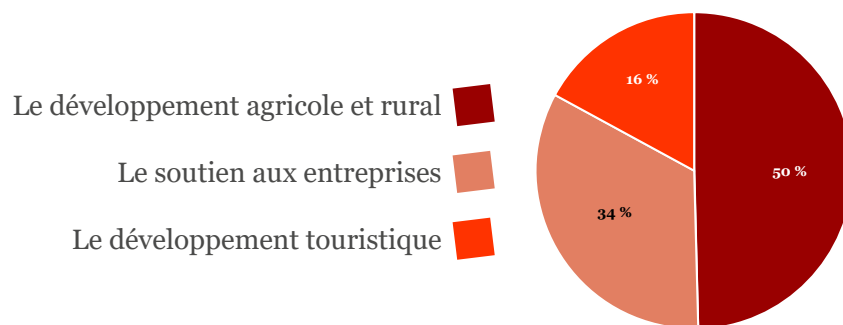
AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	74 367 320,00	64 112 104,62	86,21 %
Total Fonctionnement	29 626 150,00	28 350 298,58	95,69 %
Total Investissement	44 741 170,00	35 761 806,04	79,93 %

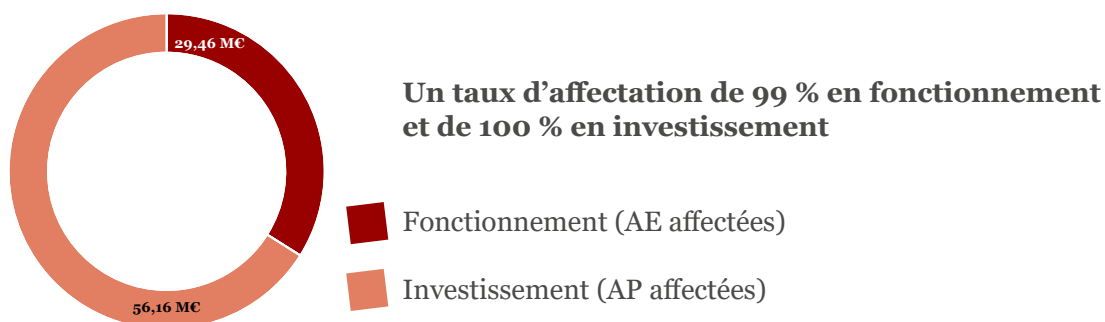
Les dépenses



Répartition des dépenses réalisées de l'axe VI par politique



La programmation financière



Données issues du compte administratif 2020

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

Le développement agricole et rural

Dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse, l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) inscrit son action en faveur du développement autour de quatre priorités :

- protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- intensifier la connaissance, renforcer la capacité d'innovation et accroître l'installation ;
- orienter l'accompagnement public vers la production (notamment en structurant l'outil de production agricole), la qualité et l'efficacité environnementale ;
- consolider l'action territoriale.

L'ODARC est également organisme payeur du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en Corse.

Au cours de la période de crise sanitaire et pour faire face aux difficultés qu'ont rencontrées certaines filières pour transformer, stocker ou écouler leurs productions, l'ODARC a développé des dispositifs spécifiques visant à compenser en partie les pertes ou les surcoûts financiers générés par cette situation et à soutenir la trésorerie de certaines exploitations.

Soutien aux filières

Ainsi, les **éleveurs ovins et caprins fermiers**, en lien avec l'interprofession laitière ovine et caprine Corse (ILOCC), le groupement des producteurs de Roquefort, l'association régionale des éleveurs ovins de Corse (AREO), se sont vu proposer :

- la collecte et l'achat du lait par les laiteries, à un montant bonifié et plafonné, visant à compenser, en l'absence de transformation, la perte de valorisation. 56 éleveurs ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 269 000 € ;
- l'achat, au prix habituel, des agneaux et cabris invendus durant les mois de mars et avril, soit 2 079 agneaux et 352 cabris, financé au titre d'une enveloppe dédiée de 200 000 € ;
- l'achat des fromages invendus, soit 5 442 fromages, financé sur les fonds du comité de massif.

Un dispositif analogue a été mis en place au profit des producteurs de viande bovine. 200 veaux ont ainsi été achetés à 53 éleveurs, financé sur les fonds du comité de massif.

Agneaux, cabris, fromages et viande de veau ont été conditionnés et distribués progressivement auprès des associations caritatives (Resto du cœur, association Partage, Secours populaire, Croix rouge, Centre communal d'action sociale, ...) et du Centre national des œuvres universitaires et scolaires pour les étudiants.

Pour autant, les difficultés à écouler la production ont fortement impacté les trésoreries des exploitations ovines et caprines qui n'ont pu compléter à un niveau suffisant l'alimentation des troupeaux avec des répercussions importantes sur l'état physiologique des animaux les plus âgés. Pour envisager une campagne laitière 2020-2021 dans les meilleures conditions, la réforme d'une partie du cheptel devait être mise en place. Or, encadrée par des règles sanitaires strictes, avec pour seul débouché la Sardaigne, le prix d'achat proposé aux éleveurs ne permettait pas d'engager cette action. Aussi, ce prix a été abondé et 66 éleveurs ont pu réformer 2 150 animaux, pour un budget de 22 240 €.

Les difficultés de la **filière vinicole** pour écouler la production 2019 ont engendré un report des ventes prévues en 2020 sur l'année 2021 qui, cumulée à la production 2020, risquait de créer une offre trop importante et, de fait, générer méventes ou baisse des prix. Afin de lisser l'offre, le stockage en cuve d'une partie de la production 2020 semblait la solution pour limiter ce risque. Aussi, le dispositif d'aide régionale aux investissements d'équipement des caves vinicoles a-t-il été modifié pour faciliter l'achat de cuves, sans contrainte liée au dispositif FranceAgriMer, financé à 40 % pour les aînés et, élargi aux jeunes agriculteurs à 60 %. 500 000 € ont été affectés à cette action.

AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

En complément et toujours pour limiter les stocks d'invendus des caves particulières, il a été proposé au conseil interprofessionnel des vins de Corse (CIV Corse) d'en faire effectuer le rachat en vrac par les coopératives, ces dernières ayant la possibilité de le commercialiser auprès des grandes et moyennes surfaces (GMS), notamment continentales, circuits moins impactés par la crise. Toutefois, la valorisation sur ces marchés étant moindre et la perte pour les caves particulières trop importante malgré des efforts financiers des coopératives, un dispositif mis en place par l'ODARC a permis de venir compenser en partie ces prix d'achat pour un budget de 106 150 €.

La **subériculture**, impactée par l'absence de levée du liège en 2020 du fait du manque de main d'œuvre, a été soutenue au travers de l'aide financière de 50 000 € accordée à la coopérative Sylvacoop. Cette aide permet à cette structure de passer le cap de la crise et de préparer le levage du liège en 2021 en misant notamment sur la formation de leveurs insulaires.

Soutien de trésorerie

Les dispositifs « garantie bancaire aîné » et « avances remboursables aînées », gérés par la Caisse de développement de la Corse (CADEC) via l'ODARC et chacun doté de 600 000 € ont été modifiés par avenant pour apporter une solution financière rapide aux agriculteurs. Le premier a été élargi à l'ensemble des exploitants agricoles, dans le cadre du financement de trésorerie auprès de leurs banques pour l'achat d'approvisionnement d'intrants nécessaires à leur exploitation. Le second a porté à 8 000 € maximum le montant envisageable des avances de trésorerie. Ces fonds ont été mis à disposition des exploitants qui n'ont pas eu accès au système développé par la banque publique d'investissement (BPI).

La promotion des produits locaux

La consommation des produits locaux de saison a été promue d'une part au travers d'une campagne de communication d'envergure déployée dans les principaux médias locaux (audio, audio-visuels, presse écrite, réseaux sociaux) et d'autre part dans le cadre d'un accord de partenariat avec les GMS de Corse pour mettre en avant les produits corses (notamment maraîchers, fruitiers, fromagers, charcutiers et carnés) et relayer sur leurs supports la campagne de communication.

Enfin, le site gustidicorsica.com, vitrine de la promotion de la « Strada di i sensi », a recensé toutes les initiatives de livraison des producteurs de la « Route des sens » afin de faciliter le développement de ces circuits d'approvisionnement. Le coût de l'opération s'est élevé à 280 000 €.



Au-delà de ces interventions spécifiques liées à la crise sanitaire, l'Office a poursuivi son action en faveur du développement agricole. Cela s'est notamment traduit par :

- la mise en place d'un programme d'accompagnement spécifique des **filières oléicole et castanéicole** permettant le financement à un taux de 80 % de matériels de stockage ou de récolte ;
- l'élaboration d'un **plan de lutte 2020-2024 contre la maladie d'Aujeszky** en filière porcine, validé par la Commission permanente de l'Assemblée de Corse le 06 mai 2020. Il vise à l'éradication de la maladie via la vaccination suivant une stratégie coordonnée par microrégion, impliquant les acteurs locaux ;

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECONOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

- l'accompagnement stratégique, technique et financier de la filière caprine en race corse par la **relance du haras de boucs de race corse** à Altiani dans le cadre de la mise en place du schéma de sélection. 21 boucs pourront ainsi être redistribués dans les élevages en 2021 ;
- le taux d'engagement du programme de développement rural de la Corse (PDRC) en augmentation de 14 % en 2020 ;
- le versement début avril des soldes de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels 2019 (ICHN) et au 16 octobre, pour la 2^{ème} année consécutive, des acomptes ICHN 2020 permettant aux exploitants bénéficiaires de cette aide, de disposer de la trésorerie en début de campagne.

Enfin, la Corse a été présente au Salon International de l'Agriculture du 22 février au 1^{er} mars 2020 avec un emplacement de 500 m² au sein du hall des régions de France. Pour cause de risque sanitaire, le stand a enregistré une fréquentation de 482 221 visiteurs, soit près de 200 000 visiteurs de moins qu'en 2019.

Les chiffres-clés

- Montant des aides payées : **40,5 M€**
- Montant des aides attribuées : **41 M€**
 - **dont :**
 - Covid-19 : **1,5 M€**
 - Mesures agricoles non surfaciques et développement rural : **20 M€**
 - Mesures agricoles surfaciques : **13,5 M€**
 - Mesures filières agricoles : **4,3 M€**
- **794** dossiers de demandes d'aides agricoles non surfaciques programmés (hors actions Covid-19) dont :
 - **125** opérations de mise en valeur agricole : **2,243 M€** dont **0,7 M€** de fonds UE ;
 - **411** opérations concernant les bâtiments agricoles et l'achat de matériel agricole : **8,15 M€** dont **3,85 M€** de fonds UE ;
 - **60** dotations Jeunes agriculteurs : **2,245 M€** dont **1,43 M€** de FEADER ;
 - **67** opérations en faveur des filières agricoles.



La Corse au salon international de l'agriculture en 2020



AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

Le soutien aux entreprises

Dès mars 2020, l'impact immédiat de la pandémie va se traduire par une réorientation forte de l'action de l'agence de développement économique de la Corse (ADEC), dont la mobilisation va s'inscrire dans la nécessité d'assurer une mission de sauvegarde de l'économie et, à ce titre, d'assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures territoriales déployées par la Collectivité de Corse en complément des mesures gouvernementales, s'agissant notamment :

- d'un accompagnement renforcé des entreprises fragilisées ;
- d'un accès facilité à la ressource bancaire (déploiement du fonds de prêt à taux zéro « SUSTEGNU » en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, dotation en urgence des fonds d'ingénierie financière de soutien à la trésorerie) ;
- de mesures de solidarité pour leur rôle d'amortisseur social (dotation du fonds de solidarité sur le volet 2, déploiement du fonds de sauvegarde territorial, SALVEZZA).

Dans le même temps, opérateur de la mise en œuvre de la politique économique de la Collectivité de Corse, l'ADEC a poursuivi son action qui s'inscrit dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations territoriales en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et d'attractivité de la Corse.

La Collectivité de Corse ayant opté pour une approche intégrée de la gestion et de la stratégie de réponse aux **conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire**, l'action de l'ADEC s'est organisée et déclinée en fonction des politiques validées par l'Assemblée de Corse. Afin d'assurer une continuité de service à destination des entreprises fragilisées, un numéro Cristal et un mail dédié covid-19@adec.corsica ont été déployés et gérés en urgence par l'ADEC dans un contexte de télétravail généralisé.

COLLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSICA
 Agenzia di Sviluppo Economico di la Corsica
 Agenzia de Svilupvamentu Economicu di la Corsica

L'ADEC SE MOBILISE POUR SES ENTREPRISES

[ADEC Covid-19]

covid19@adec.corsica
 covid-19@adec.corsica

www.adec.corsica

Numéro Cristal
09 69 37 05 00
 (non surtaxé – coût d'un appel local)
 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Sur 2020, cet accompagnement s'est traduit par des réponses circonstanciées à près de **1 300 mails**, à plus **700 appels téléphoniques**. Les situations appelant une ingénierie d'accompagnement plus complexe ont bénéficié d'un soutien personnalisé (plus de 500 fiches contacts).

L'Agence a également été sollicitée pour produire, par territoire, des **diagnostics socio-économiques** actualisés, intégrant l'impact et les conséquences de la pandémie. Ce travail a été entamé par **CORSICA STATISTICA**, avec une priorité donnée aux communautés de communes de l'Alta Rocca et de Sud Corse qui ont émis, très rapidement, le souhait d'en disposer.

L'ADEC s'est mobilisée sur le **déploiement et l'instruction de mesures** de soutien et sauvegarde du tissu économique insulaire et particulièrement le volet 2 du **Fonds de solidarité national** (FSN), co-doté par les régions, en complément du volet 1 géré par l'Etat. Dans ce cadre, **892 dossiers** ont été déposés et 506 demandes validées pour un montant total d'aide de **2,3 M€**.

Afin de compléter le panel des dispositifs et renforcer le soutien au tissu économique insulaire, le Conseil exécutif de Corse a décidé la création du Fonds Salvezza. Sur les **199 dossiers** déposés, **138 dossiers** ont été instruits favorablement et 51 rendus irrecevables.

A compter du 2nd semestre 2020, l'ADEC a participé activement aux travaux dédiés à l'**élaboration du plan Salvezza à Rilanciu** destiné à compléter les mesures de sauvegarde et travaillé à une relance durable de l'économie. C'est notamment le cas des dispositifs du **volet Salvezza** en faveur du soutien à l'économie sociale et solidaire, de la consolidation financière des entreprises, du cofinancement de procédures amiables et collectives pour les entreprises

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECONOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

fragilisées, du soutien renforcé à l'internationalisation des entreprises et à la création de sites de e-commerce de proximité, et de la bonification des aides à l'emploi.

Au titre du **volet Rilanciu**, l'ADEC a animé le **groupe de travail Économie et entreprises**, sur la base de contributions relatives aux thématiques de restructuration économique territoriale, de soutien aux investissements productifs des territoires, de sauvegarde et relance des filières par l'accompagnement d'actions collectives, de soutien à l'innovation, à la transformation numérique des TPE, au développement international des entreprises corses.

La structuration d'une **offre de financement significative** et dimensionnée aux besoins des entreprises et des porteurs de projets est demeurée une priorité forte. Les instruments financiers composant la **plateforme FIN'IMPRESA** sont devenus opérationnels grâce à la finalisation des démarches administratives support au fonctionnement de la **SASU ALZA** et à la convention financière qui a permis la mise en œuvre d'une **1^{ère} tranche d'1 M€** avant le déploiement effectif du fonds d'amorçage (4M€) en début d'année 2021.

Au regard de projections très inquiétantes, à l'horizon 2022-2023, d'entreprises confrontées au remboursement d'un « mur de dettes » et de reprises de paiement des échéanciers de charges de cotisations sociales, l'année 2020 a été consacrée à poser les bases d'une politique ambitieuse et redimensionnée de **restructuration économique**, au plus près des territoires. Dans le cadre du groupe de travail dédié de Régions de France qu'elle copilote, l'ADEC a été fortement mobilisée sur les orientations constitutives de la nouvelle feuille nationale en matière de **détection et d'accompagnement des entreprises fragilisées**, qui reste à valider au plan national.

Sur le volet innovation, l'année 2020 a permis de poursuivre le travail de **refonte du réseau territorial de l'innovation**, à travers des opérations concrètes en faveur de l'écosystème de l'innovation, dont :

- le cofinancement du Challenge Innovation, du Start'In Corsica, et du Premiu, portés par la fondation de l'Université de Corse ;
- la participation aux comités de pilotage du pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) dédié au soutien à l'entrepreneuriat des jeunes diplômés ;

- la participation à l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente (3S) 2021-2027 ;
- l'élaboration de la cartographie du réseau territorial de l'innovation, outil opérationnel au service de la 3S ;
- le soutien financier à l'incubateur de Corse Inizià qui opère une mission d'incubation pour le compte de la Collectivité de Corse.

Si la crise a considérablement impacté les **actions en faveur de l'export**, l'ADEC a organisé les 3 conseils pour le développement de l'internationalisation dans le domaine économique (CODITE) en version dématérialisée, assuré la coordination de la Team Export en Corse et organisé des actions d'animation autour des opportunités représentées par l'export :

- identification et promotion des salons ou solutions virtuels susceptibles d'intéresser les entreprises exportatrices ;
- lancement de 2 **appels à projets Impresamundu** en novembre 2020 : stages mission internationalisation et actions collectives portées par des opérateurs privés.

Sur le volet rayonnement, une **coopération franco-québécoise** autour d'un projet de partenariat avec le Technocentre de Gaspésie et des Iles de la Madeleine sur le numérique a été initiée et deux nouveaux **volontaires internationaux en entreprises** (VIE) ont été respectivement dédiés aux marchés Nord-Américain (implantation Québec) et Bénélux (implantation Bruxelles).

Enfin, au titre de la **coopération transfrontalière européenne** (INTERREG), l'ADEC a poursuivi les deux projets de coopération dans lesquels elle est engagée : **OPERA et MARE**. Pour ce dernier, projet stratégique sur la thématique de l'emploi, l'ADEC coordonne les chambres consulaires corses pour un **budget de 1 M€** au bénéfice du territoire corse.

Sur le volet de l'**intelligence économique territoriale**, l'ADEC a maintenu la réorientation de l'observatoire Corsica Statistica en outil de veille stratégique impliqué dans le groupe de travail dédié de Régions de France et mobilisé sur le suivi de l'impact de la crise sanitaire et poursuivi son soutien au diplôme universitaire « intelligence économique ».

L'année 2020 a permis la poursuite des **actions économiques concertées** avec les **chambres**

AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

consulaires, conformément au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (**SRDE2I**).

La mise en œuvre opérationnelle du pôle d'excellence territorial **IMPRESA BILINGUA** et les mesures de soutien **SVEGLIU** à destination des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse dans leurs activités ont été poursuivies.

Le 19 décembre 2019, l'Assemblée de Corse a adopté le rapport relatif à la structuration et l'accompagnement de la **filière du transport routier de voyageurs** (TRV). L'application du programme d'action collective bâtie sur 3 ans a permis d'initier le saut qualitatif de la filière, avec une adaptation de l'offre de transport complémentaire, consistante, moderne, fiable, accessible et une meilleure organisation de la desserte touristique routière de l'île. Des réunions d'information et de présentation du dispositif TRV ont été menées, notamment auprès de la fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) et du syndicat Strada Corsa.

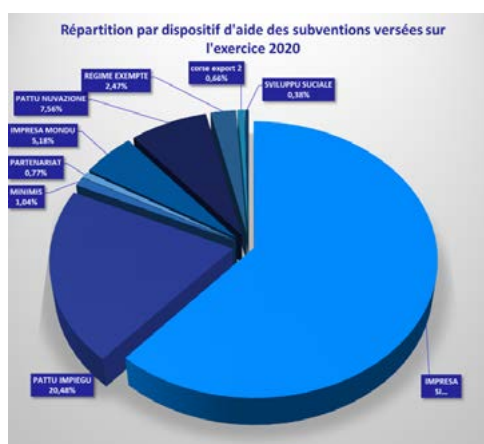
Après 20 ans de croissance quasi ininterrompue, la **filière des industries aéronautiques corses** a dû faire face en 2020 à une baisse d'activité sans précédent. Dans ce cadre, l'ADEC a fortement participé aux mesures de sauvegarde de cette filière par le soutien à deux actions collectives, dédiées à renforcer et accélérer la transformation de Corse composites aéronautiques (CCA) et du pôle des industries aéronautiques de Corse (PIAC) pour répondre, de manière offensive, aux enjeux du secteur dès 2021. Deux projets ont été soutenus par l'ADEC, le 1^{er} de 2 M€ porte sur la mutation de l'entreprise vers un modèle de pôle d'excellence composites et usine du futur, le 2nd d'un montant de 1,5 M€, sur la mutation vers un nouveau modèle économique et d'organisation. Ces projets ont été financés à 50 % par l'Union européenne et par la Collectivité à hauteur de 10 %.

Dans le domaine de l'**économie sociale et solidaire**, 2020 a vu la poursuite des actions engagées dans le cadre du dispositif **Cors'éco Solidaire 2** et l'adaptation des aides, se traduisant par le soutien des partenariats déclinés dans le plan Cors'éco solidaire et le lancement d'un appel à projets insertion par l'activité économique et handicap (13 dossiers ont été reçus, actuellement en cours d'instruction).

Pour le compte de la Collectivité de Corse, l'ADEC assure le pilotage du dispositif **Territoires d'industrie**. Elle a contribué en 2020 à deux actions majeures : l'**installation des comités de projet locaux** (CAPA et CAB) chargés de la validation des orientations stratégiques et du suivi de la mise en œuvre du projet ; la contribution à la sélection des dossiers dans le cadre de l'appel à projets « **Soutien à l'investissement industriel dans les territoires** » de la banque publique d'investissement (BPI) qui vise à soutenir des investissements à dimension industrielle forte pour les territoires.

Enfin, face à une dynamique économique de près de 5% en moyenne depuis 2008 tirée par une démographie en croissance constante, il devenait essentiel de déployer au sein du 3^{ème} Pôle économique de l'île une antenne de l'ADEC. L'année 2020 a été consacrée à la **montée en charge du pôle extrême sud** qui permet d'impulser une véritable dynamique de diversification économique de ce territoire où prédomine le secteur du tourisme et du BTP, de compléter l'écosystème d'accompagnements d'entreprises et enfin de promouvoir une action publique plus efficace face aux spécificités territoriales.

DISPOSITIF D'AIDE	MONTANT DE SUBVENTION AFFECTE	%	NOMBRE DE DOSSIERS	NOMBRE D'EMPLOIS
IMPRESA SI	3 698 793,93 €	52,92%	62	
PATTU IMPIEGU	1 245 537,19 €	17,82%	106	169
MINIMIS	367 785,20 €	5,26%	4	
PARTENARIAT	86 000,00 €	1,23%	1	
RANSPTS ROUTIERS	250 237,50 €	3,58%	6	
CORS ECO SOLIDAIRE 2	200 000,00 €	2,86%	1	
IMPRESA MONDU	280 690,84 €	4,02%	15	
PATTU NUVAZIONE	669 754,59 €	9,58%	9	
SOUTIEN AUX COUTELIERS	26 719,06 €	0,38%	5	
REGIME EXEMPT	149 147,07 €	2,13%	6	
SVILUPPU SUCIALE	14 511,84 €	0,21%	1	
TOTAL GENERAL	6 989 177,22 €	100,00%	216	



ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECONOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

Le développement touristique

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent qui a impacté fortement et durablement l'activité touristique et économique de l'île, l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) s'est engagée résolument au côté des socio-professionnels du secteur, des collectivités locales et leurs groupements. A cette fin, une série d'actions de soutien et d'accompagnement ciblées a été mise en œuvre.

Par ailleurs, au titre de sa feuille de route 2018-2021, afin de répondre aux mutations croissantes de l'industrie touristique au niveau européen et international, l'établissement a œuvré plus particulièrement dans les domaines stratégiques de la transition numérique et écologique.

Dans le cadre du plan de sortie « confinement Covid-19 » adopté par l'Assemblée de Corse le 7 mai 2020, deux priorités majeures ont été actées : l'enjeu sanitaire et l'enjeu économique. A ce titre l'Agence du tourisme de la Corse a mis en œuvre les actions spécifiques suivantes :

- création d'une marque territoriale déposée dénommée « **Safe CORSICA** » destinée à l'ensemble des acteurs de la chaîne de production touristique dont l'objectif a été de promouvoir une image sécurisante de la destination Corse au bénéfice des clientèles touristiques en attente de réassurance sanitaire. Elle repose sur trois piliers :
 - *respect du protocole national de déconfinement pour les entreprises et opérateurs touristiques en vue d'assurer la santé et la sécurité des salariés (mesures barrières, gestion des flux de visiteurs, équipements de protection, etc...)* ;
 - *mise en place d'un référent hygiène au sein de chaque établissement adhérent à la marque* ;
 - *actions de formation ciblées.*
- **aides à la réalisation d'investissements de réassurance sanitaire** au profit des offices de tourisme, entreprises et opérateurs touristiques (hôtels, campings, meublés, chambres d'hôtes, résidences de tourisme, activités de loisirs, organisateurs de séjours, transporteurs) ayant adhéré à la marque « Safe CORSICA ».
- création de l'opération ***I nostri eroi*** visant à faire bénéficier les personnels hospitaliers de prestations commerciales dans le secteur de l'hébergement touristique marchand classé de Corse, à concurrence d'une prise en charge par l'ATC à hauteur de 200 € incluant nuitée et petit déjeuner.
- participation à l'**opération « Chèques Vacances »** réalisée en partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV). L'action cofinancée par la Collectivité de Corse via les services de l'ATC et l'État a revêtu une dimension sociale et économique. Elle a consisté à soutenir les consommateurs salariés à faible revenus et l'industrie touristique régionale. Des titres de paiement sous la forme de chèques vacances ont été proposés et exclusivement réservés au règlement de prestations touristiques telles que hébergements, activités de loisirs, transports.
- **soutien financier direct des offices de tourisme** du territoire régional sous la forme d'une mesure d'aide forfaitisée selon la catégorie de classement de la structure.
- l'ATC a également contribué à la définition du **fonds Sustegnu** initié par la Collectivité de Corse et la Chambre de commerce et d'industrie territoriale pour prendre en charge le coût des prêts de trésorerie par les banques aux entreprises touristiques, ainsi qu'au **plan de relance du tourisme** avec la Collectivité, l'État et les socioprofessionnels.



AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

En application de sa **feuille de route 2018-2021**, l'ATC a particulièrement œuvré pour le déploiement des objectifs stratégiques relatifs à la transition numérique et écologique du tourisme sur l'île.

En matière de **numérique**, l'ATC a créé et mis en œuvre un nouvel outil interactif dénommé « **SITTCO** » (système d'information touristique territorial). Autour de langages et de processus communs, impliquant directement les structures ayant la compétence tourisme au niveau intercommunal et/ou communal, il permet de constituer une nouvelle architecture mutualisée des données touristiques déployée à l'échelle à la fois régionale et locale. Ce nouvel outil a également fait l'objet d'un appel à projets intitulé « Connexion au SITTCO » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération du 14 février 2020.

Dans le domaine de la **transition écologique**, au travers du développement d'un tourisme durable, la convention de partenariat formalisée entre l'ATC et l'ADEME a permis de réaliser les actions suivantes :

- expérimentation régionale **Écologie économique du territoire** (EET), au bénéfice de la filière camping représentée par la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air élargie aux acteurs de cette chaîne de valeur ;
- promotion de l'**Ecolabel européen** auprès des acteurs de l'hébergement touristique insulaire en présence d'établissements ecolabellisés ;
- organisation à Bastia de la **journée des ambassadeurs du tourisme durable** axée sur l'échange d'informations, la détection et l'accompagnement de projets verts ;
- mise en œuvre du projet européen de coopération **DestiMED +** qui vise à améliorer les niveaux d'intégration entre les politiques régionales de tourisme et celles de conservation des zones protégées en Méditerranée pour la création d'un espace commun dédié à l'organisation, au développement, à la protection et la promotion d'itinéraires écotouristiques.

Par ailleurs, l'Assemblée de Corse a adopté le 14 février l'appel à projets « Accueil Cyclo-Touristique » relatif à la structuration économique de cette filière. Le but est de favoriser l'émergence des services nécessaires à la pratique de l'itinérance du cyclotourisme sur

l'île, notamment sur les itinéraires en cours de développement que sont la Grande Traversée de la Corse à Vélo (GT 20), le circuit transfrontalier européen INTENSE et l'itinéraire PADDUC initié sur le territoire de la Plaine orientale.

Enfin, en matière de politique promotionnelle, l'ATC s'est engagée dans une campagne ciblée de réassurance sanitaire de la destination corse. Plusieurs spots télévisuels ont largement été diffusés et un effort particulier a été porté sur les réseaux sociaux. L'établissement a poursuivi une stratégie promotionnelle offensive sur les salons et workshops grands publics et professionnels notamment sur les marchés de proximité (France, Italie, Belgique, Allemagne, Pays-Bas).

Les chiffres-clés

- Aide d'urgence sanitaire : **38** dossiers traités pour un montant d'aides publiques de **127 000 €**.
- Aide d'urgence offices de tourisme : **16** dossiers instruits pour un montant d'aides publiques de **195 000 €**.
- Opération « I nostri eroi » : **3 440** personnels hospitaliers bénéficiaires pour un volume financier de **688 000 €**. **200** structures touristiques concernées, soit un montant total injecté de **450 000 €** dans ces établissements.
- Règlement des aides ATC : **53** dossiers instruits correspondant à un montant total d'aides publiques individualisées de **2 221 200 €**.
- Dispositif avances remboursables ATC/ADEC - fonds régional corse du tourisme : **23** dossiers instruits correspondants à un montant total d'avances remboursables de **40 027 000 €** pour **23 880 288 €** d'investissements projetés.
- Dispositif fonds de solidarité national volet 2 : **21** entreprises touristiques soutenues (hébergement, activités de loisirs, agences, tours opérateurs) pour un montant total affecté de **110 761 €**.
- Mesure spécifique « Salvezza 1 » : **49** dossiers co-instruits ATC/ADEC. 23 dossiers concernant le volet économique pour un montant total affecté de **43 211 €**. 26 dossiers relevant du volet emploi pour un montant total affecté de **37 879 €**.

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECONOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

La pêche et les activités aquacoles

La Collectivité de Corse s'est engagée via l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) à soutenir une politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture, à travers une logique de développement durable, privilégiant les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone.

Les actions liées à la crise sanitaire

En 2020, afin de soutenir les **armateurs de petite pêche côtière** écartés du fonds de solidarité national ou des mesures du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), faute de disposer d'une comptabilité leur permettant de démontrer la perte de leur chiffre d'affaire entre mars 2019 et mars 2020, la Collectivité de Corse via l'OEC a proposé un **dispositif de soutien** sous forme d'aide forfaitaire de 1 500 € par mois, pour les mois de mars et d'avril 2020, à 12 patrons pêcheurs, pour un montant total de **36 000 €**.

Une politique articulée autour de 5 dispositifs

- Le **programme opérationnel national du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** 2014-2020 (PON FEAMP) s'est traduit par la mobilisation de **43 440 €** d'aides de l'OEC en complément des **104 193 €** de crédits européens, grâce auxquels 2 emplois ont pu être créés et 8 maintenus. Au 31 décembre 2020, la programmation FEAMP positionne la Corse au 6^{ème} rang national.

Les investissements réalisés au titre du FEAMP portent sur 3 mesures :

- investissements aquaculture : 1 dossier de modernisation/conditionnement/installation nouvelles techniques d'élevage ;
- stratégie « développement local par les acteurs locaux » : 3 dossiers (cantonnements, Fish Truck et animation) ;
- investissements pêche : 1 dossier de remotorisation.



FEAMP : construction en cours d'une barge ostréicole (EARL « île de Diana »)

- Le **régime cadre exempté de notification** (RCEN) en faveur des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture a mobilisé **51 663 €** d'aides accordés à 4 patrons pêcheurs, concourant à la structuration de la filière à travers des investissements et des équipements destinés à la valeur ajoutée de la qualité des produits.



RCEN : aménagement d'un laboratoire pour la transformation des produits de la pêche

AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

- Le dispositif de **minimis-pêche** pour les petits équipements et les investissements dans les entreprises de petite pêche côtière a permis l'attribution de **97 148 €** d'aides à 18 patrons pêcheurs, pour l'acquisition de MOB (balise GPS), de matériel de pêche sélectifs et de transport, ainsi que des équipements de conservation et des équipements froids.
- **L'accompagnement des structures socioprofessionnelles** de la pêche et de l'aquaculture s'est poursuivi au profit de 6 structures qui se sont vu affecter **268 000 €**.
- **Le conventionnement**, en partenariat avec les régions Sud et Occitanie, **avec le service d'assistance vétérinaire d'urgence (SAVU)** pour les fermes piscicoles corses a conduit à attribuer **16 000 €** au SAVU.

Le budget total consacré au soutien de ce secteur a représenté **512 250 €** en 2020.



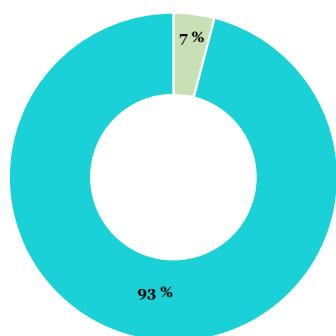
Minimis-pêche : matériels de pêche sélectifs et de transport



AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	11 415 700,00	9 546 970,90	83,63 %
Total Fonctionnement	1 615 700,00	622 173,71	38,51 %
Total Investissement	9 800 000,00	8 924 797,19	91,07 %

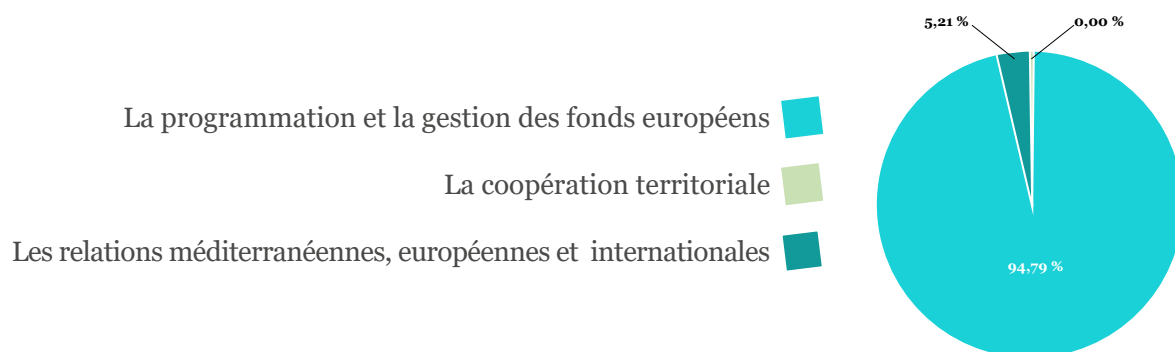
Les dépenses



Un taux de réalisation de 39 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe VII par politique

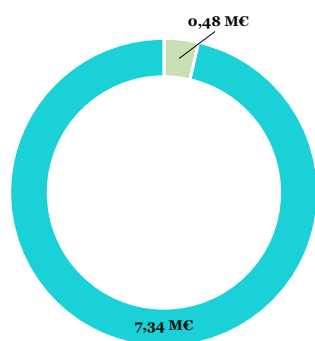


La programmation et la gestion des fonds européens

La coopération territoriale

Les relations méditerranéennes, européennes et internationales

La programmation financière



Un taux d'affectation de 47 % en fonctionnement et de 46 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

ACCHISU 7. SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EURUPEU

La programmation et la gestion des fonds européens

La mise en œuvre de la politique européenne de cohésion (programmation actuelle et préparation des futurs programmes) constitue un enjeu important pour la Collectivité de Corse, renforcé par le nécessaire soutien des acteurs économiques durement touchés par la crise sanitaire.

Dans le prolongement du plan « Salvezza è Rilanciu » adopté en novembre 2020 par l'Assemblée de Corse, il est plus que jamais nécessaire d'inscrire la Corse dans son espace méditerranéen, européen et d'amorcer une stratégie de coopération internationale renouvelée à l'aune des recompositions géopolitiques et économiques qui caractériseront la période post-Covid.

Afin de contrer les effets de la crise sanitaire, la Commission européenne a créé plusieurs dispositifs dont **REACT EU** qui abonde la politique de cohésion 2014-2020 à hauteur de 47,5 milliards €. Ciblent les mesures à court terme, cet instrument sera mobilisable pour 3 ans dès 2021. L'enveloppe de la Corse s'élève à **33 M€** et permettra de réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin, tels que le tourisme, la santé, la culture, l'aide aux entreprises et à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale. Ce dispositif nécessitera un effort d'accompagnement des acteurs.

Ces crédits seront gérés au sein du programme opérationnel (PO) FEDER-FSE Corse 2014-2020 dans le cadre d'un **nouvel objectif thématique transversal** « Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie Covid-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie ».

L'instrument REACT-EU aura vocation à soutenir un certain nombre de **projets identifiés dans le Plan « Salvezza & Rilanciu »** consacré à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle. Les mesures envisagées répondront à l'exigence réglementaire d'engager les crédits avant le 31 décembre 2023.

En dehors de la crise sanitaire, l'action de la Collectivité a visé :

- La poursuite de la **programmation et de la certification des programmes européens** dont elle est autorité de gestion, en respectant le profil de consommation des crédits européens et ce malgré le contexte de crise sanitaire. L'objectif d'évitement du dégageant d'office 2020 du programme FEDER -FSE Corse 2014-2020 a été atteint ;

- Le renforcement du **dispositif de contrôle et de pilotage** des programmes européens afin de sécuriser le versement des aides ;
- La **préparation du prochain programme** : si les négociations ont permis de conserver l'enveloppe actuelle pour le prochain PO, des discussions sont toujours pendantes concernant l'accord de partenariat et ce afin d'obtenir expressément la reconnaissance de spécificités concernant la Corse sur certaines thématiques ;
- Le lancement d'un marché pour le nouveau **site europa.corsica**, dans le cadre du projet de modernisation de la communication européenne en Corse et du lancement de la programmation 2021-2027. En complément, est envisagée la conception d'une application pour les smartphones, permettant d'envoyer des notifications, par exemple sur les appels à projets ou concernant des actualités. Autour de ce site, graviteront des mini sites internet dédiés au programme Marittimo, à la coopération internationale ou encore au Centre Europe Direct ;
- La candidature de la Collectivité à un appel à propositions lancé par la Commission européenne en juin 2020 pour devenir **Centre d'information Europe Direct** (CIED), afin de doter le territoire insulaire d'un lieu d'accueil et d'information pour le grand public et les professionnels. Après validation de l'Assemblée de Corse en septembre, la candidature a été déposée et la réponse favorable de labellisation de la Commission européenne vient de nous parvenir.

AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

La poursuite de la programmation et de la certification des fonds européens 2014-2020



- Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE Corse : sur les **115 M€** prévus, 32,5 M€ restent à programmer et 74,4 M€ à certifier d'ici le 31 décembre 2023. Le taux de programmation s'élève à 72 % et le taux de certification à 35 %.



- Programme de développement rural de la Corse (PDRC) : sur les **148 M€** de crédits FEADER, le taux de programmation s'établit à plus de 84 % et le taux de paiement est proche des 67 %. Un règlement de transition FEADER a été publié le 23 décembre 2020 qui décale la fin de ce programme au 31 décembre 2025. Une enveloppe de transition est prévue mais son montant n'est pas connu à ce jour.



- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) : sur les **3,2 M€** affectés à la Corse, le taux de programmation s'établit à plus de 50 % et le taux de paiement est proche des 20 % (la Corse se situe en 6^{ème} position sur l'ensemble des Régions au niveau de la programmation). Ce chiffre est relativement satisfaisant au regard du démarrage de la programmation en juillet 2017 et des difficultés rencontrées dans le déploiement de l'outil de gestion OSIRIS. L'intégralité des crédits devrait être programmée par l'Office de l'environnement de la Corse, en sa qualité d'organisme subdélégué.

La coopération territoriale et les relations internationales

La Collectivité a l'objectif de construire une stratégie de coopération intégrant la coopération territoriale de l'Union européenne et une feuille de route jusqu'à fin 2021. Bien que la crise Covid ait démontré l'importance des liens de coopération à l'international, elle a aussi freiné la validation de cette stratégie. Malgré cela, de nombreuses actions de terrain et des politiques publiques ont été mises en œuvre.

Dans le cadre de la crise sanitaire

Un séminaire en ligne a été organisé pour les jeunes corses intégrant l'Assemblée des jeunes citoyens de la Méditerranée et un groupe de travail actif a été créé sur le thème « Quel tourisme durable pour la Corse ? ».

Des webinaires Erasmus ont permis de lancer le réseau corse des développeurs du programme en collaboration avec le Rectorat et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de mettre en place une stratégie de promotion de la mobilité internationale pour l'après-Covid.

Dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne France-Italie, des mesures exceptionnelles Covid ont été adoptées afin de minimiser l'impact de la pandémie sur le déroulement des projets.

Le plaidoyer pour les îles

La **Conférence des régions périphériques maritimes**, dont la Corse est membre, a poursuivi ses activités, pour défendre une dimension territoriale adaptée dans la gouvernance du plan de relance européen.

La **Commission des îles** présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse a initié une collecte des données sur l'impact de la Covid dans les îles et a poursuivi son plaidoyer en faveur d'une allocation spécifique pour les îles dans le cadre du fonds de transition juste. Une stratégie intégrée pour les îles et une stratégie en faveur des territoires dépeuplés couverts par l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ont été préparées.

Le Président du Conseil exécutif est également intervenu dans le « **one planet summit** » pour la défense de l'insularité.

Dans le cadre de la défense des intérêts insulaires méditerranéens à Bruxelles, la plateforme MEDINSULAE a été créée par la Collectivité de Corse, les autorités régionales des Baléares, de Gozo (Malte) et de la Sardaigne, pour structurer les initiatives communes axées sur les défis communs des îles méditerranéennes.

L'élaboration de la stratégie de coopération internationale

Outil de rayonnement, la stratégie de coopération internationale doit permettre de « faire monter en compétence » tous les acteurs du territoire et répondre aux demandes des citoyens, dans leur diversité, en accompagnant leurs projets de coopération, dans le but de développer l'innovation, l'ouverture et le sentiment de citoyenneté mondiale.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, la Collectivité a organisé **la rencontre et la concertation des acteurs**, ainsi que l'animation et le maillage territorial au travers de nombreux comités de pilotage réunissant agents et services de la Collectivité, acteurs publics et privés du territoire. Le but est d'impulser une intelligence collective pérenne et une volonté de coopération sur tout le territoire insulaire.

Les premiers outils ont été mis en place :

- Afin de favoriser **l'internationalisation de la jeunesse**, un rapport sur la mobilité internationale des jeunes Corses a été validé par l'Assemblée de Corse ; des conventions de partenariat avec les grands opérateurs (Office franco-québécois pour la jeunesse, France Volontaires, Agence Erasmus +, Eurodyssée) ont été conclues ; le portail d'information Mobighjovani a été relancé ; une application pour valoriser les impacts d'une mobilité pour tous les jeunes Corses a été créée.

AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

- La Collectivité a intégré le cycle des travaux de l'**Agence des villes et territoires méditerranéens durables** (AVITEM) : cela donnera accès aux acteurs à une cellule d'ingénierie technique qui les accompagnera dans le montage de projets européens. L'AVITEM ouvre aussi vers les collectivités de la rive sud de la Méditerranée, en vue de coopérations futures tout en assurant la participation des acteurs corses aux formations internationales.
- La Collectivité participe aussi aux travaux du **sommet des deux rives** et du 5+5. La Corse doit devenir un territoire incontournable dans toutes les stratégies franco-méditerranéennes.

La coopération territoriale européenne

La coopération territoriale européenne (CTE) est l'un des deux objectifs de la politique de cohésion. Elle fournit un cadre pour la mise en œuvre d'actions communes et d'échanges politiques entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États-Membres. L'objectif est de promouvoir un développement économique, social et territorial harmonieux de l'Union dans son ensemble.

La Collectivité participe au **projet FINMED**-accompagnement des acteurs corses de l'économie verte pour accéder aux financements européens (programme MED).

Dans le cadre de la préparation des futurs **programmes MED et Next Med 21-27**, la Corse plaide pour la prise en compte des spécificités liées à l'insularité, la ruralité et les territoires de montagnes, tout en se concentrant sur les défis du territoire : transition énergétique, transition touristique, politique déchets, économie circulaire.

Au titre du **programme France Italie**, la Collectivité, autorité nationale, a la charge des remontées de dépenses de premier niveau et de l'animation du partenariat national (Région Sud limitée aux départements du Var et des Alpes Maritimes). Dans ce cadre, **124 projets** ont été financés dont 99 avec un partenariat corse. Plus de **26 M€** de fonds FEDER ont été engagés pour la Corse.

Le futur programme 21-27 est toujours en construction. Il se concentrera sur les objectifs stratégiques suivants : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante ; une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques ; une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC ; une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ; une meilleure gouvernance d'Interreg.

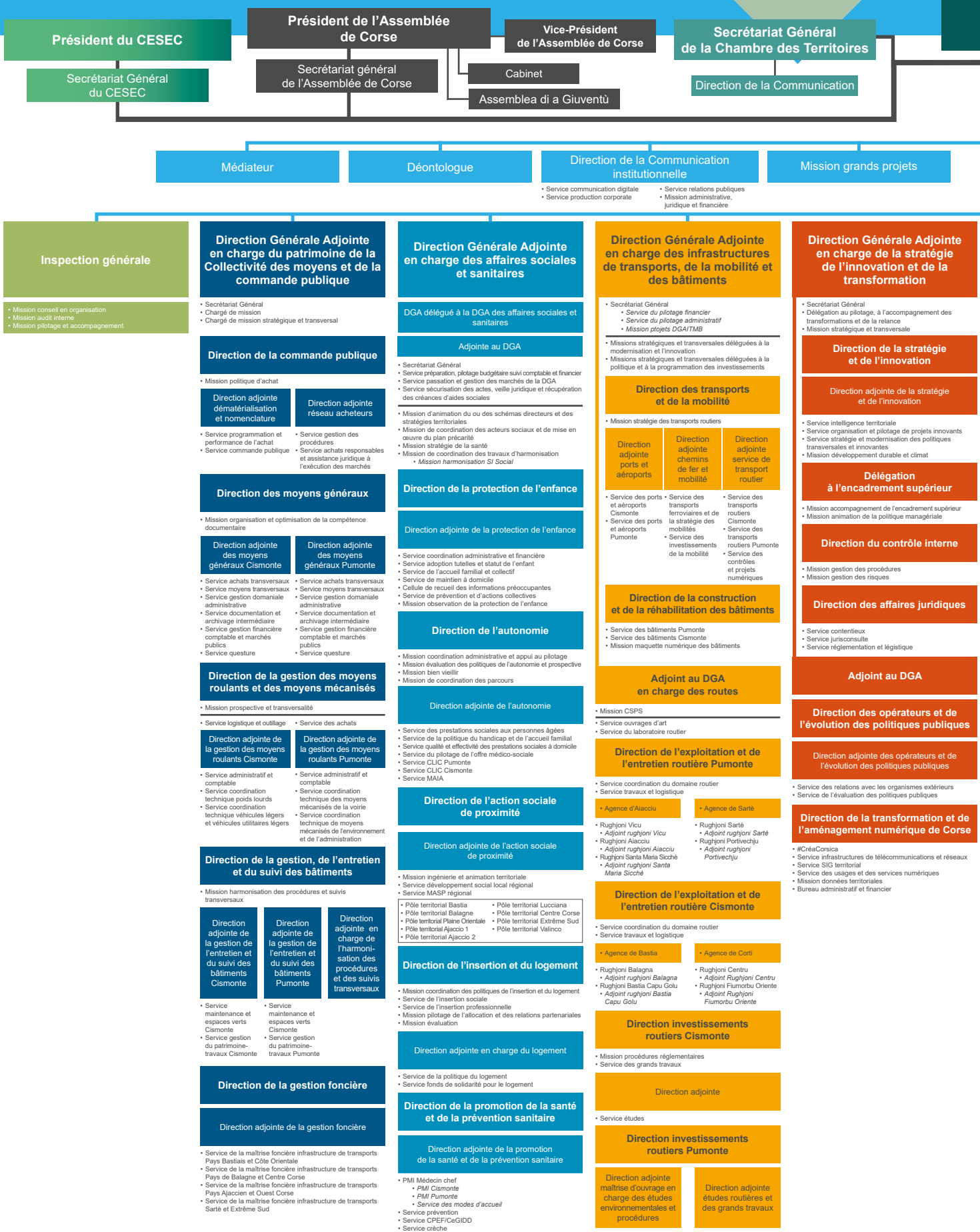
L'insularité est maintenant une thématique transversale qui sera évaluée lors du dépôt de chaque projet. Ces derniers devront démontrer comment leur stratégie répond aux défis et enjeux des territoires insulaires.

La thématique « culture », absente de la programmation 2014-2020, pourrait être éligible dans le futur programme à la demande unanime des territoires concernés.

Le Comité des régions

Organe consultatif de l'Union européenne, le Comité des régions permet aux élus locaux de faire entendre leur voix en présentant des avis sur la législation de l'Union. La Corse y est représentée depuis 2016 par **le Président du Conseil exécutif et la Conseillère exécutive en charge des affaires européennes**. Depuis février 2020, Marie-Antoinette MAUPERTUIS siège aux séances plénières du Comité des régions et au sein des commissions ENVE (environnement, changement climatique et énergie) et COTER (cohésion territoriale). Elle assure la vice-présidence de cette dernière et s'est distinguée par son engagement, notamment en faveur de la défense du principe de partenariat, dans le cadre des instruments pour lutter contre la crise de la Covid et en particulier de Next Generation EU, le plan de relance de l'Union européenne.

IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE



UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUOVATRICE

ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Président du Conseil Exécutif de Corse

Directrice Général des Services

Secrétariat Général du Conseil Exécutif

Cabinet

Direction de la sûreté, de la sécurité et du Protocole

Mission fiscalité

Mission organisation, pilotage et suivi transversal

Chargés de mission

Direction adjointe de la sûreté, de la sécurité et du Protocole

- Service coordination de la sécurité et de la sûreté PLUMONTE
- Service coordination de la sécurité et de la sûreté CISMONTE
- Service du protocole

Direction Générale Adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales

- Secrétariat Général
- Chargé de mission délégué à l'Europe
- Missions stratégiques et transversales déléguées à la politique budgétaire, financière et à la programmation
- Mission expert finances

Direction Générale Adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse

- Secrétariat Général
- Mission coordination transversale des politiques d'enseignement et de formation
- Mission stratégique et transversale analyse et prospective et CARIF-OREF de Corse

Direction Générale Adjointe en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

- Secrétariat Général

Direction de la culture

- Centre d'art polyphonique
- Cinéma-théâtre de Corse
- FRAC

- Mission Mécénat
- Mission Communication

Direction adjointe arts vivants	Direction adjointe Livre et lecture publique	Direction adjointe audiovisuel, cinéma et arts visuels
---------------------------------	--	--

- Service des arts de la scène
- Service action pédagogique artistique et culturelle
- Service du livre
- Service de la lecture publique Cismonte
- Service de la lecture publique Plumonte
- Service création et diffusion
- Service des arts plastiques et arts visuels
- Service promotion formation

Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires

- Secrétariat Général
- Service administratif
- Service financier
- Mission EAU
- Mission secrétariat technique du Comité de Bassin
- Mission gestion durable des services
- Mission système d'information et de gestion des eaux de Corse
- Mission animation PBACC

Direction des solidarités territoriales

- Mission structuration, coordination et diffusion de l'offre territorialisée

Direction adjointe vie locale et services aux territoires	Direction adjointe assistance et conseil aux territoires
---	--

- Serv. relations aux associations
- Service vie locale
- Serv. développement et gestion de l'offre de proximité Plumonte
- Serv. développement et gestion de l'offre de proximité Cismonte
- Service action territoriale
- Service ingénierie territoriale

Direction milieux aquatiques et sécurité sanitaire

- Établissement thermal de Petrapola
- Service administration finances budgets annexes
- Mission valorisation

Direction adjointe milieux aquatiques	Direction adjointe sécurité sanitaire
---------------------------------------	---------------------------------------

- Service assistance technique Plumonte
- Service assistance technique Cismonte
- Service travaux de gestion et d'aménagements Plumonte
- Service travaux de gestion et d'aménagements Cismonte
- Mission prospective analyse et coordination
- Service lutte anti-vectorielle et lutte contre les bio-agresseurs Plumonte
- Service lutte anti-vectorielle et lutte contre les bio-agresseurs Cismonte
- Service des interventions opérationnelles

Direction de la forêt et de la prévention des incendies

- Mission financements et projets

Direction des milieux naturels

- Service forêt
- Service opérationnel FORSAP PLUMONTE
- Service opérationnel FORSAP CISMONTE
- Service DFCl FORSAP
- Mission multimédia base de données
- Mission ingénierie environnementale et projets
- Service de la réserve naturelle de l'Îlot de Biguglia
- Service des espaces littoraux et terrestres
- Service valorisation et éducation au développement durable
- Mission animation territoire

Direction des espaces et sites de pleine nature

- Service structuration et organisation des ESPN Plumonte
- Service structuration et organisation des ESPN Cismonte
- Service développement des ESPN Plumonte
- Service développement des ESPN Cismonte
- Serv. ingénierie et contrôle Plumonte
- Serv. ingénierie et contrôle Cismonte
- Adjoint au chef de service
- Service protection et aménagement ESPN Plumonte
- Service protection et aménagement ESPN Cismonte
- Mission coordination des activités et moyens opérationnels ESPN

Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement

- Mission contrôle évaluation
- Service de l'attractivité des territoires
- Service de développement urbain
- Mission stratégie de développement urbain
- Service d'Europe et les villes
- Mission Europe programmation thématique urbaine
- Service prospective et accompagnement des projets
- Service de contractualisation européenne
- Service animation des réseaux d'acteurs des territoires du massif
- Service coordination financière
- Mission coordination administrative et juridique

Direction Générale Adjointe en charge des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines

- Secrétariat Général
- Service coordination administrative et juridique
- Mission observatoire social
- Médecine Préventive

Direction du digital et des systèmes d'information

- Service administratif et financier
- Mission conduite de changement SI et organisation

Mission expertise et convergence	Direction adjointe services IT	Direction adjointe exploitation et projets	Direction adjointe pilotage et gouvernance	Direction adjointe architecture technique et transformation digitale
----------------------------------	--------------------------------	--	--	--

- Centre de service
- Service exploitation technique
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation
- Service architecture technique
- Service usagers, e-services et métiers transverses
- Service innovation

Direction de la communication interne

- Mission rédaction
- Mission visuels
- Mission intranet

Adjoint au DGA responsable du pôle ressources humaines

Direction de la formation

Direction adjointe de la formation

- Service développement des métiers techniques H&S, info QVT DUERP
- Service développement des métiers santé sociale culture Europe
- Mission développement des compétences transverses suivi financier examens concours dispositif de formation individuel

Direction des parcours professionnels

- Service recrutement et valorisation des parcours de mobilité
- Service accompagnement des projets et appui aux directeurs
- Service accompagnement et maintien dans l'emploi
- Mission transversale accompagnement individuel
- Cellule pilotage des métiers

Direction de la gestion statutaire

- Service des carrières
- Service du temps et des absences
- Service rémunération

Direction de la gestion des ATTEE

- Service administration et accompagnement

Direction de la qualité de vie au travail

- Mission animation analyse et prospective de RPS
- Mission promotion QVT

- Direction adjointe de la qualité de vie au travail Cismonte
- Direction adjointe de la qualité de vie au travail Plumonte
- Service prévention et évaluation des risques professionnels
- Service action sociale du personnel

Direction de la formation tout au long de la vie

- Mission administrative et financière
- Mission suivi et évaluation

Direction adjointe aux formations professionnelles continues	Direction adjointe apprentissage et aux formations sanitaires et sociales
--	---

- Service de la programmation de l'offre de formation
- Service de la programmation de l'offre de formation des dispositifs de formation
- Mission apprentissage
- Service des formations sanitaires et sociales

Direction de la langue corse

- Mission administrative et financière
- Servizio diffusione sucaleta
- Servizio furnazione à insegnamentu
- Missione consigliu linguisticu

Direction des infrastructures d'enseignement

- Mission administrative et financière
- Service aménagement numérique des EPLE

Direction adjointe

- Service des bâtiments d'enseignement du Plumonte
- Service des bâtiments d'enseignement du Cismonte

Direction de l'orientation tout au long de la vie

- Mission administrative et financière
- Service orientation professionnelle et accompagnement des publics
- Service orientation scolaire et universitaire et lutte contre le décrochage
- Service de la diffusion de l'information

Direction du patrimoine

- Mission Mécénat
- Mission Communication

Direction adjointe action patrimoine	Direction adjointe archives de Corse	Direction adjointe des sites archéologiques et des musées
--------------------------------------	--------------------------------------	---

- Service aide au patrimoine et aux musées
- Service inventaire
- Service conservation restauration de l'architecture
- Service conservation restauration du patrimoine mobilier corse
- Service de la mise en valeur du patrimoine
- Service archéologie sites CCE
- Musée de la Corse
- Musée de Merusaglia
- Musée Strada Paolina
- Musée Jérôme Carcopino
- Service Cismonte médiation et expositions pour les archives de Bastia
- Musée de l'Alta Rocca
- Musée de l'Archéologie de la Corse

Direction du sport, de la jeunesse et du vivre ensemble

- Centre du sport et de la jeunesse de Corse
- Mission Communication

Direction adjointe en charge des sports et des politiques sportives	Direction adjointe en charge de la jeunesse
---	---

- Service du développement de la pratique sportive
- Mission équipements et infrastructures sportives
- Service des actions jeunesse
- Service de l'Information jeunesse
- Mission Patatu pé à ghjuventu



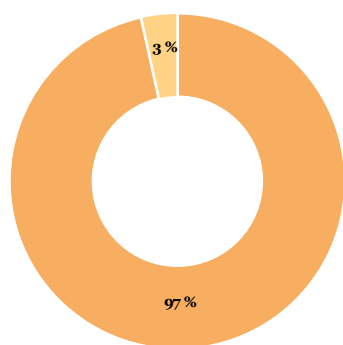
L'organigramma di i servizi

L'organigramme des services

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

	CP votés en 2020 en euros	CP mandatés en 2020 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales	276 466 455,44	266 561 448,56	96,42 %
Total Fonctionnement	265 481 155,44	257 934 002,16	97,16 %
Total Investissement	10 985 300,00	8 627 446,40	78,54 %

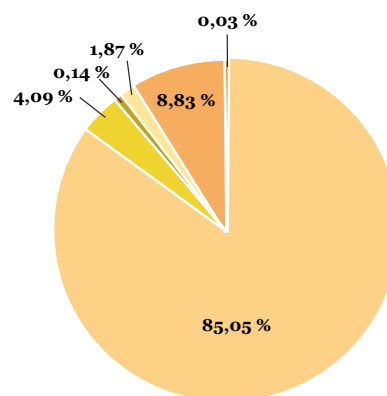
Les dépenses



Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 79 % en investissement

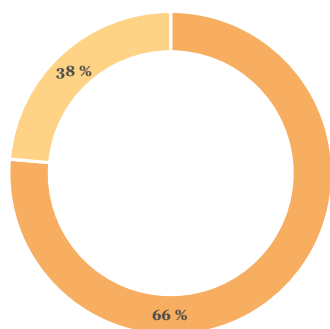
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées par politique



- Structurer l'administration territoriale
- Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information
- Élaborer un budget dans un cadre harmonisé
- Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route
- Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires
- Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle

La programmation financière



Un taux d'affectation de 66 % en fonctionnement et de 38 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

La poursuite de la structuration de l'administration territoriale

Depuis la mise en place de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018, l'administration territoriale poursuit sa structuration autour de trois objectifs :

- créer une dynamique alliant qualité de vie au travail, valorisation et professionnalisation des parcours professionnels des agents, afin de répondre aux besoins en matière de ressources humaines mobilisables ;
- développer une politique de communication interne accompagnant les agents dans le changement mais également créant un sentiment d'appartenance à la collectivité ;
- mettre en place un écosystème informatique et des systèmes d'informations innovant et facilitant le fonctionnement des services.

La crise sanitaire a fortement impacté l'ensemble des fonctions supports de la Collectivité, telles que les ressources humaines, la médecine préventive, les services informatiques, la communication interne, les moyens généraux, etc.

L'élaboration et la mise en œuvre du **plan d'activité de la continuité** (PCA de la Collectivité) ont conduit à un travail intense autour de :

- la mise en place de nouvelles modalités de gestion des absences et des congés ;
- l'adaptation des formations, avec la mise en ligne de formations à distance, le maintien de formation ciblées métiers au titre de la crise, le redéploiement du plan de formation suite au confinement avec le réajustement des objectifs de développement de compétences par direction et par métier ;
- la mise en œuvre d'un processus de dialogue social continu au cours de la période de crise sanitaire avec les organisations syndicales et les élus du CHSCT par le biais de réunions informelles quasi hebdomadaires et la tenue de CHSCT dédiés à la crise chaque fois que l'évolution de la situation le nécessitait ;
- la gestion des recrutements par des contrats à durée déterminée (CDD) de surcroît d'activités afin de répondre aux urgences engendrées par la crise sanitaire au sein de services particulièrement exposés et des établissements d'enseignement ;
- la communication interne, pour informer les agents sur la situation sanitaire, les gestes barrières ou les modalités d'absence et de congé.

La **médecine préventive** a effectué un suivi épidémiologique et une veille médicale dans le cadre de la cellule de veille. Elle a assuré le recensement et le suivi des agents vulnérables, présentant des

pathologies de nature à les exposer à une forme grave de la maladie. Elle a également effectué un « tracing » et un suivi des agents atteints de la Covid et des cas contacts, jusqu'à leur reprise en présentiel. Un accès téléphonique a permis de répondre aux inquiétudes des personnels sur la pandémie.

En parallèle, un **plan de prévention** a été établi et mis en place. Un important travail de sensibilisation et de formation sur cette thématique a été effectué au moyen de fiches conseils, d'affiches d'information, de formations et de guides.

Durant la reprise en présentiel post 1^{er} confinement, les besoins en équipements de protection individuels (EPI) des agents (gel, masques, désinfectants de surfaces) ont été définis et les produits commandés. Les kits individuels ont été conçus et réalisés pour être distribués aux agents sur leurs sites de travail.



La préparation et la distribution des kits d'EPI pour les agents. Siliesce

Une cellule d'écoute a été mise en place pour rassurer et prendre en charge les agents qui le nécessitaient. Les **conseillers de prévention** ont également réalisé des visites régulières des sites afin d'accompagner les

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

agents et contrôler la bonne application des mesures de prévention. Ils sont intervenus également dans les établissements scolaires, afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux personnels ATTEE. Pour préparer la rentrée scolaire de septembre, des formations ont été organisées à la fin du mois d'août. Ainsi, 80 ATTEE référents Covid ont été formés dans les domaines de l'entretien général et de la restauration collective.

Pendant le confinement, la Collectivité a veillé au **maintien en opérationnalité des collèges et lycées** grâce à 136 agents ATTEE qui ont assuré les missions d'accueil et de nettoyage dans 23 établissements sur 47, au titre du plan de continuité de la Collectivité.

Par ailleurs, 28 agents ATTEE ont été mobilisés au sein des deux établissements désignés par le Rectorat, pour assurer l'**accueil des enfants de soignants**.

Le **travail à distance** a dû être mis en œuvre très rapidement pour faire face à la crise sanitaire. Au 2nd semestre, une équipe projet a travaillé à stabiliser et structurer le **télétravail** comme nouvelle modalité de travail, sur la base d'une expérimentation débutée en octobre 2020.

En dehors de la crise sanitaire, les tâches liées à la gestion de près de **4 400 agents** se sont poursuivies (carrière, paie, absence et temps de travail). Les travaux de **structuration de l'organigramme** ont donné lieu à la nomination de 220 agents supplémentaires sur des postes d'encadrement. Dans le cadre de la **mobilité interne**, 229 postes hors encadrement ont été ouverts. Au titre des **recrutements externes**, 110 postes stratégiques avec une spécificité du profil en matière de diplôme, de titre requis, ou de rareté de compétences ont été créés par l'Assemblée de Corse au mois de juin 2020. Au titre des avancements de grades, 344 arrêtés ont été signés et 72 pour les promotions internes.

Dans le cadre de la construction du régime indemnitaire, la campagne **de cotation des postes** s'est déroulée d'octobre à décembre 2020 et a conduit à coter 1 990 postes, soit 90 % des postes pour 3 343 agents. Le travail d'harmonisation du **règlement du temps de travail** a été finalisé. Les conditions d'emplois des **assistants familiaux** ont

été harmonisées. Par ailleurs, il a été procédé à la **réinternalisation des missions de sylviculture et d'entretien** du domaine forestier confiées jusque-là, par marché public, à l'Office national des forêts.

Par ailleurs, la mission transversale d'**accompagnement individuel**, qui propose du conseil en évolution professionnelle et accompagne les agents de la Collectivité dans le cadre de l'élaboration de **leur projet et parcours professionnels** a suivi 76 personnes en 2020. Elle prend également en charge les **agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi** afin de proposer un suivi personnalisé et mobilise tous les acteurs et aides nécessaires pour favoriser le maintien dans l'emploi ; 47 agents inaptes à leurs fonctions ont été suivis en 2020 dont 14 ont été réaffectés sur un poste compatible avec leur état de santé, 25 sont en cours de réaffectation et 8 sont en recherche de solution. 64 postes ont été aménagés.

En matière de **formation**, un programme pluriannuel relatif aux projets opérationnels des directions et des axes de développement de la Collectivité a été élaboré, afin de développer les compétences des agents et ainsi améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Au titre de la **qualité de vie au travail**, en dehors des actions menées dans le cadre de la crise, l'action a été maintenue pour :

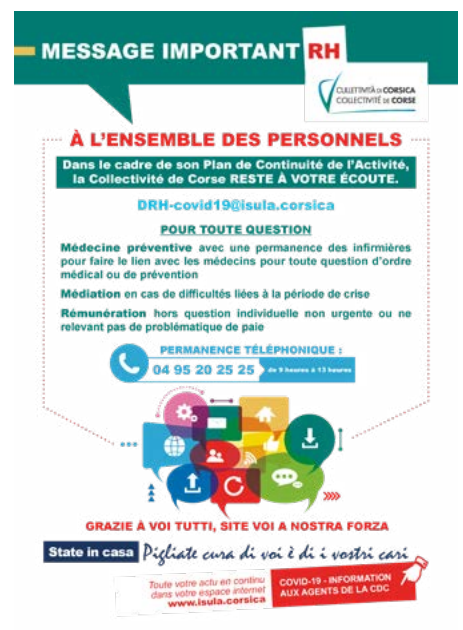
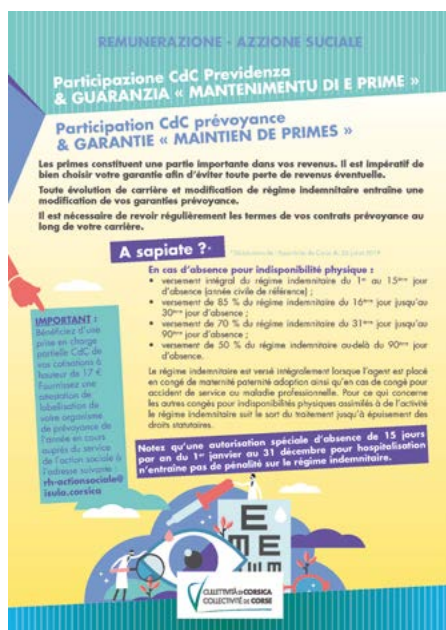
- prévenir les risques professionnels, avec la poursuite de la mise à jour du document unique et du règlement santé, sécurité, hygiène et conditions de travail ;
- développer l'action sociale en faveur du personnel par le biais de la modification des barèmes, du renforcement des commissions d'aides exceptionnelles et d'une nouvelle organisation afin de mieux répondre aux demandes des personnels ;
- prendre en charge les risques psycho-sociaux (RPS), pour lesquels un dispositif d'écoute psychologique spécifique a été mis en place et un nouveau marché d'accompagnement par un cabinet de psychologues du travail réalisé.

Au titre de la **médecine de prévention**, le suivi médico-professionnel des agents (visite médicale et étude du poste) a été poursuivi, ainsi que la prévention de la désinsertion professionnelle.

IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

Le projet de mise en conformité de la Collectivité avec le **règlement de protection des données personnelles** (RGPD) s'est développé. 30 sessions de sensibilisation ont été organisées.

La **communication interne** a produit une revue de presse quotidienne et près de 100 visuels. Elle a actualisé en continu le site intranet et diffusé plus de 200 courriels, avec un pic d'intensité lors de la crise sanitaire.



L'information des agents a fait l'objet d'affiches, de messages et de vidéos

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Le schéma directeur des systèmes d'information

La politique des systèmes d'information (SI) est partie intégrante de la stratégie générale de la Collectivité et de ses objectifs de performance et de transformation numérique.

Elle doit garantir la continuité et la sécurité du service fourni aux utilisateurs et anticiper les changements et leurs impacts métiers sur le système d'information.

La crise sanitaire a fortement accéléré les usages du numérique, en particulier par les outils collaboratifs et par le travail à distance ou télétravail. Elle a également accentué la vulnérabilité des systèmes, faisant de la maîtrise de la sécurité un enjeu majeur.

Dès le début de la crise sanitaire, l'enjeu des systèmes d'information est apparu crucial. Il était nécessaire de garantir l'**accès au dispositif informatique en continu** : réseau, infrastructure système (serveurs et connexions entre les sites), parc bureautique (matériel et logiciels) et téléphonique (fixe et mobile), logiciels métiers.

Le **travail à distance** a dû être organisé dans des délais très contraints, alors même que le télétravail n'était pas une modalité mise en œuvre auparavant dans la Collectivité.

Ainsi, des moyens informatiques ont été déployés rapidement pour permettre aux agents d'assurer leurs missions, notamment les plus essentielles :

- 400 ordinateurs portables ont été distribués dans le cadre des dotations aux encadrants de 1^{er} et 2^{ème} niveaux, qui permettent le travail à distance en connexion VPN, depuis une connexion internet ;
- 600 comptes Extranet de télétravail ont été développés permettant la connexion au SI de la Collectivité de Corse depuis un environnement personnel connecté à internet (accès au serveur de fichier, aux mails, aux applicatifs métiers, à l'intranet), en respectant les mesures de sécurité des systèmes d'information ;
- 1 200 comptes accès Extranet d'information et de communication ont été créés pour les agents éloignés du SI de la Collectivité (agents de terrain), permettant l'accès sécurisé aux mails Isula.corsica et à l'Intranet depuis un matériel personnel.
- 4 200 comptes mails isula.corsica sont désormais accessibles à distance pour tous les agents ;
- 500 transferts téléphoniques permanents ont été effectués durant la période de confinement.

Il était également indispensable de mettre en place des **dispositifs de réunions à distance** en visio ou audio. Cela a été rendu possible grâce à l'outil collaboratif Microsoft Teams, largement déployé : 1 665 licences ont été attribuées en 2020 permettant l'organisation de plus de 10 000 réunions.

Cet outil a également été utilisé dans le cadre des réunions et des sessions des instances politiques (Assemblée de Corse, Conseil exécutif, Conférence des Présidents, CESEC, Chambre des Territoires, Assemblea di a Giuventù), assurant ainsi la continuité des travaux des élus, tout en répondant aux exigences sanitaires.

En dehors de la crise sanitaire, les services ont poursuivi leur travail pour :

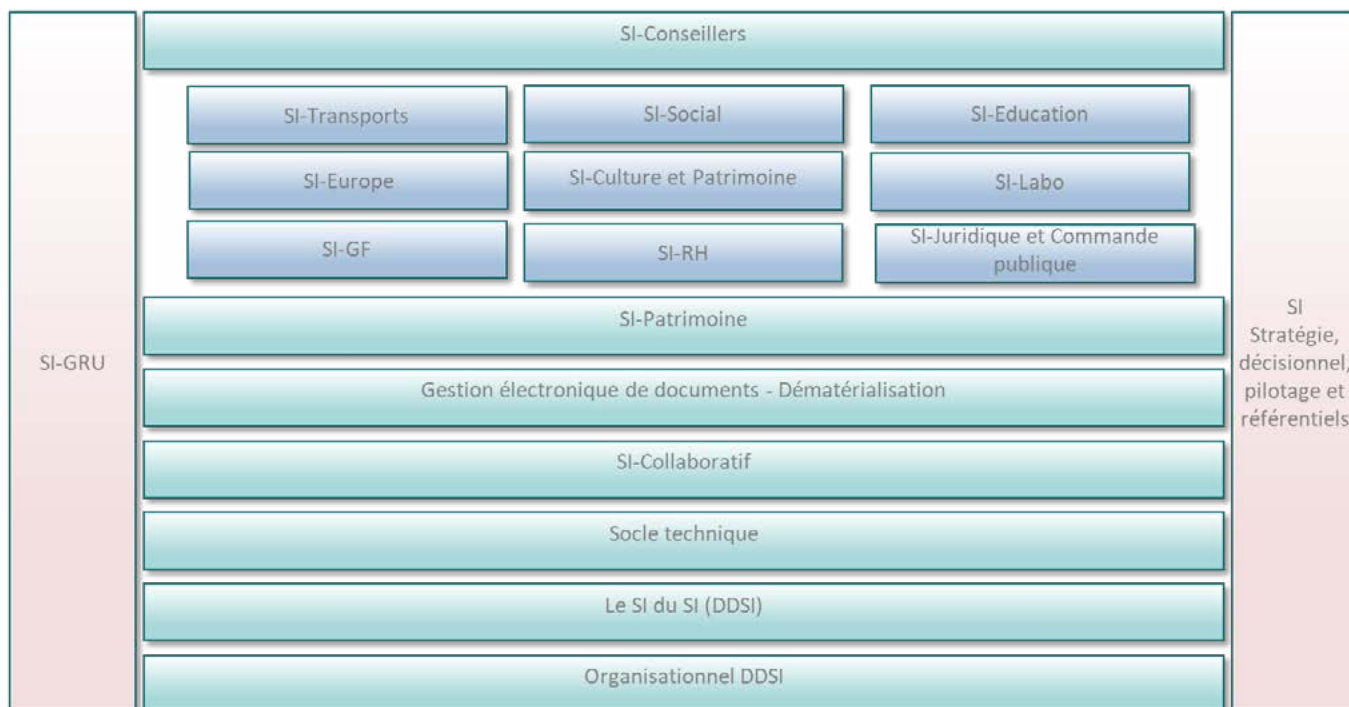
- Garantir le fonctionnement des systèmes d'informations historiques ;
- Assurer la convergence et le design des infrastructures techniques (réseau, systèmes, datacenter, stockage, sauvegarde de données) et des services (téléprésence, visioconférence, téléphonie, messagerie, ...) ;
- Poursuivre la convergence des systèmes d'information :
 - *SI Ressources humaines ;*
 - *SI Finances ;*
 - *SI Social ;*
 - *SI transport (en cours).*
- Déployer la suite Microsoft 365, dont l'outil collaboratif Teams ;

IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

- Concevoir le Plan schéma directeur du système d'information (PSDSI) 2021-2024 et procéder à la définition du SI cible ;
- Construire le portefeuille de projets SI de la Collectivité de Corse ;
- Animer la Gouvernance des SI de la Collectivité de Corse (COSTRAT SI).

Le budget 2020 des systèmes d'information

- Fonctionnement : **6,462 M€** (taux de consommation : 99,63 %) ;
- Investissement : **4,120 M€** (taux de consommation : 99,88 %).



La cartographie du SI cible

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

La commande publique, les bâtiments, la gestion foncière et les moyens généraux

L'objectif de ces fonctions supports est d'accroître la performance de l'administration en offrant une logistique et des prestations de qualité adossées à des procédures sécurisées et à un coût optimisé.

La **crise sanitaire** a impacté fortement ces activités. Ainsi, dans le cadre de la commande publique, la Collectivité a procédé à l'acquisition de masques (5 millions en mars et avril) et à leur livraison aux agents de la Collectivité, mais également à diverses structures extérieures (hôpitaux, EHPAD, services sociaux et médico-sociaux, lycées et collèges, associations, communes et communautés de communes, ...).

Les agents ont mis en place **une chaîne logistique** depuis la confection jusqu'à la livraison des cartons sur sites, 7 jours sur 7.

Dans le cadre du plan de prévention, ont également été prises en charge la confection et la livraison des **kits de protection** à destination des agents de la Collectivité (masques chirurgicaux, gel hydro alcoolique et produits de nettoyage).

Des actes modificatifs aux marchés de nettoyage des locaux ont été conclus pour intégrer des **prestations supplémentaires de désinfection**.

Par ailleurs, lors du déconfinement, les accueils des **bâtiments de la Collectivité recevant du public** ont été dotés de plaques plexiglas (220 plaques commandées) et des bandes adhésives au sol ont matérialisé les distances à respecter.

Sur le site des Padules, les **5 appartements** propriétés de la Collectivité ont fait l'objet durant le confinement d'une réfection complète (peinture, plomberie, électricité...) et ont été **mis à disposition de la Croix-Rouge**, pour l'hébergement des malades atteints de la Covid. Les acquisitions nécessaires à l'ameublement intérieur de ces appartements se sont élevées à 16 800 €.

La commande publique : levier de l'activité économique malgré la crise sanitaire

Dans le cadre du Plan de continuité d'activité, l'activité de la commande publique s'est poursuivie intégralement en toute sécurité grâce à la mise en place d'un outil de travail à distance et d'un règlement approprié. **Les procédures ont été adaptées** dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 (prolongation des délais de réponse et des délais de négociation, report des délais pour la mise en œuvre des clauses sociales, suspension à titre conservatoire des chantiers dans l'attente des garanties sanitaires nécessaires pour les salariés, neutralisation des pénalités contractuelles).

En 2020, ont été gérés **482 procédures** représentant plus de 1 400 lots, pour un montant de **537 M€ HT** et **22 accords-cadres** estimés à **27 M€ HT**. 15 commissions d'appel d'offres se sont tenues, où 219 dossiers ont été présentés.

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la Collectivité a inséré une clause obligatoire d'**insertion par l'activité économique** dans le cahier des charges de ses marchés publics : 16 938 heures d'insertion sont en cours de réalisation et 19 981 heures sont en prévision.

Une **convention de partenariat** avec l'UGAP concernant l'achat de véhicules, poids lourds, engins et matériels divers à moteurs a été mise en place. Cette convention permettant de bénéficier d'avantages tarifaires a été signée le 24 septembre 2020 pour une durée de 4 ans.

IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

La gestion des matériels roulants

En 2020, 53 véhicules légers, 8 4x4 et 18 engins et poids lourds ont fait l'objet d'une acquisition. Parallèlement, 100 véhicules ont été réformés dont 75 vendus via la plateforme AGORASTORE, générant une recette de 103 410 €.

Une **convention de mutualisation entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse** a été élaborée pour assurer la maintenance des moyens roulants.

La gestion patrimoniale

Plusieurs acquisitions immobilières ont été initiées en 2020.

Ainsi, l'acquisition d'un **ensemble de bureaux sis « résidence Le Desk »**, lieu-dit Parataggio à Bastia a été engagée dans le cadre de la mise en œuvre du projet global de déménagement et de regroupement des services du Cismonte sis à Bastia. Ce bien est constitué d'un plateau de 480 m² pour un prix de vente fixé à 750 000 €. L'acte de vente sera signé à la fin du 1^{er} semestre 2021.

L'achat du **Couvent des Capucins à Corti**, approuvé par l'Assemblée de Corse le 24 septembre 2020, porte sur un bien sis 30, cours Paoli à Corti. Il se compose de 2 appartements de 201 m² et 140 m², de l'ancien cinéma situé au rez-de-jardin d'une superficie de 305 m², d'un ancien cabinet d'architecte de 60 m² au rez-de-chaussée, de 2 locaux de 40 m² au rez-de-chaussée et d'une cour de 20 m².

Cette transaction s'est effectuée à hauteur de 530 000 €. Cet ensemble immobilier constitue un élément important du patrimoine cortenais destiné à être mis en valeur dans l'avenir.

L'acquisition de **2 parcelles de terrain à Aleria** : le 2 octobre 2020, dans l'optique de préserver et valoriser les vestiges archéologiques de la ville antique, ont été approuvées les acquisitions de 2 parcelles pour un coût total de 134 000 €. Ce terrain fait l'objet d'opérations archéologiques qui ont révélé l'existence et l'importance d'un cimetière romain méridional. Les actes notariés seront signés en 2021.

Par ailleurs, la Collectivité a participé à hauteur de 125 000 € à l'**acquisition d'une maison** dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques de Butagaz sur la commune de **Lucciana**. Le coût de 505 000 € est réparti entre Butagaz (170 000 €), l'État (170 000€) et les collectivités locales (Collectivité de Corse, Commune de Lucciana, Communauté de communes Marana Golo).

Le regroupement ou l'installation des services a nécessité **la prise à bail de 6 locaux** (4 sur Bastia, 1 sur à Penta di Casinca, 1 sur Vizzani). Ces opérations ont permis d'aménager 75 postes de travail pour un coût annuel prévisionnel de 260 180 €.

Par ailleurs, 2 biens de la Collectivité ont fait l'objet de **baux emphytéotiques administratifs**. L'un concerne le dernier étage de l'**ancien hôtel des Thermes de Guagnu** (commune d'U Pigholu), conclu au profit de l'association « Handicap Dépendance HD2A », pour une durée de 23 années et une redevance annuelle de 2 000 €. Le bail sera signé en mars 2021. L'autre porte sur le **parc de logements de Castellucciu** qui comprend 4 bâtiments et 118 logements. Il a été conclu avec l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse le 25 novembre 2020 pour une durée de 70 ans et une redevance annuelle de 38 000 € compte tenu de la vétusté des locaux.

Concernant la **source minérale d'Orezza**, dont la Collectivité de Corse est propriétaire, celle-ci a été exploitée par la société nouvelle exploitation des eaux d'Orezza SNEEMO jusqu'en août 2019, à l'issue d'une délégation de service public mise en œuvre par le Département de Haute-Corse. Depuis cette date, son exploitation fait l'objet d'un contrat de location gérance dont le terme est fixé au 23 février 2021. A l'issue de ce contrat, un appel à projet devait sélectionner le futur exploitant.

Le problème essentiel de ce dossier réside dans la maîtrise du foncier car l'implantation des cuves de traitement de l'eau sont situées sur une parcelle appartenant à l'exploitante actuelle.

Des négociations ont donc été entreprises fin 2019 afin que la Collectivité puisse se rendre maître du foncier. Le montant du prix d'achat des biens a été l'objet de nombreuses réunions et échanges de courriers au cours de 2020, sans toutefois pouvoir aboutir.

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

L'ultime proposition de la Collectivité a été de proposer un contrat de location gérance d'une durée de 4 ans non reconductible et du rachat des biens dont la parcelle, des cuves et bâtiments pour 3 M€. Ce contrat a été signé le 11 février 2021.

Suite à l'acquisition du terrain sis **sur l'île de Cavallu** par préemption du 13 août 2018 et acte de vente du 8 novembre 2018, le devenir du bail commercial est toujours en cours d'examen par les avocats des deux parties (Collectivité et bailleur), car cette parcelle a vocation à être mise en valeur du fait qu'elle constitue un espace naturel sensible.

Par ailleurs, la Collectivité est engagée depuis 2018 dans une négociation en vue d'acquérir le **site de Paddaghju à Sartè**, qui constitue un alignement de mégalithes le plus important de méditerranée, comportant 258 monolithes et une sépulture. Ce site a été classé monument historique pour une emprise de 5 000 m². Diverses consultations ont été menées auprès des services des domaines et de la Direction régionale des affaires culturelles pour évaluer le juste prix de ce bien, prenant en compte sa valeur foncière, mais également son intérêt scientifique et patrimonial, et pouvoir à terme établir un acte de vente juridiquement sécurisé. Les négociations sont en voie de finalisation et il est envisageable qu'elles aboutissent au 1^{er} semestre 2021, ce qui permettrait de faire entrer dans le patrimoine de la Collectivité un site remarquable d'une valeur historique unique en Méditerranée.

La gestion l'entretien et le suivi des bâtiments

Les principaux travaux en 2020 ont concerné :

Pour le Pumonte :

- La remise en état des lieux au laboratoire, aux archives et à la bibliothèque de prêts, suite aux inondations de juin 2020 ;
- L'équipement de tous les sites sensibles d'un report d'alarme incendie suite à un départ de feu au laboratoire et au musée de Sartè.

Pour le Cismonte :

- Divers travaux à la Coupole : isolation phonique de la salle 1112, création et réfection de bureaux, remplacement des trappes de désenfumage et de la centrale incendie, maintenance et vérification des cloisons mobiles des salons d'honneur et de la salle des délibérations.

La construction de bâtiments

En 2020, **2,305 M€** de travaux sur le patrimoine de la Collectivité de Corse ont été réalisés. De nombreuses études et opérations sur le patrimoine immobilier de la Collectivité ont été poursuivies dans le cadre d'objectifs variés :

- L'amélioration des conditions de travail du personnel de terrain : pépinière de Castellucciu, garages et ateliers, bâtiments des forestiers-sapeurs ;
- L'extension et l'amélioration des bâtiments à usage de bureau : amphithéâtre Ricantu, bâtiment Maglioli, musée de la Corse ;
- La prise en compte des besoins des services sociaux : foyer Notre-Dame à Aiacciu, Calaverde à Purtivechju ;
- La réhabilitation de bâtiments de santé : études relatives aux bains de Petrapola ;
- La construction de bâtiments culturels : médiathèque Santa Lucia di Tallà ;
- La réhabilitation des bâtiments patrimoniaux : site Rippert, maison Rossi à Aleria, château de la Punta à Aiacciu, site archéologique de Cucuruzzu à Livia, Montlaur à Bunifaziu, couvent Saint François à Bastia ;
- La mise en sécurité des bâtiments : système de protection du Gran Palazzu à Aiacciu.

IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

Des travaux ont également été menés dans un souci d'amélioration des performances énergétiques en vue de la certification Haute Qualité Environnementale sur les sites pilotes du bâtiment Hyacinthe Montera à Corti et du Gran Palazzu à Aiacciu.

A par ailleurs été finalisée la Charte BIM qui permettra de disposer d'un document de référence, contractuel, régissant les modalités de collaboration, décrivant les attendus et la qualité des rendus pour la maquette numérique.

La gestion foncière

Un certain nombre d'opérations ont été initiées :

Dans le Pumontu

- Aménagement de la pénétrante « Est » d'Aiacciu : l'utilité publique du projet a été déclarée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2020. La procédure d'expropriation sera ensuite mise en œuvre (cessibilité, ordonnance d'expropriation) dans le courant de l'année 2021.
- Déviation de Santa Lucia di Portivechju : le bilan de la concertation publique a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 28 mars 2019. Des études complémentaires, paysagères et hydrauliques sont en cours. La Préfecture sera saisie afin de diligenter l'enquête publique.
- Créneaux de dépassement entre Sarté et Roccapina : dès réception de l'avis sommaire des Services Fiscaux, la Préfecture sera saisie afin de diligenter l'enquête publique.
- Mise à 2x2 voies entre le giratoire de la Gravona et le futur giratoire de Mezzana : le bilan de la concertation publique a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 juin 2019. Dès réception de l'avis sommaire des Services fiscaux, la Préfecture sera saisie afin de diligenter l'enquête publique.

Dans le Cismonte

- Plusieurs tourne-à-gauche ont été aménagés sur les RT 30 Urtaca, RT 10 Tagliu e Isolacciu et Sorbu e Ocagnanu et RT 20 Giratoire Lucciana (Casamozza).
- Le dossier « les jardins de Ville » a été instruit en vue d'autoriser une servitude de passage sur les parcelles acquises par l'ex-département, aux fins de réalisation d'une voie de liaison Fango-RD 31 qui a été abandonnée. L'octroi de la servitude est prévu au 1^{er} trimestre 2021.
- Sur la base de la convention avec la SAFER, deux terrains ont été acquis sur la commune de Penta di Casinca d'une superficie de 2 526 m² pour 88 410 € et de 6 104 m² pour 213 640 €, au titre des réserves foncières.
- 26 baux ruraux ont été conclus pour un loyer annuel versé d'un montant de 15 388 € en recettes.
- Les autorisations d'occupation temporaire du domaine ferroviaire font l'objet d'un examen.

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

La sécurisation, le pilotage des opérateurs, l'évaluation, le contrôle et l'audit internes

La sécurisation des modes de fonctionnement de la Collectivité de Corse est assurée par trois types d'approche :

- le contrôle et l'audit internes : en impulsant et développant une culture de formalisation et de sécurisation des procédures ainsi qu'une approche par les risques des missions exercées ;
- la tutelle des offices et agences et l'évaluation des politiques publiques : en agissant sur la sécurisation et l'animation de l'action publique de la Collectivité avec ses agences, ses offices et les organismes extérieurs et en développant une stratégie d'évaluation au sein de ce périmètre ;
- l'expertise et le conseil juridiques : en assurant la sécurité juridique des actes et projets de la Collectivité, en gérant les contentieux et précontentieux, en assurant la liaison avec le contrôle de légalité et en publiant le recueil des actes administratifs.

En 2020 au titre du **contrôle interne**, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la mise en œuvre d'une démarche stratégique et partagée de la gestion des risques et du contrôle interne a été lancé. Le cabinet DELOITTE accompagnera la Collectivité dans la définition de la méthode et des actions à mener afin d'élaborer deux documents stratégiques que sont la **cartographie des risques majeurs et la cartographie des risques d'atteinte à la probité**. Le cabinet assurera également un transfert de compétence à destination des agents en charge du contrôle interne.

Dès que la démarche de contrôle interne aura été stabilisée, l'**audit interne** pourra être enclenché pour évaluer l'efficacité des processus de gouvernance et de management des risques, et les améliorer pour aider la Collectivité à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels et financiers.

Au titre du **pilotage des opérateurs**, outre la participation aux instances de décision des agences et offices et le contrôle de leurs actes dans Aires délib (1 895 actes en 2020), ont été assurés le pilotage du suivi budgétaire et ressources humaines des agences et offices et l'animation d'un dialogue de gestion, en lien avec les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Une réunion trimestrielle se tient avec chaque établissement.

Dans le cadre du pilotage du **programme annuel d'audits et d'analyses financières** (accord-cadre de 1 M€ sur 3 ans), les missions d'audits prévues ont été reportées sur 2021 en raison de la crise sanitaire. 8 analyses financières portant sur les agences et offices de la Collectivité de Corse ont été réalisées.

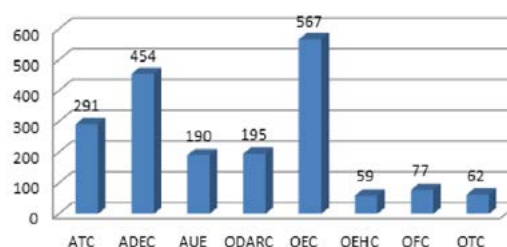
Deux contrats d'objectifs et de performance (COP) avec les agences et offices de la Collectivité de Corse ont été initiés.

Le **comité de pilotage OEHC**, initié en 2019 dans le cadre du décret du 25 juin 2018 qui redéfinit la part contributive des maîtres d'ouvrage dans les opérations d'investissement, a été interrompu durant la période du 1^{er} confinement. Il a repris ses activités en octobre afin de poursuivre le travail engagé dans chacun des groupes thématiques chargés d'aborder cette problématique sous différents angles. Une synthèse des travaux conduisant à des plans d'actions devrait avoir lieu en 2021.

Enfin dans le cadre de l'élaboration ou de la modification des **Plans locaux d'urbanisme (PLU)** des communes, la Collectivité de Corse est sollicitée, en qualité de **personne publique associée**, aux fins d'une contribution écrite présentant sa position sur le projet qui lui est soumis. Cette contribution, qui nécessite l'interrogation de l'ensemble des directions de la collectivité et des opérateurs potentiellement concernés, est assurée par l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie qui rédige la proposition de réponse sur la base des productions reçues. Une démarche de formalisation et de sécurisation de la procédure visant notamment au respect des délais a été finalisée et fera l'objet d'une information à l'ensemble des parties prenantes.

Par ailleurs, le nombre total d'**actes transmis au contrôle de légalité** s'est élevé à 2 206 et le nombre de dossiers **contentieux** en cours est de 220.

Nombre de rapports Aires Délib validés par la Direction des opérateurs au titre de la tutelle en 2020



IV. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

Des démarches innovantes

L'innovation doit être au cœur de l'action de l'administration territoriale. Il est en effet essentiel de structurer une offre de service public, en interne (au niveau des agents) et pour les citoyens et les territoires (usagers) dans une optique de modernisation et d'innovation sociale, de développer la transversalité et la territorialisation des missions et d'expérimenter les « objets » de politique publique innovante. La performance collective doit être améliorée en impulsant une transformation majeure des pratiques et postures collaboratives des managers et des agents de la Collectivité. Ainsi, une dynamique du changement doit être insufflée, notamment au regard des enjeux du développement durable et d'égalité femmes-hommes. Le CorsicaLAB se veut un espace d'échange, de partage et de diffusion des nouvelles pratiques et méthodes de travail dans une logique d'administration apprenante. Une fois arrivé à maturité, il a vocation à s'ouvrir à un public plus large et à devenir un lieu de co-construction des politiques publiques, en y associant les usagers.

Instauré dans un contexte de crise, le télétravail s'est imposé comme un nouveau mode d'organisation professionnelle d'une partie des services de la Collectivité. En partenariat avec l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), une étude relative à l'**impact du télétravail** est menée dans le secteur public et le secteur privé. Le volet public qui portera plus particulièrement sur la Collectivité de Corse, premier employeur public insulaire, a pour but d'analyser les avantages, les contraintes, les besoins des agents et d'en dégager des mesures correctives. 4 entreprises représentatives du milieu économique insulaire (BGE Corse, Mutuelle de la Corse, Goodbarber, JellySmack) ont été retenues pour l'expérimentation, qui aboutira à des propositions d'actions pour accompagner le développement du télétravail.

Dans le cadre du Plan « Salvezza », est prévue la mise en œuvre d'un « Small Business Act » pour la Corse : le « **Corsican Business Act** » (CBA) à hauteur de 100 000 €. Son objectif est de faciliter la candidature des TPE/PME du territoire aux marchés publics, ainsi que la réalisation des marchés, tant sur les plans administratifs que financiers, tout en favorisant, à moyen terme, l'émergence de nouveaux opérateurs locaux. L'accès à la commande publique sera facilité grâce à la dématérialisation, à l'augmentation des avances octroyées, à l'amélioration des délais de paiement aux fournisseurs, mais aussi de soutenir l'emploi. Matérialisé par le biais d'une charte, ce CBA sera proposé en 2021 aux organisations professionnelles et toutes autres structures pertinentes du territoire en lien avec le tissu économique cible.

En interne, un marché de prestations d'accompagnement de type **coaching** d'un montant maximal annuel de 83 000 € a été conclu au profit de l'ensemble des managers de la Collectivité, avec notamment la mise en œuvre de pratiques de transversalité et d'approches collaboratives. L'accueil des nouveaux arrivants au sein d'une direction est également facilité par la présentation des missions et de l'organigramme, la réalisation d'activités ice-breaker et la fourniture d'un livret d'accueil.

Afin d'insuffler une dynamique du changement au regard des enjeux globaux de **développement durable**, des actions ou des projets structurants écoresponsables ont été mis en œuvre.

- Un **Schéma des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsable** (SPASER) est en cours d'élaboration pour intégrer aux marchés publics des éléments à **caractère social et écologique**, de nature à promouvoir une économie circulaire sociale et solidaire. Ce schéma sera validé en 2021 et sera un levier de relance à destination des entreprises du territoire et de soutien de l'emploi local.
- La **charte « Zéro rejet plastique en Méditerranée »** proposée par WWF France : dans le cadre du futur partenariat entre la Collectivité de Corse et WWF France, une réflexion a été menée sur les orientations stratégiques retenues pour l'élaboration d'un **premier plan d'actions 2021-2023** relatif à la stratégie « Territoires zéro pollution plastique ».
- Le **rapport annuel du développement durable** de l'année 2019 a été acté lors de la séance du 13 février 2020 de l'Assemblée de Corse.

IV. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE



Visuel 8 mars 2020 : « Donne di Corsica, site l'avvene »

L'**égalité femmes-hommes** est un objectif majeur à intégrer tant dans le fonctionnement interne de la Collectivité qu'au sein de ses politiques publiques.

- Le **rapport annuel égalité femmes-hommes 2019** a été présenté à l'Assemblée de Corse lors de sa séance du 13 février 2020.
- Lors de la **Journée internationale des droits des femmes** le 8 mars 2020 et en lien avec la campagne plurigénérationnelle d'ONU Femmes « Je suis de la Génération Égalité : Levez-vous pour les droits des femmes », la Collectivité a souhaité honorer les femmes corses de la Génération Égalité, « **Donne di Corsica, site l'avvene** ». Des jeunes femmes engagées, aux parcours de vie inspirants, ont pu témoigner et échanger avec le public sur leur expérience et leur ressenti, à travers un panel de thématiques au sein desquelles des inégalités subsistent.

- En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale signée le 8 mars 2019 et en application de la loi du 6 août 2019, la Collectivité a initié, dès le mois de juin 2020, les démarches d'élaboration des **deux premiers plans d'action pluriannuels égalité femmes-hommes pour la période 2021-2023**, qui ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 25 février 2021 et qui s'articulent autour de deux volets :
 - un volet interne relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - un volet sur l'intégration de la thématique au sein des politiques publiques.

Le projet de réaménagement des locaux du **laboratoire d'innovation CORSICA LAB** a été lancé. La maîtrise d'œuvre a été confiée pour 22 560 € à un bureau d'étude spécialiste du BIM (bâti immobilier modélisé), méthodologie basée sur une technologie innovante de modélisation 3D intelligente pour l'architecture, l'ingénierie et la construction. En attendant la mise en œuvre de ce projet, le LAB s'est équipé de mobilier ainsi que de solutions digitales permettant la réalisation des premiers ateliers de travail. Les premiers jalons du **programme de travail Prim'Operata** ont été posés, dans le cadre d'une série d'ateliers collaboratifs visant à co-construire, à l'aide de ses futurs utilisateurs, les différentes composantes du CORSICA LAB (sa raison d'être, ses modalités et son offre de service). Ces travaux devraient s'achever à la fin du 1^{er} trimestre 2021, actant par la même l'ouverture du LAB et de son offre de service à destination de l'intégralité des agents de la Collectivité de Corse.



Projet aménagement Corsica Lab

V. U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les éléments figurant ci-dessous sont issus du compte administratif 2020 qui présente de façon détaillée l'ensemble des données budgétaires et financières de la Collectivité de Corse.

L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 141,9 M€. Avec un remboursement en capital de 37,6 M€, la capacité de financement nette s'établit à 104,3 M€.

La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à **6,2 ans**. Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **879,898 M€**.

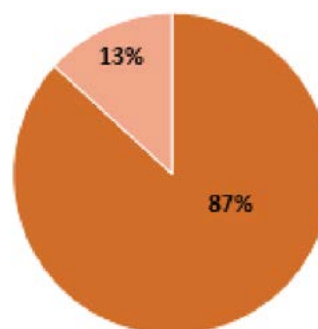
Le **résultat cumulé de l'exercice** s'élève à **30,077 M€**.

Les ressources de la Collectivité de Corse

Les recettes réelles s'établissent à 1 249,60 M€ et se décomposent ainsi :

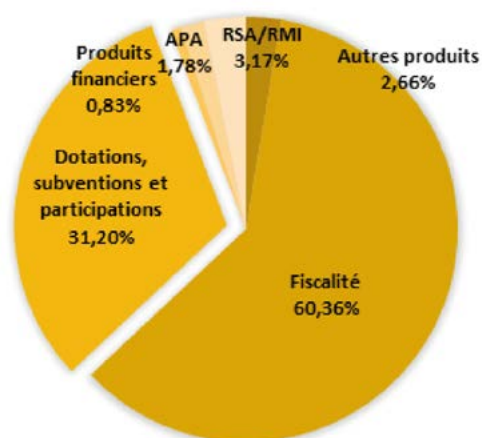
- 1 083,97 M€ en fonctionnement soit un taux d'exécution de 98,96 % ;
- 165,63 M€ en investissement soit un taux d'exécution de 82,70 %, hors prévision et réalisation de l'emprunt d'équilibre, le taux de recouvrement est de 72,81 %.

Recettes réelles de la CdC 2020



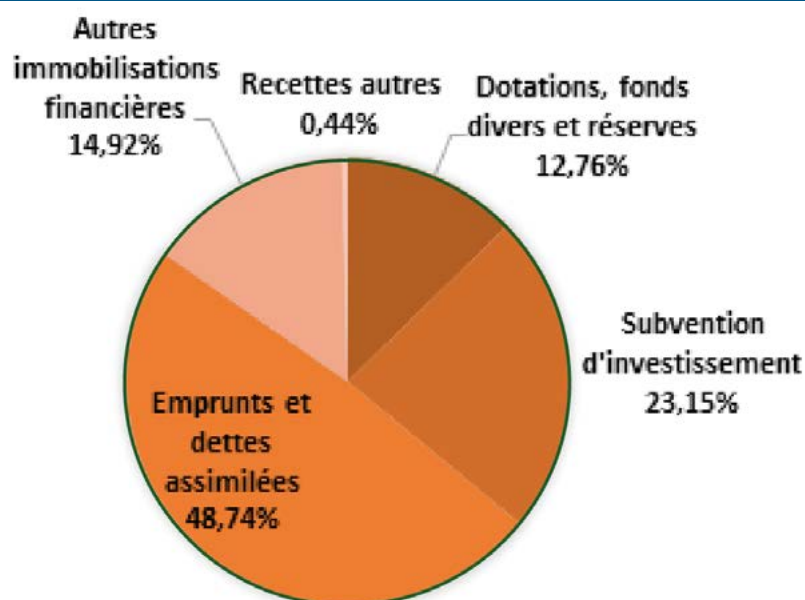
- Fonctionnement
- Investissement

La structure des recettes réelles de fonctionnement est la suivante



V. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

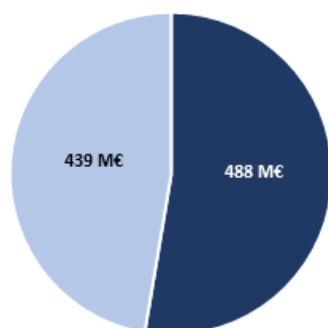
La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :



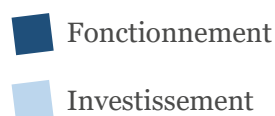
Les dépenses réelles de la Collectivité de Corse :

En 2020, la Collectivité de Corse a réussi à maintenir des taux de programmation élevés

Le montant des AE / AP affectées du BP 2020

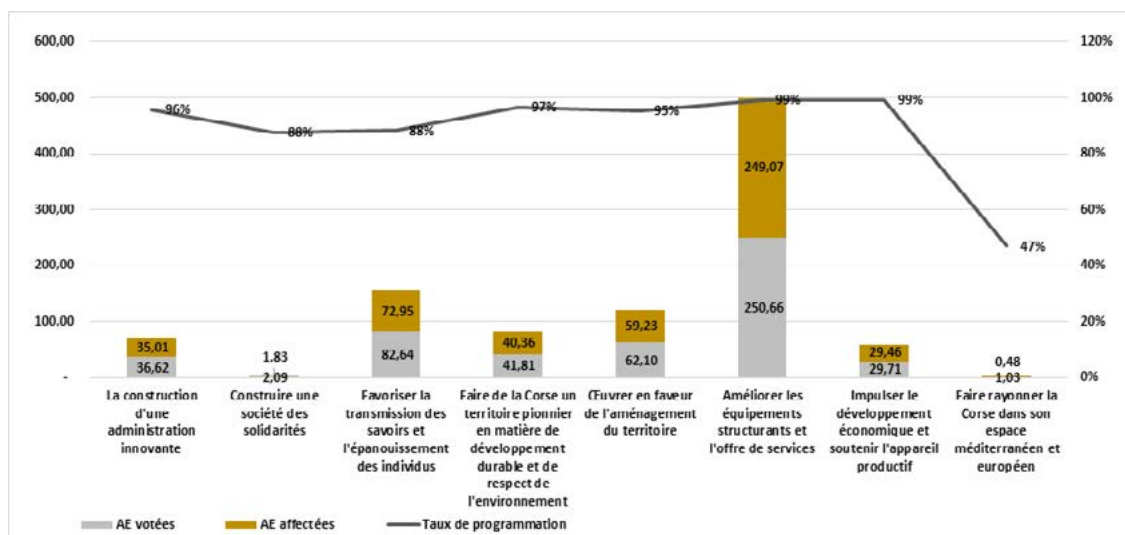


Un taux d'affectation de 93 % en fonctionnement et de 86 % en investissement



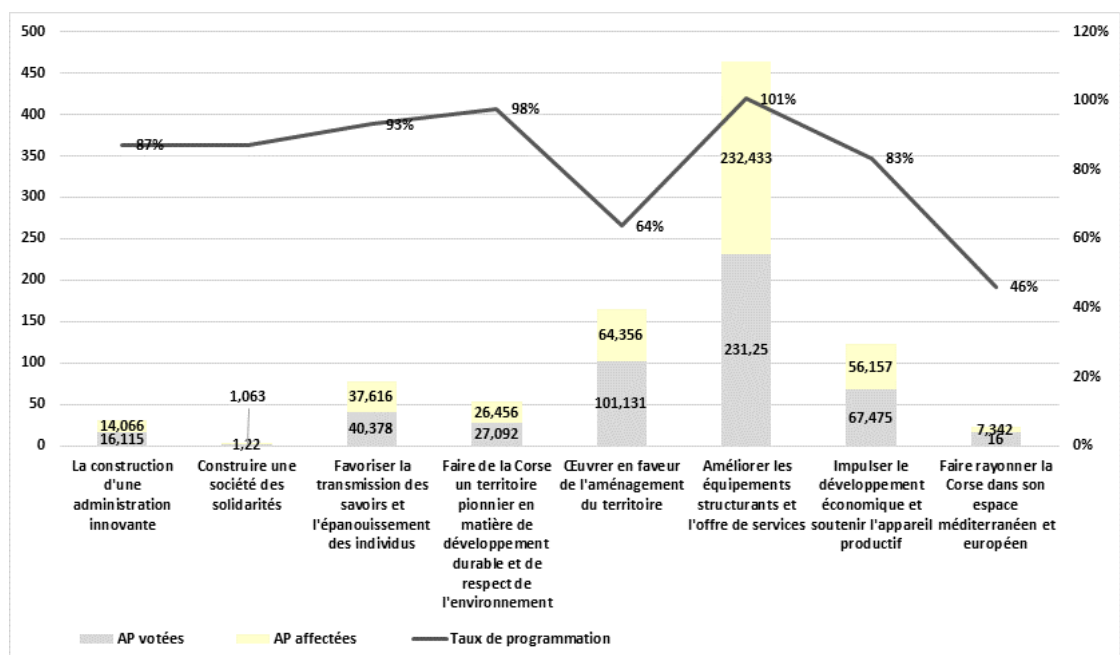
V. U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Le taux d'affectation des autorisations d'engagement par axe se présente ainsi :



En M€

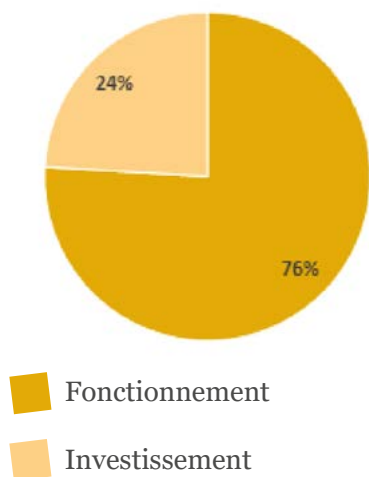
Le taux d'affectation des autorisations de programme par axe se présente ainsi :



En M€

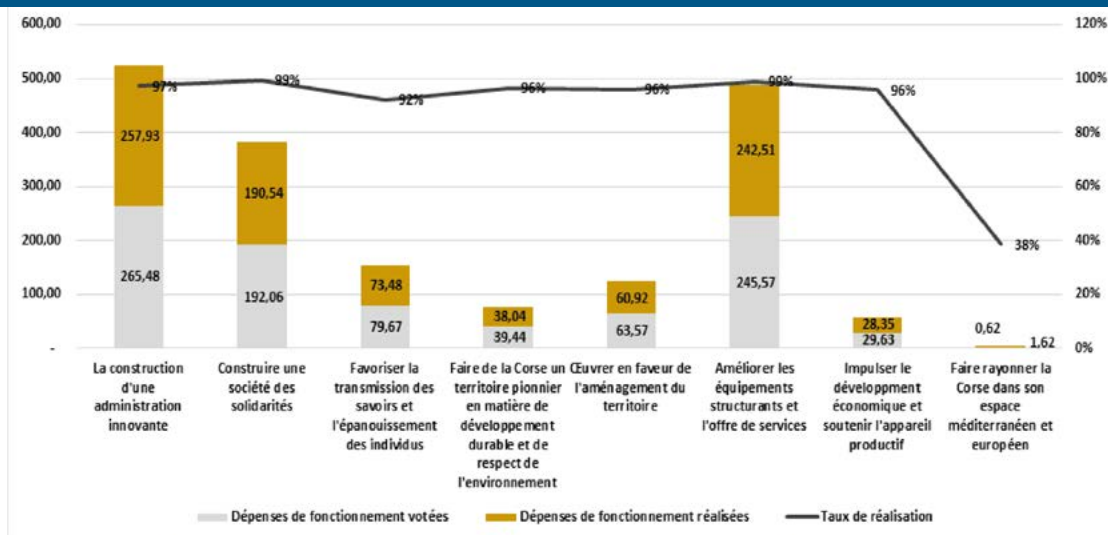
V. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les dépenses réelles s'établissent à 1,249 milliard d'euros et se décomposent ainsi :



- 947,962 millions d'euros en fonctionnement soit un taux d'exécution de 97,30 %
- 300,788 millions d'euros en investissement soit un taux d'exécution de 85,80 %

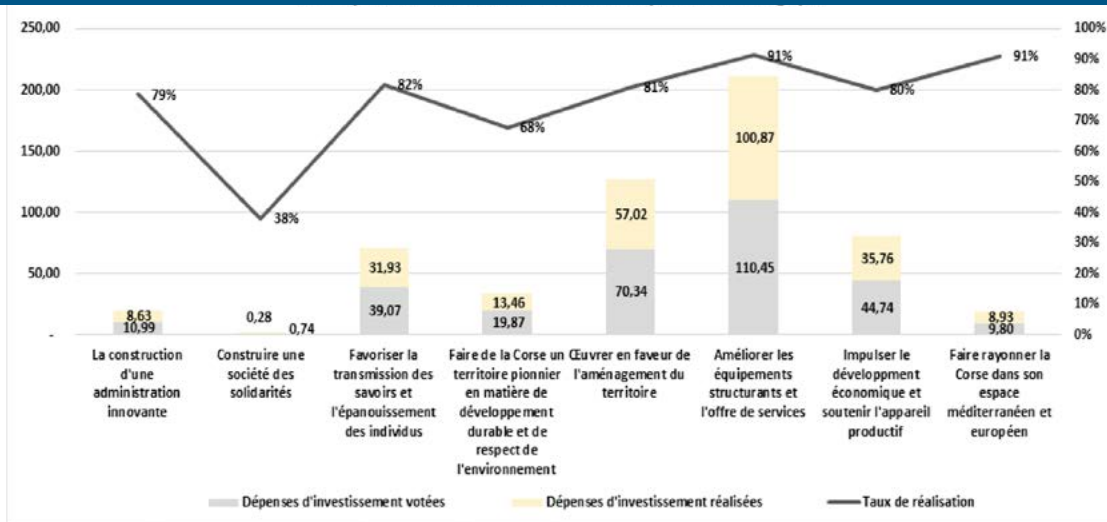
Les dépenses réelles de fonctionnement par axe stratégique se décomposent ainsi :



En M€

V. U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les dépenses réelles d'investissement par axe stratégique se décomposent ainsi :

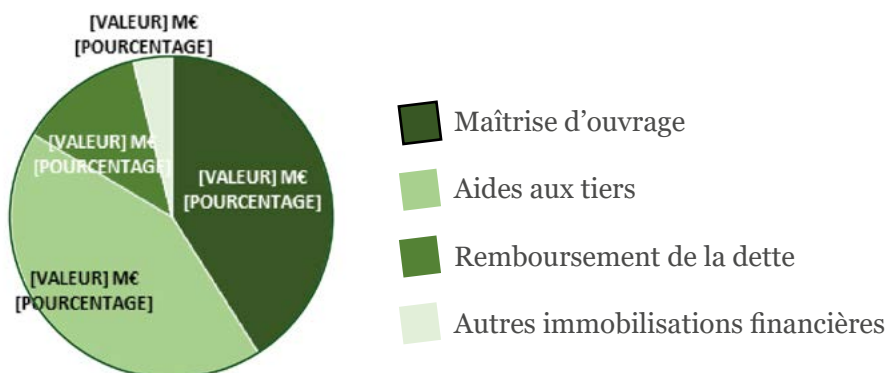


En M€

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage s'établissent à 122,537 M€ :

Elles représentent 41% des dépenses réelles d'investissement ; en neutralisant le chapitre par nature 16 « Emprunts et dettes assimilées », leur part s'établit à 47 %.

Les dépenses réelles d'investissement



Raportu d'attività
Rapport d'activité
- 2020 -



22, corsu Grandval - 20187 Aiacciu cedex 1
Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica
www.isula.corsica

Direction générale des services
Conception graphique et réalisation Collectivité de Corse
Crédits photos : CdC